



**SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO
(S.B.M.)**

Société anonyme monégasque au capital de 18 160 490 euros
Siège social : Monte-Carlo - Place du Casino, Principauté de Monaco
R.C.S. Monaco 56 S 523
Siren : 775 751 878

Rapport financier annuel

Comptes au 31 mars 2013

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Jean-Luc BIAMONTI

Administrateurs

MM. Willy de BRUYN

Michel DOTTA

Alexandre KEUSSEOGLOU

Thierry LACOSTE

Pierre LETZELTER

Jean-Louis MASUREL

Michel REY

Pierre SVARA

William TIMMINS

DIRECTION GENERALE

Président-Délégué

M. Jean-Luc BIAMONTI

(à compter du 10 janvier 2013)

Administrateur-Délégué

M. Jean-Louis MASUREL

(jusqu'au 10 janvier 2013)

Directeur Général Adjoint Finances

M. Yves de TOYTOT

Secrétaire Général –

Directeur des Ressources Humaines

Mme Agnès PUONS

Directeur Général Adjoint

Mme Isabelle SIMON

(jusqu'au 1^{er} février 2013)

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires

Mme Simone DUMOLLARD

M. André GARINO

Suppléants

Mme Bettina RAGAZZONI

M. Louis VIALE

AUDITEUR CONTRACTUEL

DELOITTE & ASSOCIES

SOMMAIRE

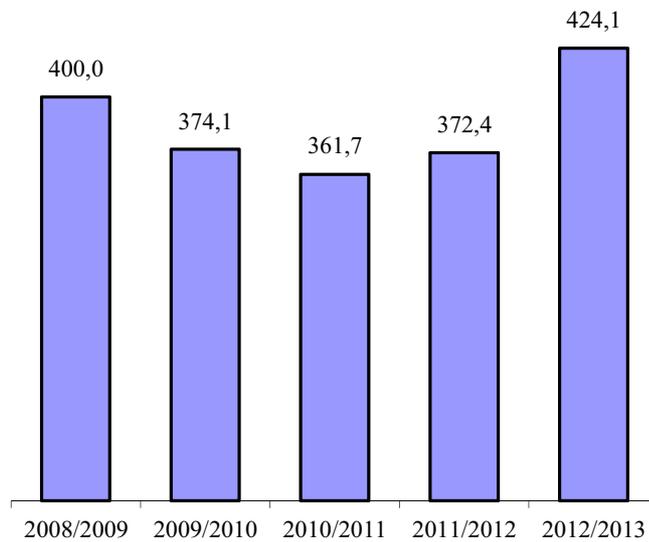
Chiffres clés et graphiques	4
Rapport du Conseil d'Administration	7
Secteur jeux	8
Secteur hôtelier	10
Secteur locatif	12
Comptes annuels	14
Investissements & perspectives	16
Informations sociales, environnementales et sociétales	21
Conseil d'Administration	39
Questions immobilières	41
Commissaires aux Comptes et Auditeur Contractuel	43
Gestion des risques	44
Informations juridiques	47
Comptes annuels aux normes monégasques de la Société des Bains de Mer	51
Comptes annuels aux normes françaises de la Société des Bains de Mer	56
Comptes consolidés du Groupe	76
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2013	112
Attestation de la personne responsable	116

CHIFFRES CLES

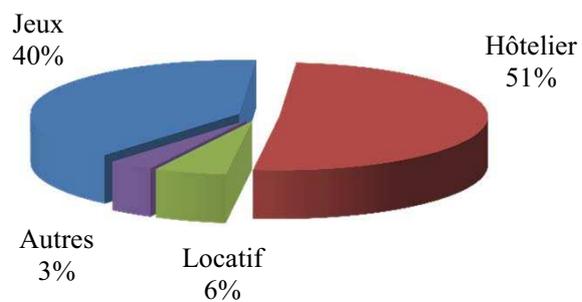
Les informations présentées concernent le Groupe constitué par la Société des Bains de Mer et ses filiales

Chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros

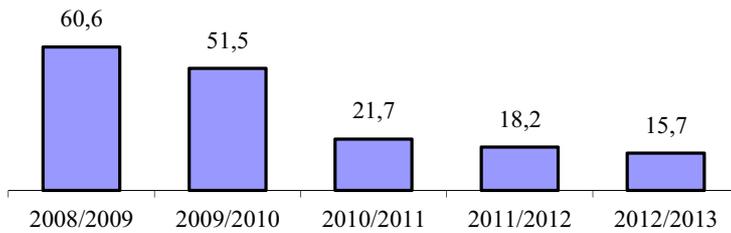


Structure des activités



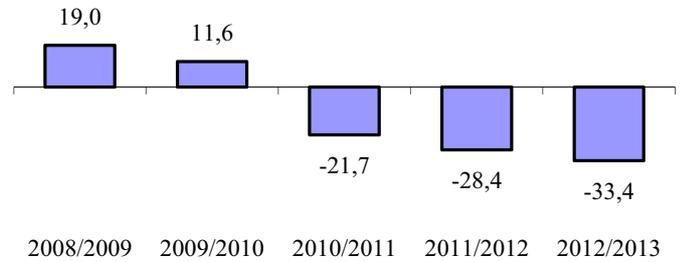
Résultat opérationnel avant amortissements

en millions d'euros



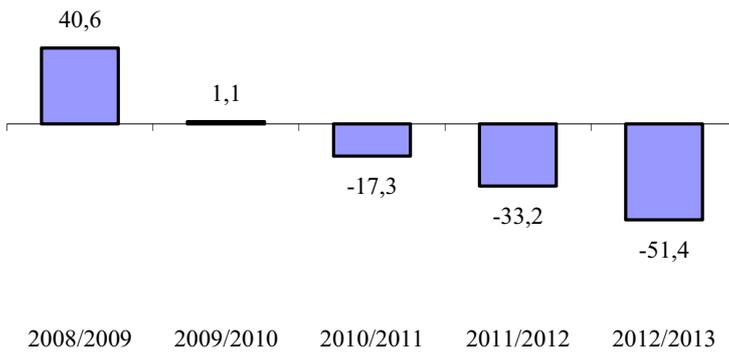
Résultat opérationnel

en millions d'euros



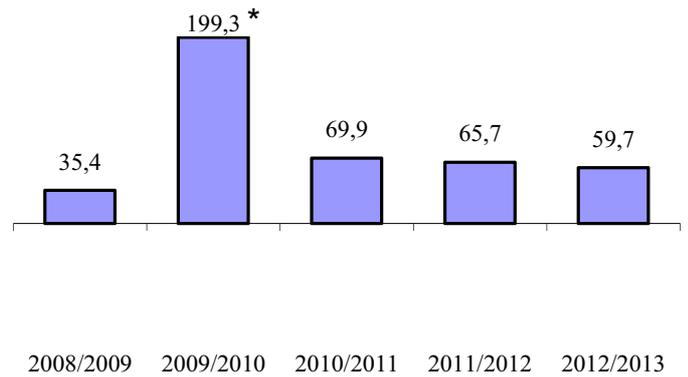
Résultat net part du Groupe

en millions d'euros



Investissements

en millions d'euros



* dont prise de participation Betclie Everest Group : 140 m€

Cours de bourse de l'action Société des Bains de Mer

NYSE Euronext Paris / Compartiment B (code Euroclear MC0000031187 - BAIN)



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Groupe enregistre des résultats annuels 2012/2013 en recul par rapport à l'année précédente en dépit d'une progression de l'activité.

Le chiffre d'affaires s'établit en effet à 424,1 millions d'euros sur l'exercice 2012/2013 contre 372,4 millions d'euros en 2011/2012, soit une augmentation de 14 %.

Le Groupe consolide désormais les données relatives à l'exploitation de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco, suite à la reprise le 28 juin 2012 de l'exploitation de son fonds de commerce. Le chiffre d'affaires réalisé par cet établissement depuis la reprise s'établit à 22,8 millions d'euros et représente une part importante de la croissance du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et plus de la moitié de l'augmentation de chiffre d'affaires du secteur hôtelier.

Tirant profit des nombreuses actions déployées dans le domaine commercial, les autres établissements hôteliers du Groupe ont enregistré une progression de 10 % à périmètre constant. Avec l'apport des activités de l'hôtel Méridien Beach Plaza, le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 222,3 millions d'euros contre 181,0 millions d'euros en 2011/2012.

Avec des recettes de 176,1 millions d'euros en 2012/2013, le secteur jeux affiche une hausse de 3,4 millions d'euros, principalement liée à une légère reprise de l'activité des appareils automatiques. L'activité des jeux de table est restée globalement identique à celle de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral, enregistre une progression de 19 % de son chiffre d'affaires, qui atteint 24,6 millions d'euros. Cette croissance résulte principalement de l'ouverture en mai 2012 de la résidence de grand standing « Le Balmoral ».

Malgré l'évolution favorable du chiffre d'affaires consolidé, le Résultat Opérationnel du Groupe s'établit en perte de 33,4 millions d'euros contre une perte de 28,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette dégradation résulte pour partie de certaines opérations de nature exceptionnelle. Elle traduit surtout la difficulté récurrente du Groupe à transformer en résultat les progressions du chiffre d'affaires, en raison d'une structure de coûts élevée liée à son contexte social.

En l'absence de cession d'actions Wynn Resorts, Ltd, le résultat financier s'établit à 5,5 millions d'euros contre un profit de 45,3 millions d'euros l'exercice précédent dont 39,8 millions d'euros de plus-values de cession d'actions Wynn Resorts, Ltd.

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betclik Everest Group, groupe de jeux en ligne dont la Société des bains de Mer détient 50 %, requiert la prise en compte d'une quote-part de résultat négative de 23,4 millions d'euros contre 50,1 millions d'euros l'année précédente, BetClic Everest Group ayant obtenu une diminution significative de ses pertes au cours de l'exercice écoulé.

Pour l'ensemble du Groupe, le résultat net consolidé ressort en perte de 51,4 millions d'euros contre une perte de 33,2 millions d'euros pour l'année sociale 2011/2012.

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après.

Secteur jeux

Avec des recettes de 176,1 millions d'euros en 2012/2013, le secteur jeux affiche une hausse de 3,4 millions d'euros, principalement liée à une légère reprise de l'activité des appareils automatiques. L'activité des jeux de table est restée globalement identique à celle de l'exercice précédent.

Le secteur des **jeux de table**, dont le chiffre d'affaires atteint 80,8 millions d'euros contre 80,1 millions d'euros l'an passé, est resté pénalisé par un contexte économique toujours difficile affectant les marchés dont est originaire une part importante de sa clientèle, malgré une augmentation des moyens engagés en termes d'invitations, de promotion et d'animation tout au long de l'année.

Pour l'ensemble des jeux de table, cette situation traduit une stabilité de la fréquentation à un niveau largement inférieur à celui des meilleures années passées, à l'exception de l'établissement du Sun Casino qui retrouve un niveau d'activité plus satisfaisant après deux exercices particulièrement difficiles.

Le segment des *jeux européens* est parvenu à limiter la baisse de son chiffre d'affaires, en raison d'aléas plus favorables que l'an passé qui ont compensé une diminution significative des enjeux tout au long de l'exercice. Dans ce contexte, la Roulette Européenne et le Punto Banco restent les jeux les plus importants en termes de recettes, avec toutefois une baisse d'activité pour ce dernier jeu après plusieurs exercices de progression continue. Le Poker Ultimate, exploité depuis deux ans, poursuit sa progression.

Le segment des *jeux américains* enregistre des résultats très contrastés suivant les établissements. Comme précédemment indiqué, l'établissement du Sun Casino s'inscrit dans une tendance plus favorable avec une progression de 31 % de son chiffre d'affaires consécutive aux bons résultats du Black Jack. En revanche, malgré un transfert de l'activité jeux américains du Café de Paris au Casino en début d'été dernier, les recettes de jeux américains des salles du Casino et du Café de Paris s'établissent en recul de 24 % au cumul de l'exercice, avec des aléas particulièrement défavorables au Black Jack et au Craps.

Toutes salles confondues, le Black Jack demeure toutefois le jeu américain le plus apprécié de la clientèle.

Le secteur des **appareils automatiques** enregistre une légère reprise de son activité, avec un chiffre d'affaires de 95,3 millions d'euros en 2012/2013 contre 92,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

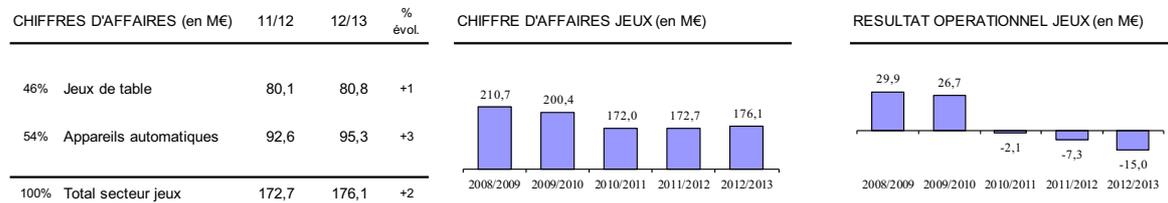
Cette croissance de 3 % résulte principalement de la progression des recettes du Café de Paris, établissement qui a bénéficié d'espaces complémentaires après le transfert des jeux américains au Casino et qui propose l'offre de jeu la plus attractive. L'activité appareils automatiques du Casino contribue également à cette performance avec une fréquentation accrue depuis juin 2012 et la suppression du droit d'entrée pour accéder aux premiers salons dans l'enceinte de cet établissement.

De même, l'établissement du Bay Casino, qui dispose depuis quelques mois de sa terrasse fumeurs, et celui de la Rascasse, avec une configuration plus conviviale de ses espaces, enregistrent une évolution favorable de leur activité.

En revanche, la salle des appareils automatiques du Sun Casino connaît un nouveau recul de son chiffre d'affaires avec la baisse continue de fréquentation, l'établissement étant fortement impacté par l'impossibilité de proposer un espace fumeur extérieur.

Avec des recettes quasiment inchangées, le résultat opérationnel avant amortissements enregistré pour l'ensemble du secteur jeux s'établit à - 6,6 millions d'euros en 2012/2013 contre 0,2 million d'euros pour l'exercice précédent. Cette dégradation significative provient principalement de la hausse du taux de redevance - qui passe de 13 à 15 % sur l'exercice, soit une charge additionnelle de 3,7 millions d'euros - et de l'augmentation des actions de promotion, invitations et autres dépenses marketing engagée pour soutenir l'activité pour un coût supplémentaire de 1,4 million d'euros.

Après prise en compte d'une charge d'amortissements en hausse de 0,9 million d'euros au cours de l'exercice écoulé, le résultat opérationnel du secteur jeux s'élève à - 15 millions d'euros en 2012/2013 contre - 7,3 millions d'euros pour l'année sociale précédente.



Secteur hôtelier

Le secteur hôtelier a enregistré au cours de l'exercice 2012/2013 une évolution très significative de son chiffre d'affaires, qui s'élève à 222,3 millions d'euros pour l'exercice écoulé contre 181 millions d'euros pour l'année sociale précédente, soit une progression de 41,3 millions d'euros.

Le secteur consolide désormais les données relatives à l'exploitation de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco, suite à la reprise le 28 juin 2012 de l'exploitation du fonds de commerce dudit établissement pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance, soit jusqu'au 30 septembre 2018. Le chiffre d'affaires réalisé par cet établissement depuis la reprise, soit pour une période de neuf mois, s'établit à 22,8 millions d'euros et représente plus de la moitié de l'augmentation de chiffre d'affaires du secteur hôtelier.

Tirant profit des nombreuses actions déployées dans le domaine commercial, et d'une amélioration de la conjoncture pour l'hôtellerie haut de gamme sur la Côte d'Azur, les autres établissements hôteliers du Groupe ont enregistré une progression de 18,3 millions d'euros, soit une croissance de 10 % à périmètre constant.

L'activité **hébergement** progresse dans l'ensemble des établissements. A périmètre constant, la hausse du chiffre d'affaires est supérieure à 16 % et la prise en compte des recettes du Méridien Beach Plaza, soit 14,1 millions d'euros, permet au secteur hôtelier d'afficher un chiffre d'affaires hébergement de 86,6 millions d'euros contre 62,3 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012, soit une croissance de 39 %.

Sur le périmètre constitué par les quatre établissements historiques du Groupe – Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Beach Hôtel et Monte-Carlo Bay Hôtel & Resort –, la croissance de 10,2 millions d'euros du chiffre d'affaires est le résultat d'une progression combinée de la fréquentation et des prix. Le taux d'occupation s'élève ainsi à 63,6 % contre 56 % en 2011/2012 et la recette moyenne chambre, augmente de 5 % malgré une relative stabilité du mix de clientèle dont la répartition entre « individuels » et « affaires » s'établit dans le rapport 63%/37%.

La segmentation de la clientèle par origine géographique présente des évolutions assez marquantes avec le recul de la clientèle française, qui reste toujours la première nationalité avec 19 % des clients accueillis, et de la clientèle italienne avec 12 %. Les clientèles russe et américaine sont en forte progression, avec respectivement 15 % et 14 % des clients accueillis. Enfin, la clientèle asiatique évolue favorablement et a représenté près de 6 % contre moins de 4 % précédemment.

Depuis la reprise de son exploitation, le Méridien Beach Plaza a réalisé un taux d'occupation de 50,7 %, en progression par rapport à la même période de l'exercice précédent.

L'activité **restauration** présente un chiffre d'affaires de 107,7 millions d'euros contre 94,6 millions d'euros l'an passé, soit une hausse de 13,1 millions d'euros. Cette augmentation résulte tout d'abord du changement de périmètre constitué par la reprise du

Méridien Beach Plaza et du chiffre d'affaires de 7,1 millions d'euros réalisé par cet établissement au cours des neuf derniers mois de l'exercice 2012/2013.

Mais cette hausse traduit aussi l'évolution favorable de l'activité observée dans un grand nombre d'établissements, et notamment dans les restaurants de l'Hôtel de Paris, de l'Hôtel Hermitage et du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort. L'augmentation la plus significative est toutefois réalisée par l'établissement de la Rascasse dont le succès s'est confirmé au cours de l'exercice écoulé. Quelques établissements, tels que le Jimmy'z et le Sea Lounge, ont présenté une légère érosion de leur activité en raison d'une concurrence plus soutenue au niveau local.

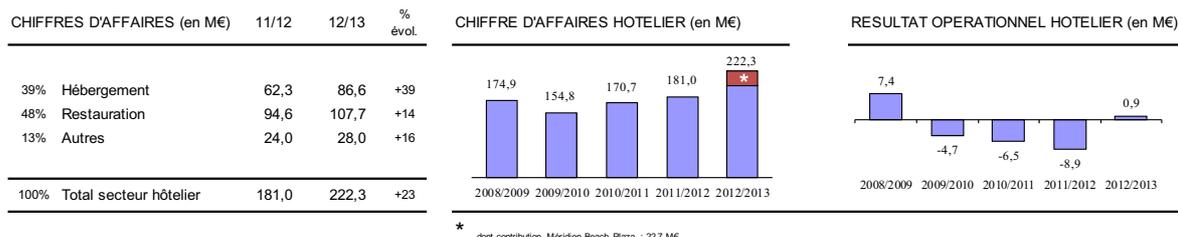
Pour l'ensemble du Groupe hors Méridien, le nombre de couverts servis s'établit à 905 000, en hausse de 1 % sur l'année précédente, et le Café de Paris demeure l'établissement le plus fréquenté avec 313 000 couverts servis au cours de l'exercice écoulé.

Enfin, il est constaté une amélioration du prix moyen sur l'ensemble des établissements.

Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en hausse de 16 %, à 28 millions d'euros pour l'année écoulée contre 24 millions d'euros en 2011/2012. La prise en compte de l'activité du Méridien Beach Plaza constitue l'essentiel de cette augmentation, confortée par l'évolution satisfaisante des activités du complexe balnéaire du Beach et des Thermes Marins de Monte-Carlo et des revenus annexes générés par la hausse de fréquentation réalisée en matière d'hébergement.

Pour l'ensemble du secteur hôtelier, le résultat opérationnel avant amortissements de l'exercice s'élève à 32,9 millions d'euros contre 23,4 millions d'euros pour l'année sociale 2011/2012, soit une augmentation de 9,5 millions d'euros dont 2 millions d'euros au titre du Méridien Beach Plaza.

Après prise en compte des amortissements, en hausse de 2,4 millions d'euros du fait du changement de périmètre précité, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel positif de 0,9 million d'euros en 2012/2013 contre - 8,9 millions d'euros pour l'année sociale précédente.



Secteur locatif

La progression régulière des activités locatives observée au cours des dernières années et les importants projets de développement en cours d'étude dans ce domaine justifient désormais une présentation du secteur locatif distincte des Autres Activités dans lesquelles il était compris jusqu'à présent. Le secteur locatif regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2012/2013 s'établit à 24,6 millions d'euros contre 20,6 millions d'euros l'exercice précédent, soit une croissance de 19 %. L'ouverture de la résidence de grand standing « Le Balmoral » et la création de nouvelles boutiques en façade du Casino expliquent cette progression.

Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus de location des boutiques, des bureaux et, dans une moindre mesure, des vitrines, est aujourd'hui le plus important. Le chiffre d'affaires atteint 15,5 millions d'euros contre 14,6 millions d'euros en 2011/2012.

Cette progression résulte de l'augmentation régulière des loyers du fait des indexations contractuelles, et de la création de nouvelles boutiques de luxe, Allée François Blanc en façade du Casino, en remplacement de locaux techniques.

Ce segment est caractérisé par une grande stabilité de son activité et par des demandes régulières de nouvelles surfaces exprimées par les grandes marques de luxe désireuses de s'implanter dans le Carré d'Or de Monte-Carlo.

Le segment **locatif résidentiel** est composé des résidences de grand standing du Monte-Carlo Bay et du Balmoral, ainsi que de quelques logements individuels en location civile.

Le chiffre d'affaires locatif résidentiel s'élève à 9,1 millions d'euros pour l'exercice 2012/2013 contre 6 millions d'euros en 2011/2012.

Cette forte progression est la conséquence de l'ouverture, en juin 2012, de la résidence de grand standing « Le Balmoral » en lieu et place de l'ancien hôtel du même nom. Cette résidence de grand luxe avec service hôtelier est composée de sept appartements, avec terrasse et piscine pour les plus vastes, offrant une vue exceptionnelle sur le Port Hercule. Les revenus locatifs constatés depuis l'ouverture s'élèvent à 2,4 millions d'euros au titre de 2012/2013 et la totalité des appartements a trouvé preneur aujourd'hui.

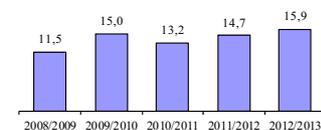
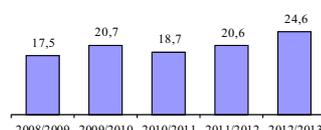
Pour mémoire, la résidence du Monte-Carlo Bay est composée de vingt-quatre appartements - du studio de 70 m² au sept pièces de 370 m² - et peut bénéficier des services hôteliers du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort.

Le résultat opérationnel avant amortissements enregistré pour l'ensemble du secteur locatif s'établit à 21 millions d'euros en 2012/2013 contre 18,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, en progression de 2,7 millions d'euros.

La charge d'amortissements du secteur locatif est en hausse de 1,5 million d'euros au cours de l'exercice et cela uniquement avec l'apport du nouveau segment d'affaires de la résidence du Balmoral, les autres segments n'ayant pas subi de travaux importants.

Après prise en compte d'une charge d'amortissements en hausse de 1,5 millions d'euros du fait de l'ouverture de la résidence du Balmoral, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 15,9 millions d'euros contre 14,7 millions d'euros pour l'année sociale précédente.

CHIFFRES D'AFFAIRES (en M€)	11/12	12/13	% évol.	CHIFFRE D'AFFAIRES LOCATIF (en M€)	RESULTAT OPERATIONNEL LOCATIF (en M€)
63% Locatif commercial	14,6	15,5	+6	17,5	11,5
37% Locatif résidentiel	6,0	9,1	+50	20,7	15,0
100% Total secteur locatif	20,6	24,6	+19	18,7	13,2
				20,6	14,7
				24,6	15,9



Comptes annuels

Le Groupe enregistre des résultats annuels 2012/2013 en recul par rapport à l'année précédente en dépit d'une progression de l'activité.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit en effet à 424,1 millions d'euros sur l'exercice 2012/2013 contre 372,4 millions d'euros en 2011/2012, soit une augmentation de 51,7 millions d'euros.

Le Groupe consolide désormais les données relatives à l'exploitation de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco, suite à la reprise le 28 juin 2012 de l'exploitation du fonds de commerce dudit établissement pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance, soit jusqu'au 30 septembre 2018. Le chiffre d'affaires réalisé par cet établissement depuis la reprise s'établit à 22,8 millions d'euros et représente une part importante de la croissance du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et plus de la moitié de l'augmentation de chiffre d'affaires du secteur hôtelier.

Résultat opérationnel et amortissements

Malgré l'évolution favorable du chiffre d'affaires consolidé, le résultat opérationnel avant amortissements s'inscrit en baisse pour s'établir à 15,7 millions d'euros contre 18,3 millions d'euros en 2011/2012.

Il est par ailleurs constaté une augmentation de la charge des amortissements, qui s'élèvent à 49,1 millions d'euros pour 2012/2013 au lieu de 46,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution traduit la prise en compte des amortissements du Méridien Beach Plaza pour 1,8 million d'euros et les premiers amortissements au titre de la résidence du Balmoral pour 1,5 million d'euros.

Dans ce contexte, le Résultat Opérationnel du Groupe s'établit en perte de 33,4 millions d'euros contre une perte de 28,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette dégradation résulte pour partie de certaines opérations de nature exceptionnelle, dont le plan d'incitation au départ à la retraite pour 4,3 millions et la dépréciation accélérée d'actifs concernés par le programme immobilier envisagé pour 2,8 millions d'euros. Elle traduit surtout la difficulté récurrente du Groupe à transformer en résultat les progressions du chiffre d'affaires, en raison d'une structure de coûts élevée liée à son contexte social. Enfin, il convient de souligner qu'une part importante de l'augmentation du chiffre d'affaires découle de la prise en compte de l'exploitation de l'hôtel Méridien Beach Plaza - soit 22,8 millions d'euros -, et que celle-ci ne génère que 0,1 million de résultat opérationnel.

Comme indiqué dans les pages précédentes, les secteurs opérationnels évoluent dans des tendances différentes en termes de résultat. Alors que le secteur jeux enregistre une baisse de 7,7 millions d'euros de son résultat opérationnel, les secteurs hôtelier et locatif sont en amélioration de, respectivement 9,8 millions d'euros et de 1,2 million d'euros. Les résultats non répartis - charges communes ou non directement imputables aux secteurs - augmentent de 8,1 millions d'euros avec les opérations de nature exceptionnelle évoquées ci-avant.

Résultat financier

En l'absence de cession d'actions Wynn Resorts, Ltd, le résultat financier s'établit à 5,5 millions d'euros contre un profit de 45,3 millions d'euros l'exercice précédent. Pour mémoire, il avait été constaté en 2011/2012 des plus-values de cession d'actions Wynn Resorts, Ltd à hauteur de 39,8 millions d'euros.

Quote-part du résultat de BetClic Everest Group

Enfin, la consolidation par mise en équivalence de Betclic Everest Group, groupe de jeux en ligne dont la Société des bains de Mer détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son résultat, soit une quote-part négative de 23,4 millions d'euros contre 50,1 millions d'euros l'année précédente, BetClic Everest Group ayant obtenu une diminution significative de ses pertes au cours de l'exercice écoulé.

Résultat net consolidé

Le Résultat Net Consolidé - part du Groupe ressort en perte de 51,4 millions d'euros contre une perte de 33,2 millions d'euros pour l'année sociale 2011/2012.

Capacité d'autofinancement et trésorerie

La capacité d'autofinancement enregistre une nouvelle diminution pour s'élever à 17 millions d'euros contre 24,4 millions d'euros l'exercice précédent. Après prise en compte de l'évolution du besoin en fonds de roulement, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 21,8 millions d'euros contre 26,3 millions d'euros pour l'exercice 2011/2012.

Par ailleurs, la poursuite du programme d'investissements a représenté un décaissement de 59,7 millions d'euros en 2012/2013 contre 65,7 millions d'euros précédemment. Pour assurer le financement de ce programme, et en complément des ressources d'autofinancement, l'utilisation de l'ouverture de crédit revolving est passée de 10 à 70 millions d'euros au cours de l'exercice.

Au 31 mars 2013, la Trésorerie nette d'endettement financier du Groupe est négative de 38,5 millions d'euros contre un solde qui était positif de 12,3 millions d'euros à fin mars 2012.

Comptes de la Société Mère et dividendes

Les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer, société mère, font apparaître, au 31 mars 2013, un chiffre d'affaires de 373,3 millions d'euros et un résultat net en perte de 30,4 millions d'euros, au lieu d'une perte limitée à 7,4 millions d'euros en 2011/2012 du fait des cessions d'actions Wynn Resorts, Ltd alors réalisées.

En raison de ces résultats négatifs, le Conseil d'Administration estime qu'il n'est pas opportun de distribuer un dividende et vous propose de ne mettre en paiement que l'intérêt statutaire, soit € 0,01 par action.

Investissements et perspectives

Investissements

Au cours de l'exercice 2012/2013, le Groupe a poursuivi le programme d'investissement engagé, qui porte sur la rénovation des exploitations existantes et le développement de nouveaux actifs immobiliers. Les moyens engagés hors investissements financiers ont représenté 59,7 millions d'euros au titre de l'exercice écoulé, contre 65,7 millions d'euros en 2011/2012.

Poursuite du programme d'investissement

L'achèvement du programme de rénovation du **Casino de Monte-Carlo** constitue une des réalisations importantes de l'exercice écoulé. Lancée en janvier 2012, la troisième phase des travaux a été achevée pour le Grand Prix en mai 2012. Elle a porté sur la rénovation complète des salons Renaissance, Europe, Touzet Nord et sur l'entrée des salons Privés. Elle a été complétée, à l'automne 2012 par une rénovation légère de la décoration et des éclairages de la salle des Amériques pour assurer une parfaite cohérence avec les précédentes réalisations. Ces travaux ont représenté un montant total de 6,9 millions d'euros en 2012/2013.

Dans le domaine des jeux, la politique de **renouvellement du parc des appareils automatiques** a été poursuivie avec un investissement de 4,3 millions d'euros, avec l'objectif de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offre de jeux et d'innovation.

Les investissements réalisés dans le domaine **hôtelier** n'ont pas eu l'ampleur de ceux menés les années précédentes. Ils ont été constitués de travaux de remise en état ou d'adaptation de certains équipements, comme la création d'un espace lounge « Le Crystal Bar » à l'Hôtel Hermitage, très prisé de la clientèle pour ses ambiances *trendy*.

Le secteur **locatif** a également fait l'objet d'investissements importants. Ont été ainsi achevés en mai 2012 les travaux de transformation de l'ancien hôtel **Balmoral** en résidence de grand standing, pour un montant de 7,8 millions d'euros sur l'exercice. Cette résidence de grand luxe avec service hôtelier propose sept appartements avec une vue exceptionnelle sur le port Hercule.

De même, ont été engagés les travaux de construction des **Villas du Sporting**. Idéalement situées sur la presqu'île du Sporting Monte-Carlo, les trois Villas du Sporting constitueront une réalisation immobilière absolument inédite à Monaco, au milieu d'une végétation luxuriante, sous les pins parasol, les cyprès, les cèdres de l'Atlas et de magnifiques palmiers. Elles bénéficieront chacune d'une piscine particulière. Ce projet représente un montant de 7,4 millions d'euros sur l'exercice et l'achèvement des travaux est prévu pour le Grand Prix 2014.

Reprise de l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco

Le Groupe a repris le 28 juin dernier l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco.

Le Méridien Beach Plaza est un hôtel 4 étoiles de plus de 400 chambres et suites, en bord de mer, avec une plage privée, un « business center » et un centre de remise en forme.

La Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer créée à cet effet, succède ainsi à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2018. Jusqu'à cette date, le groupe Starwood continuera à assurer la gestion de cet hôtel, sous l'enseigne Le Méridien, pour le compte du Groupe Monte-Carlo SBM.

La reprise de la gérance libre a été réalisée moyennant le versement au groupe Starman d'une indemnité de 7,4 millions d'euros tenant compte des actifs et passifs repris à la date de transaction, dont un montant de trésorerie disponible de plus de 7 millions d'euros.

Préparation des projets de rénovation de l'Hôtel de Paris et de réalisation d'un projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monte-Carlo.

Comme précédemment indiqué, les réflexions engagées depuis plusieurs années au sujet du bâtiment du Sporting d'Hiver et de l'Hôtel de Paris ont abouti sur des projets novateurs. Ces deux projets, présentés plus en détails au paragraphe ci-après, revêtent une importance majeure et les frais d'études ont représenté une dépense sur l'exercice de 15,4 millions d'euros.

Contexte concurrentiel et perspectives

En complément du redressement nécessaire de son exploitation Jeux et Hôtels, le Groupe a annoncé son intention de lancer deux projets immobiliers et d'urbanisme majeurs : la rénovation de l'Hôtel de Paris et la transformation du site actuellement occupé par le bâtiment du Sporting d'Hiver. Ces projets, dont l'investissement total est aujourd'hui estimé entre 620 et 680 millions d'euros, devraient permettre à la société de générer à un horizon d'environ 5 ans un excédent brut d'exploitation additionnel annuel proche de 50 millions d'euros. La réalisation de ces projets, fortement créateurs de valeur, permettra au Groupe de prendre une nouvelle dimension tant par l'augmentation attendue de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

L'Etat monégasque, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de la S.B.M., a donné son accord pour étudier les modalités de réalisation d'une augmentation de capital de 180 à 250 millions d'euros visant à financer ces projets. L'Etat monégasque resterait l'actionnaire majoritaire de la société et conserverait son rôle déterminant dans l'accompagnement de son développement. Le solde du besoin d'investissement serait assuré par un recours à l'endettement, la société se réservant par ailleurs la possibilité de faire appel à des sources de financement alternatives.

Le lancement de ces projets reste soumis à l'obtention des autorisations nécessaires, notamment l'obtention des permis de construire, le déclassement d'une parcelle du domaine public, et à la levée effective du financement.

Le renouveau d'un mythe : la rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la rénovation et du développement du parc immobilier et hôtelier de la S.B.M. qui a constamment le souci d'assurer à ses clients des prestations aux meilleurs standards du marché.

La rénovation de l'Hôtel de Paris porterait sur l'ensemble de l'établissement, avec une recomposition tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services. La capacité globale d'hébergement serait similaire à la capacité actuelle, mais la superficie des chambres et le nombre de suites seraient augmentés. Parmi les innovations majeures du programme figureraient la création d'une cour-jardin au centre de l'établissement et une mise en valeur des toits qui accueilleront un nouvel espace spa, fitness et piscine, des suites d'exception et une « villa sur le toit » avec jardin et piscine privés. Cette rénovation et ces innovations permettraient à l'Hôtel de Paris de continuer à rester à la pointe des attentes de la clientèle toujours plus exigeante des palaces.

Le projet préserverait l'esprit de l'Hôtel de Paris. La façade historique de l'hôtel sur la place du Casino resterait intacte. Les lieux de légende, tels que le Hall d'entrée et la Cave, et les établissements emblématiques, tels que le Bar Américain, la Salle Empire, le Louis XV et le Grill, seraient maintenus.

Les travaux débuteront en fin d'année 2014, concomitamment à ceux du Sporting d'Hiver, et devraient durer 4 ans. Il est envisagé de séquencer les travaux afin que l'hôtel reste toujours partiellement ouvert à la clientèle, décision qui permet également de limiter au maximum l'impact social de ce projet. Conformément à l'engagement de la S.B.M. en matière de développement durable, le projet s'inscrit dans le référentiel BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method).

La réalisation d'un projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monte-Carlo

Suite à la publication de l'Ordonnance Souveraine du 1er août 2008 redéfinissant le plan d'urbanisme du quartier dit du Carré d'Or à Monte-Carlo, le groupe Monte-Carlo S.B.M., en étroite collaboration avec le Gouvernement Princier, a procédé à la consultation de plusieurs architectes de renommée internationale. En plein accord avec le Gouvernement Princier, le choix du groupe Monte-Carlo S.B.M. s'est porté sur le projet du cabinet Rogers Stirk Harbour + Partners, créé par Lord Richard Rogers. La coordination du projet a été confiée à l'architecte monégasque, Alexandre Giraldi.

Lord Richard Rogers est un des grands noms de l'architecture et de l'urbanisme contemporain : lauréat de la Biennale de Venise en 2006 et Prix Pritzker 2007, il est l'auteur de réalisations prestigieuses internationalement reconnues, telles que le Centre Georges-Pompidou à Paris, le Dôme du Millénaire à Londres, ainsi que de projets résidentiels haut de gamme à Londres.

L'objectif de ce projet est de revaloriser le site actuellement occupé par le bâtiment du Sporting d'Hiver afin que ce site exceptionnel en plein cœur de Monte-Carlo puisse retrouver son rôle historique dans le développement économique, social et culturel de la Ville.

Le bâtiment du Sporting d'Hiver serait remplacé par plusieurs corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunirait ainsi 4 950 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 16 000 m² en étages, 3 000 m² d'espace de bureaux, 2 500 m² d'espace de conférences avec une salle de projection équipée de technologies multimédia, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking. Pour conserver la mémoire architecturale de l'ancien Sporting d'Hiver, la Salle

des Arts, probablement son élément le plus marquant, serait reconstruite à l'identique à l'intérieur de ce cadre contemporain.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte figure la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en en faisant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable : sur le site paysagé, seraient ainsi créés 30 % d'espaces supplémentaires accessibles au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée reliant l'avenue des Beaux-Arts aux jardins Saint James.

Ce projet soutient la stratégie de développement du groupe Monte-Carlo S.B.M., en attirant et fidélisant à Monaco une nouvelle clientèle internationale qui exige désormais des résidences haut de gamme et des prestations exceptionnelles.

Participation dans BetClic Everest Group

Il est rappelé que la Société détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de BetClic Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

BetClic Everest Group est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betclik et Expekt, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues désormais à 61 % suite au rachat en juin 2012, de 5 % d'intérêts minoritaires auprès de ses fondateurs ;
- les sociétés du sous-ensemble Everest détenues à 100 % suite au rachat en juillet dernier des 35 % d'intérêts minoritaires que détenait encore la société GigaMedia, société cotée au NASDAQ.

Reprise anticipée des actions et prêts détenus par GigaMedia

Des discussions avaient été engagées début 2012 avec Giga pour le rachat de leur participation résiduelle et des prêts que Giga avait consenti à Mangas Everest. Ces discussions ont abouti et le rachat est intervenu le 27 juillet 2012 pour un prix ferme pour solde de tout compte de 1,7 million de dollars.

Financement

Pour conforter la structure financière de BetClic Everest Group, ses deux actionnaires, Mangas Lov et le Groupe S.B.M., ont décidé de procéder à une augmentation de son capital, à libérer par compensation avec les prêts que chaque associé avait consenti en avril 2010 à hauteur de 30 millions d'euros chacun, augmentés des intérêts courus s'y rapportant. L'augmentation de capital a été réalisée fin décembre 2012 pour un montant total de 62,1 millions d'euros.

Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, BetClic Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home, ceux-ci sont de

18 millions d'euros au 31 mars 2013. Leur remboursement est garanti de façon paritaire par les deux actionnaires de BetClic Everest Group et la garantie donnée dans ce cadre par le Groupe S.B.M. porte sur un montant de 9 millions d'euros.

Enfin, des avances en compte courant ont également été consenties au cours de l'exercice écoulé, représentant un montant total de 16,1 millions d'euros pour chaque associé. Ces avances ont notamment contribué au remboursement de 11,5 millions d'euros de financements souscrits par BetClic Everest Group auprès d'un établissement financier, ainsi qu'au rachat des 5 % d'intérêts minoritaires de Bet-At-Home auprès de ses fondateurs.

Rapport social, sociétal et environnemental

En application de la loi n° 2010 – 788 du 12 juillet 2010 et du décret du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence en matière sociale et environnementale définies pour certaines entreprises dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le Groupe présente ci-après un rapport sur les questions sociales, environnementales et sociétales. Les éléments mentionnés dans ce rapport font l'objet d'une revue.

La présente communication est fondée sur la base du reporting interne existant. De façon à développer cette communication dans le sens des dispositions de l'article R225-105-1 du Code du Commerce français, le Groupe a engagé une démarche d'amélioration de son reporting pour disposer d'informations complètes et détaillées sur ces questions à un horizon de trois ans.

1 - Informations sociales

Contexte général

Saisonnalité

L'activité du Groupe est marquée par une forte saisonnalité, avec des périodes de forte fréquentation durant la saison estivale, mais aussi à l'occasion de différentes manifestations sportives, culturelles et caritatives ou pour les fêtes pascales et de fin d'année. Ces pics d'activité sont plus fortement ressentis dans le domaine hôtelier.

Métiers pratiqués

Les principaux métiers pratiqués sont :

- les métiers des jeux – jeux de table, appareils automatiques – et annexes aux jeux,
- les métiers liés à l'hôtellerie et la restauration,
- les métiers liés aux activités de loisirs, aux activités sportives et aux spectacles de divertissement ,
- les fonctions supports techniques et administratives ou commerciales.

Impact dans le bassin d'emploi

Le Groupe est un élément moteur de l'emploi en Principauté de Monaco ainsi que dans les communes françaises limitrophes. Sa zone d'influence s'étend de Nice jusqu'à l'Italie.

Emploi et rémunération

Emploi

En 2012/2013, le Groupe compte 4 044 collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) contre 3 679 pour l'exercice précédent.

Cette augmentation est principalement liée à la prise en compte des effectifs de l'hôtel Méridien Beach Plaza depuis le 28 juin 2012.

Rémunération et charges de personnel

Les modes de rémunération des collaborateurs sont multiples suivant les différents secteurs d'activité. Ils se composent de rémunérations aux pourboires collectés, de rémunérations au pourcentage de chiffre d'affaires, de rémunérations fixes ou de rémunérations variables.

Les charges de personnel – Salaires et traitements, charges sociales et avantages du personnel – ont évolué comme suit au titre de l'exercice écoulé :

En millions d'euros	2011/2012	2012/2013
Salaires et traitements	133,3	145,4
Charges sociales et autres charges assimilées	57,8	63,3
Avantages du personnel	2,0	2,3
Charges de personnel totales	193,1	211,0

L'augmentation des charges de personnel résulte pour 9,6 millions d'euros de la prise en compte des charges de l'hôtel Méridien Beach Plaza depuis le 28 juin 2012.

Organisation du travail

Le temps de travail de l'ensemble des salariés du Groupe est fixé sur la base légale de 169 heures par mois (39 heures par semaine). Les salariés bénéficient de deux jours de repos par semaine et de cinq semaines de congés payés auxquelles peuvent s'ajouter des jours conventionnels de congés (jours pour ancienneté, etc.)

Les jours fériés, travaillés ou non travaillés, sont pris ou récupérés.

Compte tenu de la diversité et de la nature des activités du Groupe et des contraintes inhérentes aux métiers du service, les organisations de travail sont multiples :

- le temps de travail des collaborateurs des fonctions de « back office » est organisé principalement selon des horaires de « journée » fixes du lundi au vendredi ;
- dans les services liés à l'exploitation, le temps de travail est organisé selon des roulements qui peuvent être du type 5/2 (soit 5 jours travaillés suivis de 2 jours de repos) - 4/2 - 4/3. Les cycles de travail peuvent inclure des rythmes avec des horaires décalés avec deux ou trois équipes.

Les plannings suivent un cycle régulier et sont communiqués aux collaborateurs à l'avance pour que ceux-ci puissent s'organiser sur le plan personnel.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) veille au respect des dispositions réglementaires et conventionnelles relatives à la durée du travail, notamment en termes de repos hebdomadaire et de repos quotidien.

Relations sociales

Relations professionnelles

Les relations sociales sont marquées par des représentations du personnel très nombreuses.

Ainsi, pour la seule Société des Bains de Mer, les relations sociales sont menées au travers de 16 syndicats catégoriels et professionnels d'une part et 103 délégués du personnel d'autre part. Ces personnels sont régis par des conventions multiples aux intérêts parfois contradictoires.

L'organisation du dialogue social est donc complexe et s'articule principalement autour des points d'échange suivants :

- des réunions par syndicat, tenues avec la Direction des Ressources Humaines et/ou la Direction Générale (environ 60 réunions par an) ;
- des réunions rassemblant tous les représentants lorsque l'ensemble du personnel est concerné : communication sur les grands projets, présentation des comptes, événements ponctuels particuliers, etc.

Bilan des accords collectifs

Un processus de réforme du dispositif conventionnel a été engagé.

S'agissant de la Société de Bains de Mer, il est rappelé la signature, le 30 mars 2012, d'une nouvelle convention collective générale du personnel avec huit syndicats, abrogeant de fait environ 70 accords et de multiples usages. C'était la première fois depuis 1946, qu'un accord collectif d'une portée aussi large recevait la signature d'un tel nombre de syndicats.

Ce processus sera poursuivi dans d'autres secteurs de la Société.

Santé et sécurité

En novembre 2012, il a été procédé à la création au sein de la DRH d'un département en charge de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

Les missions confiées à ce département sont :

- Est l'interlocuteur des délégués du personnel s'agissant de tous les sujets précités ;
- Anime les Comités Hygiène et Sécurité (CHS) et suit l'avancement des décisions prises ;
- Assure les relations avec la Médecine du Travail afin notamment de prendre toutes dispositions améliorant les conditions de préservation de la santé des salariés sur leur lieu de travail ;
- Assure les recherches de reclassement pour les salariés déclarés inaptes ;
- Veille aux respects des prescriptions en matière de sécurité et à la mise en œuvre des formations obligatoires en la matière.

La DRH assure par ailleurs un suivi des accidents du travail.

Formation

Le plan de formation s'articule autour de deux axes majeurs :

Parfaire la formation de l'encadrement, notamment dans le secteur jeux, par :

- une formation longue au management réservée aux titulaires d'un Bac + 2 et sanctionnée par un diplôme de niveau licence ;

- un accompagnement à la Validation des Acquis Professionnels pour les salariés qui ne disposent pas du niveau requis pour suivre une formation de niveau licence ;
- une formation courte au management, ouverte au personnel encadrant mais sans délivrance de diplôme.

Améliorer la qualité de l'accueil par :

- le développement de nouvelles méthodes d'apprentissage des langues facilitant l'accès de tous les salariés aux formations (e-learning) ;
- la mise en œuvre de formations aux différences culturelles permettant de comprendre les clients de culture différente (Inde, Chine, Moyen Orient, Russie) et leurs comportements spécifiques, de façon à améliorer l'accueil de ces clientèles ;
- la formation aux techniques d'accueil de la clientèle haut de gamme ;
- une meilleure connaissance de l'offre Resort par des visites commentées.

Respecter les normes d'hygiène et de sécurité avec :

- des formations professionnelles de type habilitation électrique, conduite d'engins, secourisme, prévention incendie...

Egalité de traitement

Le Groupe respecte et fait respecter l'ensemble des textes législatifs et traités auxquels la Principauté de Monaco a adhéré, notamment en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

De même, l'ensemble des procédures de nomination, rémunération, recrutement et promotion conduites par la DRH garantissent le respect des principes d'égalité sans aucune distinction de sexe, de race ou de religion.

Par ailleurs, des sanctions sont infligées dès que la direction a connaissance de propos discriminatoires.

Enfin, le Groupe entend participer activement à l'intégration des salariés présentant un handicap. A ce titre, la Société des Bains de Mer a intégré dans la nouvelle convention collective précitée une disposition attestant de cette volonté.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

Comme précédemment indiqué, le Groupe respecte l'ensemble de principes édictés par cet organisme. A titre d'exemples, le principe de liberté syndicale trouve pleinement à s'exprimer et le Groupe a instauré un dialogue régulier avec les organisations concernées. Le Groupe accorde par ailleurs une attention particulière à la lutte contre les discriminations dans ses processus Ressources Humaines.

2 - Informations environnementales

La politique du Groupe en matière de préservation de l'environnement constitue un axe important dans sa stratégie de développement. Le premier plan quinquennal lancé en avril 2007 ayant permis de présenter un bilan très positif et d'obtenir des résultats significatifs dans de nombreux domaines, le Groupe a décidé d'engager de nouvelles actions dans le cadre de sa Charte Environnementale pour les années de 2013 à 2016. Ce choix traduit la volonté du Groupe de contribuer activement aux engagements de la Principauté de Monaco, notamment le protocole de Kyoto.

Les actions du Groupe en faveur du management environnemental et de la certification de ses activités sont déclinées sur l'ensemble des sites opérationnels ainsi qu'au niveau des services supports techniques, administratifs ou commerciaux.

Politique générale en matière environnementale.

Le pilotage des actions environnementales est animé par un groupe de travail dédié constitué de représentants des différentes directions du Groupe : la Direction des Achats qui assure la coordination de la démarche, les Services techniques, le Service Espaces Verts, les Directions du Marketing et de la Communication, la Direction des Ressources Humaines et deux représentants des exploitations Casinos et Hôtels. Ce groupe assure le suivi de l'ensemble des actions menées dans le cadre de la Charte Environnementale et mène plusieurs réflexions en relation avec une certification de ses activités. Il reporte de façon régulière à la Direction Générale du Groupe et à la Commission d'Administrateurs Environnement et Qualité.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle Charte Environnementale, le Groupe a pour objectif de conforter les résultats déjà obtenus, de développer de nouvelles démarches et de déployer un meilleur suivi des réalisations par des indicateurs appropriés.

Cette Charte constitue l'élément structurant de la démarche environnementale suivie par le Groupe. Elle sera complétée à l'avenir par des chartes spécifiques propres aux principaux établissements du Groupe, qui favoriseront l'appropriation des actions environnementales par chacune des entités du Groupe ainsi que la mise en avant des initiatives et des particularités de chacun de ses établissements.

Les actions menées feront désormais l'objet de contrôles annuels par divers organismes tiers indépendants, dans la perspective d'une prochaine certification.

Information des salariés en matière environnementale.

Le Groupe assure une communication régulière auprès de l'ensemble de ses salariés sur son blog interne dénommé «Oxygène», qui permet une diffusion rapide et ciblée des actualités environnementales. Ce blog est naturellement accessible au plus de 1 000 salariés équipés d'ordinateurs, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs qui peuvent y accéder au moyen des bornes intranet déployées dans l'ensemble des sites. Depuis son lancement en juin 2007, plus de 260 articles ont été mis en ligne.

La fréquentation du blog a représenté plus de 5 244 visites au cours de l'exercice écoulé soit une moyenne de 437 visites mensuelles. Sur le dernier trimestre, ont été relevés des

niveaux records de consultation avec des moyennes de 249 visiteurs différents par mois pour près de 524 visites par mois.

Le blog « Oxygène » trouvera naturellement sa place dans le nouvel intranet que le Groupe a prévu de déployer prochainement pour assurer le développement de sa communication interne.

Enfin, la mise en place de certaines formations spécifiques aux questions de préservation de l'environnement est également à l'étude.

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les principales mesures portent sur les domaines suivants :

Fluides frigorigènes impactant la couche d'ozone

Depuis 2007, l'ensemble des minibars des hôtels du Groupe ne contiennent plus de chlorofluorocarbures. Les installations frigorifiques et frigorigènes font l'objet d'un suivi technique à chaque rénovation ou remplacement de matériels. Les anciennes installations sont récupérées, sous contrôle des fournisseurs et prestataires agréés, pour être traités suivant les filières réglementaires.

Collecte des huiles, huiles de cuisson et des graisses alimentaires

Plus de 35 000 litres d'huiles usagées ont été collectés en 2012/2013, montant qui se compare aux près de 58 000 litres achetés sur la même période. Depuis 2007, ce sont plus de 167 000 litres qui ont été ainsi collectés. Ces collectes sont assurées par des prestataires externes qui assurent ensuite leur retraitement suivant des filières spécialisées.

Près de 110 000 litres de graisse alimentaire ont été collectés en 2012/2013 pour être traités par des organismes spécialisés.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe organise la collecte des déchets solides par sept filières différentes avec les résultats suivants pour l'exercice écoulé :

- récupération de 26,7 tonnes de papier dans les différents établissements, montant auquel s'ajoute 9,3 tonnes récupérées par l'imprimerie intégrée du Groupe, soit un total récupéré de 36 tonnes ;
- collecte de 305 tonnes de verre, soit une réduction de l'empreinte carbone de 152,7 tonnes d'équivalent CO² ;
- collecte de 502 kg de piles usagées, qui auront été adressés aux filières de retraitement appropriées ;
- collecte de 7 m³ de déchets électroniques de type DEEE ;
- collecte de près de 3,5 tonnes d'emballages ménagers résiduels (E.M.R.) ;
- récupération de 21 caisses de 240 litres de tubes néon et ampoules pour acheminement à Recylum en France.
- acheminement après usage de tous les produits toxiques utilisés par l'imprimerie intégrée du Groupe vers les filières de traitement et de valorisation correspondant aux

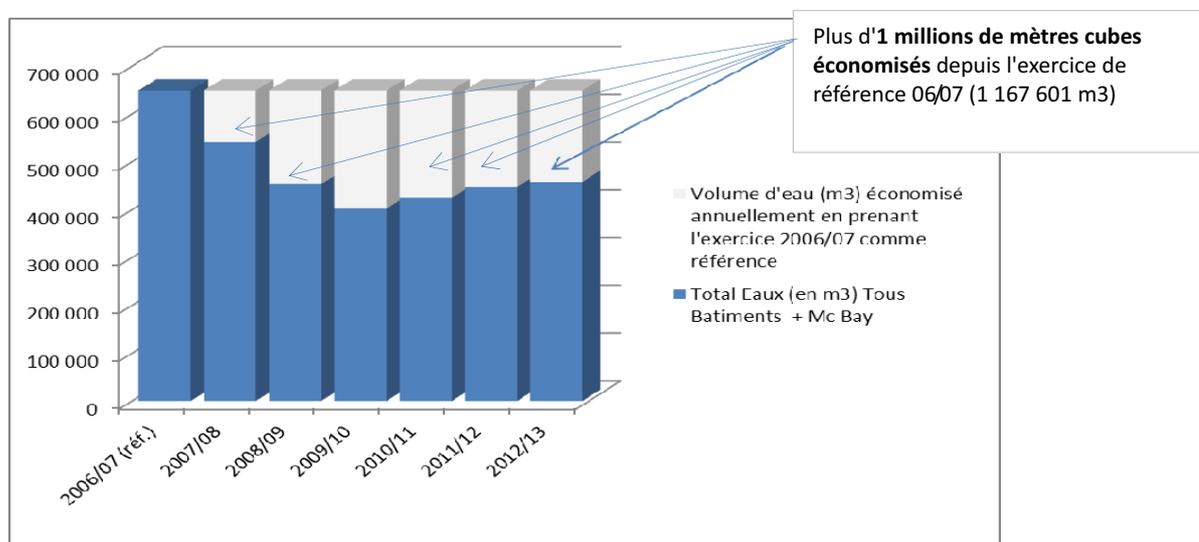
critères du cahier des charges du label « Imprim'Vert », certification dont l'établissement bénéficie de façon continue depuis octobre 2007.

En complément aux actions de recyclage et d'élimination des déchets décrites ci-avant, le Groupe souhaite accentuer les actions de prévention avec un objectif de réduction des consommations et donc de production de déchets.

La consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales

Depuis le démarrage du projet en 2007, le Groupe a mené de nombreuses actions permettant de réduire significativement ses consommations en eau. Du fait d'une activité hôtelière plus importante au cours de l'exercice écoulé, ces consommations ont néanmoins progressé de 2 % pour représenter de l'ordre de 458 000 m³. Ce niveau de consommation reste cependant inférieur de plus de 29% à l'exercice de référence 2006/2007.

Evolution des consommations d'eau depuis 2006-2007 et économies globales réalisées



Ces réalisations ont été rendues possibles par l'introduction de dispositifs techniques, tels que l'implantation de boucles de refroidissement, la rénovation de certains équipements de récupération et d'économie d'eau, ainsi que par une forte sensibilisation des équipes internes sur l'utilisation de cette ressource précieuse.

Une attention particulière est également apportée au recyclage des eaux grises, et des dispositifs de retraitement sont désormais étudiés à chaque occasion – chantiers de rénovation, construction nouvelle – lorsque la configuration des lieux est favorable. A titre d'exemple, le système mis en place à l'Hôtel Hermitage permet de récupérer près de 270 m³ par an, pour l'arrosage des jardins et l'alimentation des circuits secondaires.

La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Le Groupe cherche à exploiter toutes les innovations en matière d'eco-conception et promeut une politique d'achats « verts ».

Les consommations de papier ont représenté un montant de 35 tonnes au cours de l'exercice écoulé, dont plus de 80 % correspondent aux critères d'exemplarité 5* du WWF, avec les labels FSC et « Ange bleu ». Les actions en faveur d'une réduction des consommations de papier – baisse de 25 % au cours des six dernières années – vont être renforcées et seront par exemple encouragées tous les projets de numérisation de documents administratifs ou commerciaux.

Le Groupe réduit par ailleurs ses achats de consommables en plastique classique. A titre d'exemple, s'agissant des gobelets, le nombre d'unités achetées en plastique classique a représenté moins de 1 % du total, au profit du polymère naturel biodégradable issu de l'amidon (P.L.A.) pour les boissons froides, et du carton pour les boissons chaudes.

De même, les nouvelles tables de jeux introduites à l'occasion de la rénovation de la Salle Europe ont été fabriquées à partir de bois provenant de forêts gérées durablement (FSC ou PEFC).

La part des articles de fournitures de bureau éco-conçus ou labélisés augmente régulièrement pour représenter une part majoritaire de ces intrants.

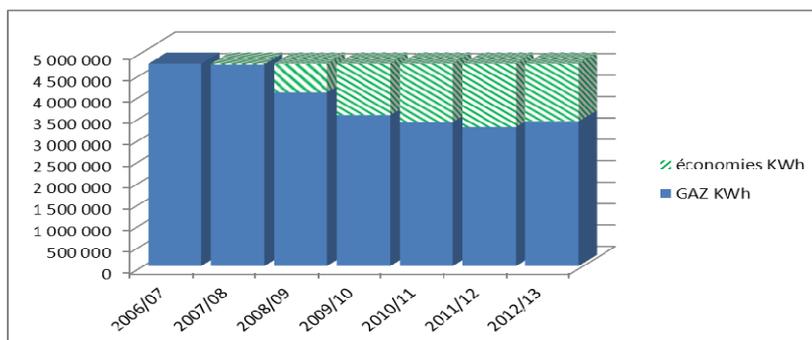
Dans le domaine alimentaire, le groupe a cessé depuis septembre 2007 de recourir au thon rouge, et intensifie ses actions pour privilégier l'utilisation des produits locaux et de saison, ainsi que ceux provenant de l'agriculture biologique, notamment dans le cadre de partenariat établis avec des fournisseurs maraîchers de la région.

La démarche suivie en matière d'achats durables et équitables conduit à étendre les échanges à de nombreuses filières (café, thé, chocolat, sucre, produits céréaliers, etc.)

De façon plus générale, les tensions constatées ces deux dernières années sur les marchés des matières premières conduisent le Groupe à accroître sa connaissance des filières d'approvisionnement et son contrôle du référencement des matières et des processus de transformation. L'objectif est d'exercer une vigilance accrue et des contrôles réguliers en matière de qualité de produits et de traçabilité.

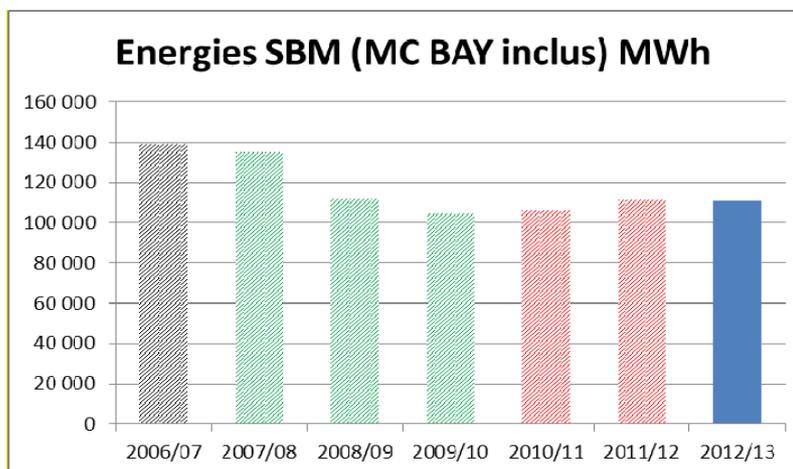
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Après plusieurs années de baisses successives, le Groupe cherche à contenir l'évolution de ses consommations d'énergie alors qu'il est constaté un réel accroissement d'activité. Ainsi, les consommations annuelles de gaz qui étaient en baisse depuis cinq ans, sont en hausse de 4 % en 2012/2013, pour représenter 3 373 MWh. Ce montant reste néanmoins inférieur de 29 % aux consommations de 2006/2007.



Pour l'ensemble des autres énergies, électriques, frigories et calories, il a été constaté une diminution de 0,4 % de la consommation totale en énergie en 2012/2013.

Le niveau de consommation actuel est inférieur de plus de 20 % à celui qui prévalait en 2006/2007.



La baisse globale de 0,4 % observée l'an passé se décompose en :

- une baisse de 9,9 % des consommations de frigories,
- une hausse de 11,5 % des consommations de calories,
- une hausse de 0,7 % des consommations d'électricité .

Ces résultats sont le fruit des actions d'efficacité énergétiques menées depuis plusieurs années, telles que par exemple le remplacement des ampoules au profit de modèles à basse consommation ou la réalisation d'audits énergétiques, comme à l'Hôtel de Paris, pour identifier des axes de progrès.

Enfin en matière d'énergies renouvelables, le Groupe dispose de 9 pompes à chaleur (PAC) fonctionnant à l'eau de mer.

L'objectif du Groupe est de sécuriser ses niveaux de performance actuels, par des actions récurrentes de sensibilisation auprès des collaborateurs du Groupe et en tirant profit des opportunités d'amélioration que lui permettront les prochains grands chantiers de construction et de rénovation envisagés.

L'utilisation des sols

L'entretien des jardins se fait majoritairement par amendement naturel et « bio » des sols, avec des produits issus du lombri-compostage, et les engrais utilisés maintenant sur ces espaces sont organo-minéraux. Des tests de cultures associatives de graminées et légumineuses ont permis de réduire partiellement le recours aux engrais chimiques pour l'entretien et la tenue des gazons.

Dans les traitements préventifs nécessaires à la préservation du patrimoine végétal, les équipes ne font plus usage d'insecticides mais font appel à différents moyens tels que le recours aux auxiliaires de culture (larves de coccinelle contre les pucerons, larves de

chrysope, etc.), la pose de pièges à phéromones et les traitements « doux » à base de savon noir.

Le Groupe s'efforce enfin de favoriser des espèces moins dépendantes en eau, plus méditerranéennes, parfois délaissées dans le passé au profit d'espèces subtropicales et en limite d'acclimations dans notre région.

Les rejets de gaz à effet de serre (GES)

Depuis 2007, le Groupe a réalisé à deux reprises un bilan Carbone de ses activités, dont le dernier remonte à l'hiver 2010/2011 sur la base des données d'activité de l'exercice 2009/2010. Pour son établissement, le Groupe a sollicité l'assistance méthodologique de la Fondation Prince Albert II de Monaco afin de s'assurer du bon respect de la méthodologie BILAN CARBONE version 6.1 agréée par l'ADEME.

La démarche visant à établir chaque année un rapport R.S.E. nécessite de procéder à nouveau à cet exercice sur les données qualifiées « ISO Scope 1 & 2 » de la méthodologie agréée par l'ADEME. Les quatre domaines couverts par cette approche, et les résultats correspondants mis en évidence à l'occasion du Second Bilan Carbone, sont listés ci-après :

- Emissions résultant de l'utilisation de combustibles sur sites. Ces émissions de GES engendrées par la combustion directe de combustibles étaient de 205 tonnes équivalent carbone selon le Second Bilan.
- Emissions liées aux achats d'électricité ou de vapeur. Les émissions de GES engendrées par les achats d'électricité du dernier bilan étaient de 1 545 tonnes d'équivalent carbone.
- Emissions non liées à une combustion, correspondant à la fois à l'épandage d'engrais azotés et aux fuites de frigorigènes des centrales thermiques du Groupe donne des émissions de 302,53 tonnes équivalent carbone
- Emissions directes engendrées par la flotte de véhicules détenue par le Groupe étaient de 33 tonnes d'équivalent carbone.

Le Groupe s'efforce par ailleurs à privilégier le recours aux véhicules propres, c'est-à-dire des véhicules à motorisation électrique ou hybride plutôt que thermique, dont les niveaux d'émission de CO² sont plus faibles, suivant en cela les préconisations du Groupe de travail sur les véhicules propres de la Principauté. A fin mars 2013, la flotte du Groupe comporte 15 véhicules électriques et hybrides et 5 scooters électriques.

Au regard des émissions de GES associées au transport des visiteurs venant séjourner au sein de ses établissements, il a été mis en place un lien permanent sur le site du Groupe www.montecarlosbm.com avec le calculateur carbone du site de la Fondation Prince Albert II de Monaco. Ce dernier site présente l'ensemble des projets soutenus par la Fondation et offre la possibilité à tout visiteur de participer au financement de ces actions en compensant les émissions de GES associées à son propre voyage.

Pour rappel, dans le cadre des orientations définies par le protocole de Kyoto, le Groupe a pour objectif de parvenir à une réduction de 20 % de ses émissions de GES à l'horizon 2020.

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Le patrimoine végétal du Groupe est extrêmement riche et historique, composé de nombreuses essences remarquables par leur rareté (*Wollemia nobilis* ; *Cycas debaoensis* ; etc.), leur taille (*Ficus macrophylla* du jardin des Boulingrins ou des terrasses du Casino), leur âge (Oliviers centenaires du jardin de la petite Afrique), ou encore par leur esthétique (floraison spectaculaire de *Chorisia speciosa* ou de *Brachychiton discolor*, etc.). Certaines espèces ont été introduites, sous autorisation, dont fin 2006 d'un *Wollemia nobilis*, arbre que l'on ne connaissait qu'à l'état fossile jusqu'à son identification très récente en Australie.

Ont ainsi été recensés 1867 individus marqués et près de 150 espèces différentes.

L'ensemble de ce patrimoine végétal, constitue un part significative du patrimoine botanique de la Principauté, et impose au Groupe une gestion rigoureuse des jardins et des espèces, avec des mesures de précautions particulières lors des entretiens ou à l'occasion des grands chantiers de construction.

Choix de conception et de constructions sous référentiel BREEAM

Avec le chantier du Balmoral, la Direction des Travaux avait opté pour la mise en œuvre du référentiel BREEAM ("BRE Environmental Assessment Method") comme nouvelle méthodologie pour réaliser et évaluer l'ensemble des nouveaux projets du Groupe en matière de construction responsable.

Afin d'améliorer leur performance environnementale, les projets de construction déjà engagés ou à venir seront en effet pilotés et évalués au travers de ce référentiel, qui assure une influence positive en matière d'environnement depuis la phase de conception, jusqu'à l'exploitation finale d'un nouveau bâtiment. Cette méthodologie permet également de communiquer sur une notation finale des bâtiments et de décrire simplement les choix mis en œuvre afin de limiter les impacts environnementaux associés.

A l'identique des projets engagés en 2012/2013, les deux projets immobiliers et d'urbanisme majeurs annoncés par le Groupe, à savoir la rénovation de l'Hôtel de Paris et la transformation du site actuellement occupé par l'immeuble du Sporting d'Hiver, seront ainsi inscrits sous Certification BREEAM BESPOKE.

3 - Domaine Sociétal

Impact territorial, économique et social de l'activité du Groupe

En matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe est un acteur de premier plan au niveau local et régional.

Premier employeur privé de la Principauté de Monaco, le Groupe emploie, salariés de l'hôtel Méridien Beach Plaza non compris, 3726 salariés dont 859 personnes de nationalité monégasque ou résidents en Principauté (effectifs moyens sur l'exercice 2012/2013).

Le Groupe est également un élément moteur de l'emploi dans l'ensemble des communes limitrophes et sa zone d'influence notable s'étend de Nice jusqu'à Menton et l'Italie à l'Est. Hors hôtel Méridien Beach Plaza, le Groupe emploie ainsi 2615 salariés résidant en

France, dont 1155 dans les communes limitrophes, et 252 salariés résidant en Italie (effectifs moyens sur l'exercice).

Compte tenu de la saisonnalité des activités, la Société fait appel à de nombreux saisonniers pour la période estivale.

Le Groupe fait aussi appel à de nombreuses entreprises établies en Principauté de Monaco, ou dans la proche région, dans le respect d'une juste mise en concurrence en termes de prix et de qualité des services rendus.

Les achats de toutes natures – exploitation et investissement – réalisés auprès d'entreprises établies en Principauté représente plus de 50 % du total des achats au titre de l'exercice écoulé. Ce ratio est proche de 70 % s'agissant des seuls achats d'exploitation.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité du Groupe, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Le Groupe entretient naturellement des échanges selon les sujets à traiter avec les principaux acteurs institutionnels de la Principauté.

La participation au Groupe de travail en faveur des véhicules propres sur Monaco en est une première illustration.

Un autre exemple représentatif est les relations établies avec les établissements d'enseignement, notamment l'enseignement technique en lien avec ses activités professionnelles.

Les actions de partenariat ou de mécénat

Dans le domaine du développement durable, le Groupe participe activement à toutes les initiatives et accompagne les différents acteurs assurant la promotion de ce type d'actions en Principauté, en particulier la Fondation Prince Albert II de Monaco.

Ainsi, l'opération « 100 000 cafés pour la biodiversité » organisée par le Groupe fin 2010 avec le concours de la société Malongo, a permis le versement d'une contribution de 10 000 euros à la Fondation. De même, l'implication de collaborateurs du groupe sur des projets tels que la Charte « bois », pour la préservation des forêts et le recours préférentiel à celles gérées durablement, en est une expression.

Dans le domaine de l'enseignement, les relations nouées avec les établissements d'enseignement se traduisent par l'accueil de nombreux stagiaires et apprentis. En 2012/2013, ont ainsi été accueillis plus de 450 stagiaires et apprentis de tous niveaux provenant d'établissement scolaires monégasques et français.

Le Groupe participe aux événements destinés à l'information des scolaires et des étudiants : journée des métiers organisée par la Direction de l'Education nationale, salon de l'Alternance organisée par le Service de l'Emploi, etc.

Sur un autre plan, appartenant cette fois à l'environnement culturel, le Groupe maintient une forte implication dans la vie artistique et sportive de la Principauté. Tout au long de

l'année, le Groupe est engagé dans de nombreuses manifestations artistiques – colloques, expositions, spectacles – qui contribuent au dynamisme événementiel caractérisant Monaco. Il soutient en outre financièrement l'Opéra, les Chœurs, l'orchestre Philharmonique et les Ballets de Monte-Carlo ainsi que le Tournoi de Tennis Masters de Monte-Carlo. Le Summer Festival connaît chaque année un succès non démenti, avec des artistes renommés qui se sont produits au cours de l'année sur la scène de la Salle des Etoiles et le Monte-Carlo Jazz Festival est désormais une manifestation importante du calendrier événementiel de la Principauté. Enfin, le Groupe apporte son concours aux traditionnelles épreuves automobiles monégasques.

La sous-traitance et les fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

A l'occasion de tout nouveau référencement, le Groupe adresse au fournisseur sa Charte environnementale. En parallèle, un questionnaire est soumis à tout fournisseur en instance d'agrément, afin que ce dernier y précise la nature de ses propres engagements en la matière. Cette démarche permet de prendre en compte les enjeux en matière de développement durable dès l'entrée en relations commerciales.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte des relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Comme indiqué dans le paragraphe ci-avant, la démarche initiale engagée par le Groupe avec ses fournisseurs a pour objectif de clarifier pour chacune des parties les enjeux structurants définis pour ces domaines de responsabilité.

Ces enjeux sont repris et déclinés de façon plus spécifique dans le cadre des contrats d'intervention et de contrats-cadres que souhaite développer plus largement la Direction des Achats. Ces contrats seront élaborés sur la base de cahier des charges intégrant ces différentes préoccupations.

La loyauté des pratiques

Les actions engagées en matière de loyauté des pratiques

- Comportement des salariés

Il existe depuis plusieurs années un code de déontologie remis à tous les cadres de la SBM.

L'entreprise procède actuellement à l'élaboration d'un code éthique et de conduite qui regroupera l'ensemble des pratiques qu'elle entend voir respecter en son sein : en matière d'emploi (lutte contre les discriminations, le harcèlement, pour la sécurité au travail, etc.), en matière commerciale (lutte contre la corruption, politique de cadeaux, gestion des conflits d'intérêts, etc.) et en matière de gouvernance d'entreprise.

Ce code prévoira les personnes à contacter en cas d'anomalie constatée ou dénoncée, la protection des alerteurs et, plus globalement, le rôle attendu de chacun quel que soit son niveau hiérarchique au sein du Groupe.

Ce code est prévu être opérationnel courant 2014.

- Contrôle sur le blanchiment d'argent et mesures à prendre contre la corruption

Le Groupe applique strictement les lois monégasques qui définissent les obligations en matière de contrôle sur le blanchiment d'argent et des mesures à prendre contre la corruption. L'ensemble du Groupe est soumis à des contrôles réguliers de la part des autorités monégasques, notamment du SICCFIN, qui contrôle les procédures mises en place. Comme exigé par la réglementation, le Groupe a nommé un correspondant du SICCFIN qui est chargé du contrôle des opérations et des obligations légales qui en découlent.

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

- Clients hôtellerie et restauration

La clientèle des nos établissements hôteliers et de nos restaurants bénéficie de toutes les attentions nécessaires pour préserver sa santé et sa sécurité. Cette démarche s'inscrit bien évidemment dans la conformité réglementaire mais également dans le souci de qualité et d'excellence du service.

La démarche "bio" est également entreprise dans nos établissements pour favoriser la santé de notre clientèle.

- Clients Jeux

Les relations avec les clients du secteur jeux font l'objet d'un suivi personnalisé, notamment en ce qui concerne le volume de jeu que ces clients décident d'engager dans les Casinos. Cette démarche a pour objectif de définir un cadre de relations adapté à leurs possibilités financières.

Note méthodologique du reporting social et environnemental

Organisation du reporting

Contenu du reporting

Informations sociales

A ce jour ces informations sont remontées à travers des outils dédiés aux Ressources Humaines et prenant en compte les spécificités des différents statuts et des conventions collectives afférentes. La consolidation des données se fait au niveau Corporate.

Les outils utilisés pour le reporting social sont :

- *IRIS et Sage*, les systèmes d'information de la maison-mère et de ses filiales ;
- *Business Objects*, le système d'information décisionnel.

Un projet de mise en place d'un outil de Gestion des Temps et des Activités est en cours au sein du Groupe. L'objectif est de déployer dans le courant de l'année 2014 une application dédiée à la gestion des temps de travail et à l'élaboration des plannings prévisionnels.

Informations environnementales

Le Groupe procède à un suivi mensuel de différents indicateurs tels que :

- les consommations en énergies et eau sur les différents sites d'exploitation ;
- les déchets collectés dans chacun des établissements ou services sur la base des relevés reçus des prestataires assurant la collecte de ses déchets ;
- les natures de produits achetés et les quantités correspondantes sur la base d'analyses ponctuelles.

Périmètre couvert par le reporting

La période couverte pour l'ensemble des indicateurs correspond à l'exercice social (1^{er} avril au 31 mars suivant).

Pour la partie environnement, les émissions concernent l'ensemble des établissements du Groupe, à l'exception de l'hôtel Méridien Beach Plaza dont les données n'ont pas été retenues de façon à ne pas altérer la comparabilité des informations.

Informations communiquées

Le Groupe n'a pas été en mesure de communiquer sur l'ensemble des thématiques mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code du commerce français mais envisage la mise en place d'un suivi des sujets énoncés ci-après :

Thématiques sociales

- répartition des effectifs par âge et par sexe
- licenciements

- absentéisme par nature et par durée
- fréquence et gravité des accidents du travail
- maladies professionnelles, conditions de santé et bilan des accords signés sur la santé

Thématiques environnementales

- nuisances sonores et autres pollution
- rejets de gaz à effet de serre

Thématiques sociétales

- informations détaillées relatives à la sous-traitance

Attestation de présence de l'auditeur contractuel sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 mars 2013

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité d'auditeur contractuel de la Société des Bains de Mer, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 mars 2013, dans l'objectif d'un alignement volontaire et progressif de la société sur les obligations pesant sur les sociétés de droit français dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce français.

Responsabilité de la société

Les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'Administration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce français. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'auditeur contractuel

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication. Il ne nous appartient pas en revanche de vérifier la pertinence de ces informations.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code du commerce français ;
- Nous avons vérifié que ces informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle, avec les limites précisées dans la Note méthodologique présentée au sein du rapport de gestion ;
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français.

Marseille, le 24 juillet 2013

Deloitte & Associés

François-Xavier AMEYE

Associé

Conseil d'Administration

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2012/2013.

Par ailleurs, il vous est proposé de renouveler le mandat de M. Michel Rey. Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de M. Michel Rey viendra à échéance à l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016/2017.

Article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs, à savoir :

- * les opérations traitées avec les filiales de votre Société :
 - la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.)
 - la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)
 - la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)
 - la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.)
 - la Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.)
 - la Société Civile Particulière Soleil du Midi
 - la Société Civile Immobilière de l'Hermitage
 - la Société S.B.M./U.S.A. Inc.
 - la Société Monte-Carlo SBM Singapore, PTE Ltd
 - la S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International
 - la SARL Café Grand Prix
 - la Société Betcliv Everest Group

- * ainsi que :
 - les opérations réalisées avec la Banque J. Safra (Monaco) S.A. dont M. Jean-Louis Masurel est l'un des Administrateurs, pour les opérations suivantes :
 - participation au pool d'établissements financiers auprès duquel la Société dispose d'une ouverture de crédit
 - bail locatif consenti par la Société pour des locaux situés dans l'immeuble Belle Epoque
 - les opérations d'achat de vins réalisées à des conditions normales de marché avec la Société des Vins de Fontfroide dont M. Jean-Louis Masurel est propriétaire et gérant, et qui représentent des montants non significatifs ;

- les opérations de locations civiles réalisées à des conditions normales de marché avec la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier dont M. Michel Dotta est Président Délégué, et qui représentent également des montants non significatifs ;
- et les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

Questions immobilières

Centre Cardio-Thoracique de Monaco

En vertu du bail emphytéotique, en date du 19 juin 1986, consenti par la Société des Bains de Mer sur un terrain lui appartenant Avenue d'Ostende, la SAM d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco a créé un Centre Cardio-Thoracique médico-chirurgical à vocation internationale.

La SAM d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique a saisi la Société des Bains de Mer, d'un projet d'extension du bâtiment édifié, suivant description suivante :

- En sous-sol : reprise en sous-œuvre du bâtiment pour création d'un volume technique supplémentaire
- En façade :
 - Côté Nord : volume pour distribution verticale d'un nouvel ascenseur
 - Côté Sud : optimisation des locaux par déplacement de la façade des niveaux +2 à +6
- Les surfaces à créer, en mètres carrés utiles, s'élevant à 624,08 m² par rapport aux 8 066 m² existants.

La Société des Bains de Mer ayant donné son accord et le loyer ayant été réajusté en fonction de cette nouvelle superficie, il a été conclu, entre les parties :

- Une promesse n°3, en date du 24 avril 2012, d'avenant au bail emphytéotique précité, dont la date de prise d'effet était liée à la réalisation de la condition suspensive de l'obtention de l'autorisation administrative de construction, laquelle promesse a été approuvée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 septembre 2012 suivie :
- d'un avenant n°1, en date du 28 septembre 2012,
 - précisant une nouvelle extension du Centre Cardio-Thoracique pour une surface de 38,50 m² et les nouvelles conditions de loyer
 - prorogeant la date de réalisation de la condition suspensive au 31 janvier 2013
- d'un avenant n°2, en date du 29 janvier 2013, reportant, au 30 juin 2013, la réalisation de la condition suspensive
- d'un avenant n°3, en date du 25 juin 2013, prorogeant au 31 décembre 2013, la réalisation de la convention suspensive.

En effet, l'Ordonnance Souveraine régissant l'urbanisme de la zone considérée et conditionnant la délivrance de l'autorisation de construire n'ayant été publiée au Journal de Monaco, que le 24 mai 2013, les parties ont donc dû reporter l'échéance de la condition suspensive à la date du 31 décembre 2013.

Nous vous demanderons donc de bien vouloir ratifier l'avenant n°3 conclu, le 25 juin 2013, entre la Société des Bains de Mer et la SAM d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique, prorogeant à la date du 31 décembre 2013, la réalisation de la condition suspensive.

Cession d'un terrain sis Quartier Saint-Roman, à Roquebrune Cap-Martin

La Société des Bains de Mer a acquis, le 1^{er} décembre 2008, un terrain cadastré Section AV n° 398 et 401, d'une superficie totale de 543 m², sur la commune de Roquebrune Cap-Martin, en raison :

- d'une part de sa proximité avec l'ensemble sportif du Monte-Carlo Country Club
- d'autre part, de la possibilité qu'il pouvait offrir de créer un accès à l'Avenue de France, permettant ainsi une voie d'évacuation supplémentaire que les développements du Tournoi Open de Tennis pourraient nécessiter un jour.

M. Eric Chauvet est propriétaire d'une parcelle contigüe inconstructible, cadastrée Section AV 399 et 400, d'une superficie de 348 m², sur la même commune. Il a demandé à la Société des Bains de Mer de lui céder une portion de terrain de 152 m² environ pour permettre à son terrain de devenir constructible.

La Société des Bains de Mer a répondu à son attente et a cédé, en l'étude notariale de Beausoleil, cette superficie constituée par deux petites bandes de terre :

- l'une, de 98 m², à extraire des terrains cadastrés Section AV 398 et 401
- l'autre, de 54,09 m² à extraire de la parcelle de terrain cadastrée Section AV 358.

Le prix de vente étant de € 304 200 qui correspond à la valeur d'un terrain à construire.

Il vous est demandé d'approuver cette cession

Commissaires aux Comptes et Auditeur Contractuel

Les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes et Auditeur Contractuel, au titre de l'exercice 2012/2013, s'établissent comme indiqué ci-après :

en euros	Auditeur contractuel				Commissaires aux Comptes			
	Montant hors taxes		%		Montant hors taxes		%	
	2012/2013	2011/2012	12/13	11/12	2012/2013	2011/2012	12/13	11/12
Audit								
☐ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
☐ Emetteur	285 000	280 000	98	97	74 000	70 500	45	52
☐ Filiales intégrées globalement					89 800	64 350	55	48
☐ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
☐ Emetteur	5 524	8 436	2	3				
☐ Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	290 524	288 436	100	100	163 800	134 850	100	100
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
☐ Juridique, fiscal, social								
☐ Audits d'acquisition								
<i>Sous-total</i>								
TOTAL DES HONORAIRES	290 524	288 436	100	100	163 800	134 850	100	100

Gestion des risques

Le Groupe conduit une politique de gestion des risques afin de respecter au mieux la défense des intérêts de ses actionnaires, de ses clients, de son personnel et de l'environnement. Les risques décrits ci-après correspondent aux risques les plus significatifs au regard de leur impact financier éventuel.

Risques liés à la conjoncture économique

Les activités du Groupe sont particulièrement sensibles aux cycles économiques et à l'évolution de la conjoncture internationale. Tout ralentissement conjoncturel impacte négativement les activités liées au tourisme et aux loisirs de manière générale et celles des voyages en particulier.

L'ensemble des établissements étant, à ce jour, implantés sur le territoire de la Principauté de Monaco ou sur les communes limitrophes, et la clientèle ayant une origine très internationale, ces fluctuations de la conjoncture peuvent provoquer d'importantes variations du niveau d'activité.

Risques liés à l'environnement

Bien que ses activités n'engendrent pas de risques spécifiques sur l'environnement, le Groupe s'est engagé activement dans de multiples actions en faveur de la protection de l'environnement dans le cadre de la politique mise en œuvre par la Principauté de Monaco.

Risques juridiques et procédures judiciaires

Les activités peuvent être sources de difficultés opérationnelles et peuvent conduire à des situations litigieuses avec les fournisseurs, le personnel et avec tous tiers avec lesquels le Groupe se trouve en relation.

Des provisions ont été comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence sur sa situation financière, son activité ou ses résultats.

Gestion des risques financiers

(voir également la note annexe aux comptes consolidés n° 24).

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé à différents risques de marché tels que le risque de liquidité, le risque de taux et le risque de change.

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour limiter ces risques mais il s'interdit d'y recourir à des fins spéculatives.

- **Risque de liquidité**

La politique de financement du Groupe est de disposer en permanence de la liquidité nécessaire au financement de ses actifs, de ses besoins de trésorerie court terme et de son développement, tant en termes de durée que de montants, et ce au moindre coût.

Le Groupe dispose d'une ouverture de crédit auprès d'un pool d'établissements financiers. Conclue en décembre 2004 pour une durée de 10 ans et quatre mois, cette convention d'ouverture de crédit revolving a fait l'objet d'un avenant n°1 en date du 10 avril 2013, modifiant notamment les montants de tirage maximum jusqu'à l'échéance finale du 31 mars 2015. Cette ouverture de crédit est aujourd'hui d'un montant maximum en principal de 120 millions d'euros utilisable sous forme de tirages à taux variable. Le montant maximum des tirages fait l'objet des réductions successives suivantes :

- 31 mars 2014 : 80 millions d'euros
- 31 mars 2015 : 40 millions d'euros

Cette ouverture de crédit est principalement destinée à financer les besoins généraux d'investissement du Groupe, sans restriction à l'utilisation des capitaux. Au 31 mars 2013, le Groupe a utilisé 70 millions d'euros sur cette ligne de crédit dont le montant disponible est désormais plafonné à 120 millions d'euros jusqu'au 31 mars 2014.

Enfin, le Groupe ne disposait pas de placements de trésorerie court terme au 31 mars 2013, mais des autorisations de découverts confirmées pour un montant de 5 millions d'euros.

Ainsi, le Groupe peut disposer d'un montant total de liquidités de 125 millions d'euros jusqu'au 31 mars 2014 et n'est pas exposé au risque de liquidité.

Le Groupe a engagé une réflexion globale sur son financement, tant pour assurer le refinancement de l'ouverture de crédit précitée que pour disposer des ressources financières requises par l'important programme de rénovation et de développement immobilier prévu pour les prochaines années. Des négociations ont été initiées avec pour objectif de sécuriser ces moyens avant la fin de l'exercice en cours.

• **Risque de taux**

Compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, le Groupe a reconduit en avril 2011 un instrument dérivé de taux structuré, permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Cet instrument couvre une période de cinq années à compter du 1er avril 2011 et plafonne le taux d'intérêt à un maximum de 4,02 %. Le notionnel couvert est de 100 millions d'euros, jusqu'à l'échéance finale du contrat.

Par ailleurs, les actifs de trésorerie portent intérêt aux conditions du marché à court terme.

• **Risque de change**

Plusieurs types de risques peuvent être distingués :

- le risque de change transactionnel lié aux activités commerciales et opérationnelles
- le risque de change bilantiel lié aux investissements financiers réalisés à l'étranger.

Le Groupe réalisant la presque totalité de ses opérations en euros, ses transactions ne sont pas fortement exposées au risque de change. Les activités commerciales en provenance des marchés émetteurs de la zone dollar (Etats-Unis, Canada) restent cependant sensibles à l'évolution de la parité de change.

Le risque de change bilantiel est essentiellement représenté par la participation détenue dans Wynn Resorts, Limited, société américaine cotée au NASDAQ. Au 31 mars 2013, le Groupe détient 800 000 titres à un cours de 125,16 dollars.

• **Risque sur les actions détenues en portefeuille**

Comme indiqué précédemment, le Groupe détient une participation dans la société américaine Wynn Resorts, Limited et se trouve exposé au risque de fluctuation du cours de cette entreprise cotée au NASDAQ.

Plus précisément, le Groupe conservait au 31 mars 2013 une participation de 800 000 actions dans Wynn Resorts, Limited, dont 400 000 actions faisaient l'objet d'un dispositif de couverture contre le risque de variation du cours de l'action, avec la souscription d'instruments dérivés du type vente à terme. Le dispositif de couverture mis en place a permis de garantir un cours proche de 122 dollars pour la quotité précitée à l'échéance ultime du contrat prévue au 10 avril 2013. Complété d'une vente à terme de devises pour garantir la parité entre euro et dollar US, le dénouement de ces différents instruments est intervenu mi-avril 2013 avec l'encaissement de 38 millions d'euros, et la constatation d'une plus-value de 32,9 millions d'euros qui impactera favorablement les comptes de l'exercice 2013/2014. Ces opérations n'ont cependant pas été qualifiées d'instruments de couverture au 31 mars 2013.

Après cette transaction, le Groupe conserve une participation de 400 000 actions.

- **Risque de crédit et de contrepartie**

La plus grande partie des activités commerciales est réalisée avec des clients qui assurent un paiement par avance ou sans délais de règlement. Le Groupe est donc peu exposé au risque de crédit sur son exploitation commerciale.

Par ailleurs, l'objectif du Groupe est de limiter son exposition au risque de contrepartie. Les instruments financiers dérivés et les financements sont contractés auprès de contreparties de premier rang et de façon diversifiée. De même, les excédents de trésorerie sont placés en certificats de dépôts ou en SICAV monétaires auprès d'établissements financiers de premier plan.

- **Nantissements, garanties, sûretés d'emprunt**

Le Groupe n'a pas accordé de sûretés réelles en garantie de ses engagements à la clôture de l'exercice 2012/2013.

Assurances - Couverture des risques

Les risques du Groupe se caractérisent par une forte concentration géographique, pouvant l'exposer à un sinistre affectant simultanément plusieurs de ses installations.

La majeure partie des risques encourus par le Groupe est couverte au travers d'un programme d'assurances couvrant notamment les risques de dommages (incendie, foudre, tremblement de terre et/ou raz-de-marée consécutif, etc.) / pertes d'exploitation et de responsabilité civile, selon le principe de garantie "Tous Risques sauf". Cette gestion s'accompagne d'une politique de prévention très développée avec la disposition d'équipements et un effort de formation permanente du personnel. Dans ce cadre, le Groupe procède de façon régulière, avec ses assureurs et experts, à un audit des risques et à leur évaluation, de manière à réduire le risque et à obtenir la couverture la plus adaptée en fonction des marchés d'assurance et de réassurance.

Les risques sont placés auprès d'assureurs et de réassureurs de premier plan et de notoriété mondiale.

Informations juridiques

Structure du capital - restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Le capital social de la Société des Bains de Mer est constitué de 18 160 490 actions d'une valeur nominale de € 1 :

- 12 160 490 actions sont cotées sur le marché NYSE Euronext Paris / Compartiment B (code Euroclear MC0000031187 - BAIN).
- 6 000 000 actions, appartenant à l'Etat monégasque, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966.

Le capital social de la Société des Bains de Mer n'a pas subi de modification au cours de l'exercice 2012/2013.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

L'Etat monégasque détient 69,1 % du capital social au 31 mars 2013. Par notification en date du 12 mars 2012, la société QD Europe S.à.r.l., filiale de la société Qatari Diar Real Estate Investment, a indiqué détenir 1 161 102 actions, représentant 6,39 % du capital.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'à la modification des statuts

Article 12 des statuts :

« Le conseil est composé de sept membres au moins et de onze membres au plus.

Six au plus d'entre eux sont désignés par l'assemblée générale des actionnaires parmi ses membres ; ils sont nommés pour six ans ; ils sont renouvelables à raison d'un tiers tous les deux ans ; les membres sortants sont rééligibles. Tout administrateur nouveau suit, pour les dates de son remplacement, le sort de celui qu'il remplace. Dans l'intervalle des assemblées générales, le conseil aura, dans la limite prévue en tête du présent alinéa, la faculté de se compléter, soit pour pourvoir au remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire, soit pour s'adjoindre un ou des membres nouveaux. Toute nomination faite par le conseil devra, ultérieurement, être ratifiée par la plus prochaine assemblée générale.

Le mandat d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou dont la nomination par le conseil d'administration a été ratifiée par l'assemblée générale prend fin lors de l'assemblée générale qui suit la date à laquelle le titulaire a atteint l'âge de soixante-douze ans.

Cinq membres du conseil d'administration sont désignés par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco et le représentent au sein de ce conseil ; ils sont nommés pour six ans et ne sont révocables que par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco ; leur mandat est renouvelable.

Les administrateurs désignés par la société devront être propriétaires de mille actions qui seront inaliénables pendant la durée de leur mandat ».

Article 21 des statuts :

« Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, un Président. Le Président doit être agréé en cette qualité par le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco qui détermine la durée de cet agrément dans les limites de l'article 12.

Il est rééligible ».

Article 31 des statuts :

« Il devra être donné au Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco préalablement à toute assemblée générale, communication de l'ordre du jour de cette assemblée, comme aussi de toutes propositions relatives à la nomination des membres du conseil d'administration.

La nomination des membres du conseil d'administration est valable par elle-même et indépendamment de toute ratification, à moins que le Gouvernement de S.A.S. Mgr le Prince de Monaco n'oppose son veto, soit à l'ensemble des nominations, soit à l'une d'elles ».

Pouvoirs du Conseil d'Administration, notamment en matière d'émission ou de rachat d'actions

Article 19 des statuts :

« Le conseil d'administration définit et arrête la politique de la société ; il détermine les modalités de sa mise en œuvre. Il dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion, le contrôle et la surveillance des affaires de la société.

Il fait tous traités, acquisitions, transactions ou compromis avec toutes personnes physiques ou morales de droit public ou privé aux conditions qu'il juge utiles aux intérêts de la société. Il ne peut, cependant, décider aucune aliénation immobilière sans y être autorisé par une résolution précise et motivée de l'assemblée générale.

Il détermine l'emploi des fonds disponibles.

Il nomme les directeurs et met fin à leurs fonctions. Il fixe les traitements, salaires et gratifications du personnel.

Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des actionnaires ; il fait, chaque année à ladite assemblée, un rapport sur les comptes et la situation des affaires sociales en même temps qu'il expose les grandes lignes du programme qu'il entend suivre.

Sans préjudice de ce qui est dit aux articles 25 et 26 (Délégué-Directeur Général), le conseil d'administration peut désigner certains de ses membres pour constituer un comité de direction. Dans ce cas, il précise l'étendue des délégations qu'il accorde, leur durée et les indemnités éventuelles attachées aux fonctions ainsi définies. Il peut mettre fin à tout moment à ces dernières s'il l'estime nécessaire.

Le conseil d'administration peut également confier à un ou plusieurs de ses membres des missions ou attributions spéciales. Il en fixe l'objet et la durée et détermine, le cas échéant, les indemnités y relatives. Il peut y mettre fin à tout moment s'il l'estime nécessaire ».

Conformément à l'article 39 des statuts, il appartient à l'assemblée générale extraordinaire de décider l'augmentation ou la réduction, par toutes voies, du capital social : espèces, apport en nature, incorporation de tous fonds de réserve disponibles, rachat d'actions, réduction d'apports, échanges de titres avec ou sans soulte.

Comptes sociaux de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco

Comptes annuels aux normes monégasques

Bilan au 31 mars 2013

Compte de pertes et profits

Rapport général et rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Comptes annuels aux normes françaises

Bilan au 31 mars 2013

Compte de résultat

Tableau des flux de trésorerie

Notes annexes aux comptes annuels

**Rapport des Auditeurs et des Commissaires aux Comptes sur les
comptes annuels**

Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Bilan au 31 mars 2013 normes monégasques

Comptes sociaux

en milliers d'euros

ACTIF	EXERCICE 2012/2013			2011/2012
	BRUT	Amortissements Provisions	NET	NET
ACTIF DISPONIBLE OU RECOUVRABLE A MOINS D'UN AN	120 395	34 441	85 953	72 862
Espèces en caisse	21 826		21 826	19 860
Banques : dépôts à vue	887		887	570
Autres valeurs à vue				
Banques : dépôts à termes				
Titres négociables	4 144		4 144	
Créances d'exploitation	9 388	1 936	7 452	6 034
Débiteurs divers	8 176	359	7 816	5 943
Comptes d'opérations en participation				
Comptes des sociétés affiliées	71 813	32 145	39 668	36 450
Actif précompté	4 160		4 160	4 005
STOCKS	12 316	67	12 248	12 510
PAIEMENTS ANTICIPES OU DE GARANTIE	581		581	1 326
Avances sur commandes	581		581	1 326
ACTIF A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE				
Prêts				
ACTIF INDISPONIBLE	248		248	231
Dépôts et cautionnements versés	248		248	231
TITRES DE PARTICIPATION	307 580	41 921	265 659	245 253
Sociétés affiliées	297 315	41 910	255 405	235 006
Autres participations	10 265	11	10 254	10 247
IMMOBILISATIONS	1 160 211	680 737	479 474	476 981
Immobilisations incorporelles :				
- Concessions et droits similaires	30 172	22 337	7 835	3 787
- Droit au bail	18	18		
- Immobilisations en cours	1 129		1 129	2 161
Immobilisations corporelles :				
- Terrains	81 967		81 967	81 967
- Ecart de réévaluation au 31/03/79	35 616	35 616		
- Aménagements terrains	2 491	2 491		
- Constructions	703 282	411 416	291 866	305 977
- Installations techniques	203 421	158 102	45 319	53 515
- Autres immobilisations	63 203	50 758	12 446	16 210
- Immobilisations en cours	38 912		38 912	13 364
TOTAL DE L'ACTIF	1 601 330	757 166	844 163	809 163
COMPTES DE REGULARISATION	6 979		6 979	5 399
Dépenses payées d'avance	5 341		5 341	5 390
Autres comptes transitoires	1 635		1 635	9
Ecart de conversion	3		3	0
TOTAL GENERAL	1 608 309	757 166	851 142	814 562
COMPTES D'ORDRE				
Actions des Administrateurs détenues en garantie de gestion			5	5
Cautions et garanties données (opération BEG)			59 695	69 700
Cautions reçues			1 308	2 336
Autres engagements reçus			37 500	59 962
Fournisseurs			84 575	31 313
Tiers débiteurs pour cautions bancaires données				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés			15 000	115 000
Couverture de taux variables			100 000	100 000
			298 083	378 315

en milliers d'euros

PASSIF	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2011/2012
PASSIF EXIGIBLE A MOINS D'UN AN	184 515	115 051
Découverts bancaires	475	1 404
Effets à payer	3 869	
Dettes d'exploitation	57 670	43 178
Comptes des sociétés affiliées	8 283	9 821
Comptes des employés	29 530	35 791
Emprunts	70 210	10 244
Autres dettes	4 047	5 015
Passif précompté	10 431	9 599
ENCAISSEMENTS ANTICIPES OU DE GARANTIE	17 779	16 710
Acomptes reçus	12 026	11 187
Dépôts et cautionnements reçus	5 753	5 524
PASSIF A PLUS D'UN AN D'ECHEANCE	23 302	21 224
Dettes d'exploitation		
Passif précompté	23 302	21 224
PROVISIONS POUR RISQUES	5 851	7 742
Autres provisions pour risques	5 851	7 742
COMPTES DE REGULARISATION	76 957	80 527
Revenus imputables aux exercices futurs	67 039	68 006
Autres comptes de régularisation passif	363	2 005
Ecart de conversion	48	26
Subvention d'investissement		
- <i>montant brut</i>	17 535	17 535
- <i>amortissement</i>	(8 027)	(7 046)
FONDS SOCIAL		
Capital, primes et écarts	215 173	215 173
Capital : 18 160 490 actions de 1 euro chacune	18 160	18 160
Primes d'émission sur actions	5 374	5 374
Ecarts de réévaluation :		
- Ecarts de réévaluation 31/03/90	167 694	167 694
- Réserve de réévaluation 31/03/79	23 944	23 944
Réserves :	161 238	161 238
- Réserve statutaire	1 816	1 816
- Réserve facultative	148 799	148 799
- Réserve de prévoyance	10 623	10 623
- Plus value à long terme		
Résultats :	166 327	196 896
- Report à nouveau bénéficiaire	196 714	204 328
- Résultat net de l'exercice	(30 387)	(7 433)
TOTAL FONDS SOCIAL	542 739	573 307
TOTAL GENERAL	851 142	814 562
COMPTES D'ORDRE		
Administrateurs créditeurs pour actions déposées	5	5
Cautions et garanties données (opération BEG)	59 695	69 700
Tiers créditeurs pour cautions déposées en garantie	1 308	2 336
Autres engagements reçus	37 500	59 962
Fournisseurs	84 575	31 313
Cautions bancaires données		
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	15 000	115 000
Couverture de taux variables	100 000	100 000
	298 083	378 315

Compte de pertes et profits normes monégasques en milliers d'euros

Comptes sociaux

	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2011/2012
ACTIVITE PRINCIPALE		
Produits des jeux	185 382	184 813
Prestations de services	192 256	174 538
Ventes de marchandises	7 648	6 479
Autres produits de gestion courante	1 100	5 618
Moins : cessions internes	(11 986)	(11 463)
Total Produits de l'activité principale	374 399	359 985
A déduire :		
- Coût d'achat des marchandises	(3 955)	(4 101)
- Consommations	(136 223)	(124 488)
- Redevances, impôts et taxes	(28 645)	(24 351)
- Charges de personnel	(182 247)	(174 980)
- Autres charges d'exploitation	(13 626)	(22 286)
- Charges d'amortissements	(44 656)	(45 618)
Provisions :		
- Dotations	(14 069)	(12 586)
- Reprises	12 854	20 189
	(410 566)	(388 221)
Total des charges de l'activité principale	(410 566)	(388 221)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
RESULTAT DE L'ACTIVITE PRINCIPALE	(36 167)	(28 236)
ACTIVITES ACCESSOIRES		
Résultats de la gestion financière	(891)	4 285
Revenus des participations	10 343	3 070
Provisions :		
- Dotations	(30)	(24)
- Reprises	30	83
RESULTATS DES ACTIVITES ACCESSOIRES	9 452	7 414
OPERATIONS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELS		
Résultats divers	(608)	40 853
Provisions :		
- Dotations	(3 815)	(26 706)
- Reprises	189	184
RESULTATS EXTRAORDINAIRES OU EXCEPTIONNELS	(4 233)	14 332
RESULTATS AFFERENTS AUX EXERCICES ANTERIEURS	562	(942)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(30 387)	(7 433)

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 mars 2013

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 septembre 2011 pour les exercices 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et nous a conduits à examiner le bilan au 31 mars 2013 et le compte de pertes et profits de l'exercice 2012-2013.

Le total du bilan s'élève à 851.142 K€. Le compte de Pertes et Profits fait apparaître une perte de 30.387 K€. Le fonds social ressort à 542.739 K€.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'appréciation des principes comptables utilisés, l'examen, par sondages, de la justification des montants et des principales estimations retenues par la direction de la société, ainsi que la vérification des informations contenues dans les états financiers et le contrôle de la présentation d'ensemble de ces éléments.

A notre avis, le bilan au 31 mars 2013 et le Compte de Pertes et Profits de l'exercice 2012-2013, ci-annexés, qui sont soumis à votre approbation, reflètent, d'une manière sincère en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation financière de votre Société au 31 mars 2013 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 29 juillet 2013

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

André GARINO

Simone DUMOLLARD

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 mars 2013

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la Loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2012-2013 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE DU 5 MARS 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux, ...) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2012-2013, vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d'Administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

ASSEMBLEES TENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

. Le 14 septembre 2012, en Assemblée Générale Ordinaire pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Pour ces assemblées, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à leur tenue ;
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 29 juillet 2013

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

André GARINO

Simone DUMOLLARD

Bilan au 31 mars 2013 normes françaises

en milliers d'euros

ACTIF	EXERCICE 2012/2013			EXERCICE 2011/2012 NET
	BRUT	Amortissements Provisions	NET	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles Note 3	31 319	22 355	8 964	5 948
Concessions et droits similaires	30 172	22 337	7 835	3 787
Droit au bail	18	18		
Immobilisations en cours	1 129		1 129	2 161
Immobilisations corporelles Note 4	1 128 892	658 381	470 510	471 033
Terrains	120 074	38 106	81 967	81 967
Constructions	703 282	411 416	291 866	305 977
Installations techniques, matériel	203 421	158 102	45 319	53 515
Autres immobilisations	63 203	50 758	12 446	16 210
Immobilisations corporelles en cours	38 137		38 137	12 385
Avances et acomptes	775		775	978
Immobilisations financières Note 5	312 472	42 281	270 191	249 697
Participations et créances rattachées	301 394	41 910	259 484	238 997
Autres titres immobilisés	10 169	8	10 161	10 161
Prêts consentis	565	359	206	222
Autres immobilisations	344	3	340	317
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 472 683	723 017	749 666	726 678
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	12 316	67	12 248	12 510
Avances et acomptes versés	581		581	1 326
Créances d'exploitation	9 469	1 936	7 532	6 048
Autres créances d'exploitation	6 504		6 504	2 832
Créances diverses	74 555	32 145	42 409	39 347
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	26 858		26 858	20 430
Charges constatées d'avance	5 341		5 341	5 390
TOTAL ACTIF CIRCULANT	135 623	34 149	101 474	87 883
Charges à répartir et écarts de conversion	3		3	0
TOTAL DE L'ACTIF	1 608 309	757 166	851 142	814 562

en milliers d'euros

PASSIF		EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2011/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital		18 160	18 160
Primes d'émission		5 374	5 374
Ecart de réévaluation		191 638	191 638
Réserve statutaire		1 816	1 816
Réserve de plus-values nettes à long terme			
Réserve de prévoyance		10 623	10 623
Réserve facultative		148 799	148 799
Report à nouveau		196 714	204 328
Résultat de l'exercice	Note 8	-30 387	-7 433
Subvention d'investissement	Note 9	9 508	10 489
TOTAL CAPITAUX PROPRES	Note 7	552 247	583 796
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		5 851	7 742
Provisions pour charges		23 566	23 632
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	29 417	31 374
DETTES			
Emprunts auprès des établissements de crédit		70 685	11 648
Emprunts et dettes financières		5 753	5 524
Avances et acomptes reçus		12 026	11 187
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		22 835	13 899
Dettes fiscales et sociales		67 519	63 205
Autres dettes d'exploitation		5 184	4 811
Dettes sur immobilisations		5 698	4 245
Autres dettes		12 693	16 841
Produits constatés d'avance		67 039	68 006
TOTAL DETTES	Notes 11 & 12	269 431	199 365
ECARTS DE CONVERSION PASSIF		48	26
TOTAL DU PASSIF		851 142	814 562

Compte de résultat normes françaises

en milliers d'euros

	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2011/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Montant net du chiffre d'affaires	373 295	354 433
Reprises sur amortissements et provisions	12 854	20 189
Transferts de charges	282	124
Autres produits	1 121	5 667
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	387 552	380 413
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	(4 008)	(4 084)
Variation de stocks de marchandises	48	(17)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(24 587)	(22 043)
Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	(305)	(167)
Autres achats et charges externes	(111 074)	(102 395)
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Impôts et taxes	(28 611)	(24 338)
Salaires et traitements	(126 127)	(121 090)
Charges sociales	(56 100)	(53 819)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(44 656)	(45 618)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(11 251)	(8 785)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 818)	(3 801)
Autres charges	(13 666)	(23 434)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(423 154)	(409 591)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(35 602)	(29 178)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation et de valeurs mobilières	10 343	7 965
Intérêts et autres	216	298
Différences positives de change	102	142
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	43	213
Reprises sur provisions	30	83
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	10 734	8 701
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et autres	(1 090)	(1 184)
Différences négatives de change	(166)	(78)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions	(30)	(24)
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(1 286)	(1 287)
RESULTAT FINANCIER	9 449	7 414
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	315	288
Sur opérations en capital	1 189	47 470
Reprises sur provisions	189	184
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 693	47 942
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	(0)	
Sur opérations en capital	(2 112)	(6 904)
Dotations aux provisions	(3 815)	(26 706)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(5 926)	(33 610)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 233)	14 332
IMPOTS SUR LES SOCIETES		
RESULTAT NET	(30 387)	(7 433)

Tableau des flux de trésorerie

Comptes sociaux

en milliers d'euros

	EXERCICE 2012/2013	EXERCICE 2011/2012
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Capacité d'autofinancement hors cessions d'immobilisations	15 727	21 270
Variation du besoin en fonds de roulement	2 147	(13 698)
FLUX PROVENANT DE L'EXPLOITATION	17 874	7 572
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(49 261)	(37 578)
Subvention d'investissement		
Variation des immobilisations financières et charges à répartir	(22 931)	(36 413)
Produits de cession des actifs	208	46 482
Variation des dettes sur immobilisations	1 453	(7 554)
FLUX PROVENANT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(70 531)	(35 062)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Tirages sur la ligne de crédit	59 966	9 962
Remboursements ligne de crédit		
Distribution de dividendes	(182)	(429)
Augmentation de capital		
Variation des financements stables	229	555
FLUX PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	60 014	10 087
VARIATION DE TRESORERIE	7 357	(17 403)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	19 026	36 430
TRESORERIE A LA CLOTURE	26 383	19 026

Notes annexes aux comptes annuels

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 mars 2013, dont le total est de 850 892 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice enregistrant une perte de 30 387 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99-03 du 29 avril 1999 relatif au nouveau Plan Comptable Général, ainsi que des règlements l'ayant modifié ou complété par la suite (notamment les règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10(§3)).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf changement explicité ci-après.

1.1 - Changement de méthode

Il n'a pas été pratiqué de changement de méthode comptable au cours de l'exercice écoulé.

1.2 - Principes comptables

◆ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- logiciels amortissement sur 3 à 6 ans
- concessions durée d'exploitation, complétée par une provision pour dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité

◆ Immobilisations corporelles

a - Valeur brute

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique hors frais financiers. Les terrains et constructions ont fait cependant l'objet de réévaluations, qui sont traitées comme suit dans les comptes sociaux :

- sur l'exercice 1978/1979, la réévaluation pratiquée a suivi le mécanisme de la réévaluation légale française
- sur l'exercice 1989/1990, la contrepartie de la réévaluation pratiquée a été portée dans un compte d'écart de réévaluation inclus dans les capitaux propres.

b - Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges. Ce privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le privilège des jeux jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité Concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le cahier des charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société des Bains de Mer remettra gratuitement à l'Autorité Concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 31 mars 2013, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 10,0 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société des Bains de Mer s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, tel bien inscrit sur la liste ci-après, dont l'Autorité Concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris

- Sporting Monte-Carlo
- Hôtel de Paris et jardins
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

c - Durées d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées de vie suivantes :

- constructions	17 à 50 ans
- installations techniques et matériels	3 à 15 ans
- autres immobilisations	3 à 10 ans

Les biens désignés au paragraphe (b) précédent sont normalement amortis sur leur durée de vie économique et non sur la durée de la concession.

◆ **Immobilisations financières**

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont inscrits à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

◆ **Stocks**

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix de revient.

◆ **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement. La provision est fondée sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non recouvrement.

◆ **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au bilan pour leur coût d'acquisition, ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure.

◆ **Provisions pour risques et charges**

Lorsque des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables des risques ou des charges nettement précisés quant à leur objet, des provisions sont constituées.

Engagements de retraite, indemnités de départ et médailles du travail :

Les avantages offerts par la Société à ses salariés et retraités sont évalués et comptabilisés conformément à la recommandation n°2003-R01 du CNC et à la norme IAS 19 "Avantages du personnel".

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements de la Société en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation, qui proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont comptabilisés en résultat de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne des engagements.

◆ **Subventions d'investissement**

Les subventions accordées à la Société pour le financement d'investissements sont classées en Capitaux propres. Elles sont réintégrées en résultat exceptionnel au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

◆ **Instruments financiers**

La Société utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de cours d'actions. Si ces instruments sont qualifiés de couverture, les profits et pertes sur ces instruments sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert. Dans le cas contraire, les variations de leur valeur de marché sont constatées en résultat de la période.

NOTE 2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

▪ Participation dans BetClic Everest Group

Il est rappelé que la Société détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de BetClic Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

BetClic Everest Group est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betcliv et Expekt, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues désormais à 61 % suite au rachat en juin 2012, de 5 % d'intérêts minoritaires auprès de ses fondateurs ;
- les sociétés du sous-ensemble Everest détenues à 100 % suite au rachat en juillet dernier des 35 % d'intérêts minoritaires que détenait encore la société GigaMedia, société cotée au NASDAQ.

Reprise anticipée des actions et prêts détenus par GIGA

Des discussions avaient été engagées début 2012 avec Giga pour le rachat de leur participation résiduelle et des prêts que Giga avait consenti à Mangas Everest. Ces discussions ont abouti et le rachat est intervenu le 27 juillet 2012 pour un prix ferme pour solde de tout compte de 1,7 million de dollars.

Financement

Pour conforter la structure financière de BetClic Everest Group, ses deux actionnaires, Mangas Lov et le Groupe S.B.M., ont décidé de procéder à une augmentation de son capital, à libérer par compensation avec les prêts que chaque associé avait consenti en avril 2010 à hauteur de 30 millions d'euros, augmentés des intérêts courus s'y rapportant. L'augmentation de capital a été réalisée fin décembre 2012 pour un montant total de 62,1 millions d'euros.

Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, BetClic Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home, ceux-ci sont de 18 millions d'euros au 31 mars 2013. Leur remboursement est garanti de façon paritaire par les deux actionnaires de BetClic Everest Group et la garantie donnée dans ce cadre par le Groupe S.B.M. porte sur un montant de 9 millions d'euros.

Enfin, des avances en compte courant ont également été consenties au cours de l'exercice écoulé, représentant un montant total de 16,1 millions d'euros pour chaque associé. Ces avances ont notamment contribué au remboursement de 11,5 millions d'euros de financements souscrits par BetClic Everest Group auprès d'un établissement financier, ainsi qu'au rachat des 5 % d'intérêts minoritaires de Bet-At-Home auprès de ses fondateurs.

• Reprise de l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco

Le Groupe S.B.M. a repris le 28 juin 2012 l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco.

Le Méridien Beach Plaza est un hôtel 4 étoiles de plus de 400 chambres et suites, en bord de mer, avec une plage privée, un « business center » et un centre de remise en forme, le Monte-Carlo Sea Club.

La Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer créée à cet effet, succède ainsi à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2018. Jusqu'à cette date, le groupe Starwood continuera à assurer la gestion de cet hôtel, sous l'enseigne Le Méridien, pour le compte du Groupe Monte-Carlo SBM.

La reprise de la gérance libre a été réalisée moyennant le versement au groupe Starman d'une indemnité de 7,4 millions d'euros tenant compte des actifs et passifs repris à la date de transaction, dont un montant de trésorerie disponible de plus de 7 millions d'euros. Cette opération constitue un regroupement d'entreprise au sens de la norme IFRS 3 révisée et l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs repris a conduit à constater des actifs immobilisés pour 9,7 millions d'euros et un goodwill provisoire de 32 millions d'euros.

Pour la période courant de la date de reprise au 31 mars 2013, le chiffre d'affaires réalisé par cet établissement s'établit à 22,8 millions d'euros pour un résultat opérationnel de 0,1 million d'euros.

• Plan d'incitation au départ à la retraite

La Société a annoncé, le 2 octobre 2012, un plan d'incitation au départ à la retraite, ouvert, sous certaines conditions, aux salariés de plus de 57 ans occupant un poste permanent et qui acceptent de faire valoir leurs droits à la retraite avant le 30 septembre 2013.

Pour que le salarié puisse bénéficier du plan, il faut que son départ se traduise par l'économie d'un poste et c'est à la Société d'apprécier la réalité de cette économie. Il s'agit donc de départs organisés dans le cadre d'un consensus, qui requiert l'accord du

salarié et celui de la Société. Les départs intervenant dans le cadre défini ci-avant donnent lieu au versement d'une indemnité spéciale.

Ce dispositif représente une charge de 4,3 millions d'euros sur l'exercice écoulé, montant qui correspond aux accords signés avant la date du 31 mars 2013 avec les salariés concernés.

- **Participation dans Wynn Resorts, Limited**

Pour mémoire, le Groupe conservait une participation de 800 000 actions dans Wynn Resorts, Limited au 31 mars 2013, dont 400 000 actions faisaient l'objet d'un dispositif de couverture contre le risque de variation du cours de l'action, avec la souscription d'instruments dérivés du type vente à terme. Le dispositif de couverture mis en place a permis de garantir un cours proche de 122 dollars pour la quotité précitée à l'échéance ultime du contrat prévue au 10 avril 2013. Complété d'une vente à terme de devises pour garantir la parité entre euro et dollar US, le dénouement de ces différents instruments est intervenu mi-avril 2013 avec l'encaissement de 38 millions d'euros, et la constatation d'une plus-value de 32,9 millions d'euros qui impactera favorablement les comptes de l'exercice 2013/2014.

Après cette opération, le Groupe conserve une participation de 400 000 actions.

Par ailleurs, Wynn Resort, Limited a procédé à plusieurs distributions de dividendes au cours de l'exercice 2012/2013. Ces distributions se sont traduites par l'encaissement d'un produit financier total de 4,3 millions d'euros nets de retenue à la source.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	31 mars 2012	Augmentations	Diminutions	31 mars 2013
VALEURS BRUTES				
Concessions et droits similaires	24 392	5 781	(2)	30 172
Autres	18			18
Immobilisations en cours	2 161	(1 032)		1 129
TOTAL VALEURS BRUTES	26 571	4 750	(2)	31 319
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	20 623	1 733	(2)	22 355
TOTAL VALEURS NETTES	5 948	3 017		8 964

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en milliers d'euros	31 mars 2012	Augmentations	Diminutions	31 mars 2013
VALEURS BRUTES				
Terrains	120 074			120 074
Constructions	697 298	11 395	(5 411)	703 282
Installations techniques et matériels	199 610	6 724	(2 913)	203 421
Autres immobilisations	61 931	2 157	(885)	63 203
Immobilisations en cours et acomptes (1)	13 364	26 631	(1 083)	38 912
TOTAL VALEURS BRUTES	1 092 277	46 907	(10 292)	1 128 892
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Terrains	38 106			38 106
Constructions	391 320	23 809	(3 714)	411 416
Installations techniques et matériels	146 095	14 736	(2 730)	158 102
Autres immobilisations et en cours	45 721	5 691	(654)	50 758
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	621 243	44 235	(7 097)	658 381
TOTAL VALEURS NETTES	471 033	2 671	(3 195)	470 510

(1) dont 15 387 milliers d'euros au titre d'honoraires pour le futur projet concernant le Sporting d'Hiver, 9 579 milliers d'euros pour les villas du Sporting d'été et 3 853 concernant des honoraires pour les travaux de rénovation futurs à l'Hôtel de Paris

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de réévaluations :

- sur l'exercice 1978/1979, pour un montant de 77 655 milliers d'euros (réévaluation légale).

La contrepartie de cette réévaluation a été enregistrée au compte "écarts de réévaluation" inclus dans les capitaux propres. Seule la fraction de la réévaluation affectée aux terrains, soit 23 945 milliers d'euros, subsiste dans ce compte au 31 mars 2013

- sur l'exercice 1989/1990, pour un montant de 167 694 milliers d'euros se répartissant comme suit :

- terrains	36 588 milliers d'euros
- constructions	131 106 milliers d'euros

La contrepartie de cette réévaluation libre a été présentée dans les capitaux propres en "écarts de réévaluation". Le cumul des amortissements pratiqués au titre de cette réévaluation s'élève à 91 469 milliers d'euros au 31 mars 2013, la dotation annuelle s'établissant à 1 525 milliers d'euros.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

en milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2012	Valeur brute 31 mars 2013	Dépréciation 31 mars 2013	Valeur nette 31 mars 2013
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations & créances rattachées	238 997	301 394	41 910	259 484
Autres titres immobilisés	10 161	10 169	8	10 161
Prêts	222	565	359	206
Autres immobilisations financières	317	344	3	340
TOTAL	249 697	312 472	42 281	270 191

Des informations financières détaillées sur les filiales et participations sont présentées en note n° 21.

La rubrique « Participations et créances rattachées » est principalement constituée des obligations convertibles souscrites auprès de la filiale Monte-Carlo SBM International à hauteur de 124 832 milliers d'euros, et des prêts et avances consentis à cette même filiale pour 106 224 milliers d'euros. Cette filiale ayant enregistré au cours de l'exercice 2012/2013 un résultat net en déficit de 2,4

millions, la Société des Bains de Mer a constitué une provision complémentaire d'un montant équivalent au titre de la dépréciation des créances rattachées à cette participation.

La rubrique "autres titres immobilisés" est constituée du prix d'acquisition des titres de Wynn Resorts à hauteur de 10 161 milliers d'euros (contre-valeur au 31 mars 2013 de 12 000 milliers de dollars pour 0,8 million d'actions à 15 dollars). L'action Wynn Resorts est cotée au NASDAQ et son cours de clôture était de 125,16 dollars au 31 mars 2013 (code WYNN).

NOTE 6 – PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations	3 990	4 079
CREANCES		
Créances d'exploitation	14	81
Créances diverses	2 464	225
V.M.P. ET DISPONIBILITES		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	6 469	4 385

NOTE 7 – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Capital	Primes	Ecarts de rééval.	Réserves & report à nouveau	Résultat	Subvention investisst	Capitaux propres
AU 31 MARS 2012	18 160	5 374	191 638	365 567	(7 433)	10 489	583 796
Affectation exercice précédent				(7 433)	7 433		
Distribution de dividendes & tantièmes				(182)			(182)
Augmentation de capital							
Résultat de l'exercice					(30 387)		(30 387)
Autres variations						(981)	(981)
AU 31 MARS 2013	18 160	5 374	191 638	357 952	(30 387)	9 508	552 247

Le capital social de la Société des Bains de Mer n'a pas évolué au cours de l'exercice. Il est constitué de 18 160 490 actions d'une valeur nominale de € 1 :

- 12 160 490 actions sont cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code Euroclear MC0000031187 - BAIN)
- 6 000 000 actions, appartenant à l'Etat monégasque, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966.

L'Etat monégasque détient 69,1 % du capital social au 31 mars 2013. Par notification en date du 12 mars 2012, la société QD Europe S.à.r.l., filiale de la société Qatari Diar Real Estate Investment, a indiqué détenir 1 161 102 actions, représentant 6,39 % du capital.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2006 ainsi qu'il suit :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions ».

NOTE 8 – PROJET D'AFFECTION DU RESULTAT

en milliers d'euros	Exercice 2012/2013
ORIGINE DU RESULTAT A AFFECTER	
Résultat de l'exercice	(30 387)
Report à nouveau	196 714
TOTAL A AFFECTER	166 327
AFFECTATIONS PROPOSEES	
Intérêts statutaire 0,01€ x 18 160 490 actions	182
Report à nouveau	166 146
TOTAL DES AFFECTATIONS PROPOSEES	166 327

NOTE 9 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	Valeur nette 31 mars 2012	Subventions reçues	Reprise en résultat	Valeur nette 31 mars 2013
TOTAL	10 489		(981)	9 508

Dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, la Société des Bains de Mer a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissement, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit 981 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat exceptionnel au cours de l'exercice 2012/2013.

NOTE 10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers d'euros	31 mars 2012	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31 mars 2013
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour litiges (1)	1 546	511	(30)	(270)	1 757
Autres provisions pour risques (2)	6 196	57	(1 936)	(227)	4 090
Engagements de retraite et assimilés (3)	23 302	2 264		(2 286)	23 280
Autres provisions pour charges	330		(41)		289
TOTAL	31 374	2 832	(2 007)	(2 783)	29 416

(1) Les provisions pour litiges sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

(2) Les autres provisions pour risques sont majoritairement composées de risques filiales, de risques commerciaux, de risques sociaux et de risques clients.

(3) La Société provisionne suivant la recommandation n°2003-R01 du CNC et les dispositions de la norme IAS 19 (méthode des "unités de crédit projetées") l'ensemble de ses engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2013 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans
- taux de revalorisation : salaires 3 à 3,50 % suivant les catégories - rentes 2,5 %
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statut
- taux d'actualisation : taux de rendement des obligations privées de première catégorie de même durée que la durée moyenne résiduelle des engagements (2,67 % à 15 ans)
- tables d'espérance de vie : T68 2008/2010 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite.

L'évaluation de ces engagements s'établit à 32,5 millions d'euros au 31 mars 2013. Les écarts actuariels constatés à chaque estimation étant comptabilisés en résultat de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne des engagements, une différence de 9,2 million d'euros ressort entre cette évaluation et le montant de la provision, qui correspond au solde des écarts actuariels restant à comptabiliser au cours des périodes à venir. La prise en résultat de ces écarts actuariels se traduit par une charge de 675 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012/2013.

NOTE 11 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Échéances à moins d'un an	13 159	33 039
Échéances à plus d'un an	4 012	43 399
TOTAL	17 172	76 438

La rubrique "Emprunts auprès des établissements de crédit" est constituée des concours bancaires courants et des tirages effectués sur l'ouverture de crédit revolving. L'échéance finale de cette ligne de crédit est fin mars 2015, pour un encours maximum maintenu à 120 millions d'euros jusqu'au 31 mars 2014, puis de 40 millions d'euros jusqu'au terme ultime de l'ouverture de crédit.

L'ouverture de crédit étant utilisable sous forme de tirages à taux variable, un dispositif de gestion du risque de taux a été signé début avril 2011 pour une durée de 5 ans et est décrit au deuxième paragraphe de la note n°19 Instruments financiers.

Les autres "Emprunts et dettes financières" concernent les cautions reçues des tiers.

NOTE 12 – AUTRES DETTES

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Échéances à moins d'un an	120 223	131 454
Échéances à plus d'un an	61 971	61 540
TOTAL	182 194	192 993

NOTE 13 – CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan :

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Emprunts et dettes financières	244	210
Fournisseurs et comptes rattachés	4 879	9 340
Dettes fiscales et sociales	28 640	29 782
Autres dettes	2 407	3 613
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 312	827
TOTAL	38 482	43 771

NOTE 14 – OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Concernant les entreprises liées, soit toutes sociétés filiales, consolidées dans le même ensemble.

Concernant les entreprises autres que celles liées dans lesquelles la Société des Bains de Mer détient une participation.

en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations & créances rattachées (montant net)	257 801	29
Créances diverses	70 697	1 116
Autres dettes	8 594	

NOTE 15 – REPRISES SUR PROVISIONS / AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le caractère irrécouvrable de créances clients a été définitivement constaté au cours de l'exercice 2012/2013 sous la rubrique "Autres charges" pour 1,2 million d'euros, contre 5,1 millions d'euros l'exercice précédent. Il a été repris les provisions antérieurement constituées pour ces mêmes montants.

NOTE 16 – RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre principalement les dividendes distribués par Wynn Resorts, Limited et représentant un produit de 4,3 millions d'euros mais également les produits de placement et les charges d'intérêts des emprunts.

NOTE 17 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2012/2013 s'élève à - 4,2 millions d'euros contre un profit de 14,3 millions d'euros l'an passé. Le résultat de l'exercice comprend principalement une dépréciation d'actifs immobilisés de 1,3 million d'euros en prévision des travaux de démolition du Sporting d'Hiver et une provision pour dépréciation partielle de la créance sur la filiale Monte-Carlo S.B.M. International pour 2,4 millions d'euros.

Pour rappel, le résultat exceptionnel de l'année passée était principalement composé des plus-values de cessions d'actions Wynn Resort, Limited à hauteur de 39,8 millions et de la provision pour dépréciation totale des titres et partielle des créances attachées à la filiale Monte-Carlo SBM International pour un montant total de 26,5 millions d'euros.

NOTE 18 – EFFECTIFS MOYENS

Les effectifs moyens annuels de la Société se décomposent comme suit :

	31 mars 2012	31 mars 2013
Cadres	516	535
Agents de maîtrise	133	136
Employés	2 494	2 502
TOTAL	3 143	3 172

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS

◆ *Instruments de taux*

Compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, le Groupe a reconduit en avril 2011 un instrument dérivé de taux structuré, permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt.

Cet instrument couvre une période de cinq années à compter du 1er avril 2011 et plafonne le taux d'intérêt à un maximum de 4,02 %. Le notionnel couvert est de 100 millions d'euros, jusqu'à l'échéance finale du contrat.

◆ *Instruments de change*

Le Groupe réalisant la presque totalité de ses opérations en euros, ses transactions ne sont pas fortement exposées au risque de change. Les activités commerciales en provenance des marchés émetteurs de la zone dollar (Etats-Unis, Canada) restent cependant sensibles à l'évolution de la parité de change.

Le risque de change bilantiel est essentiellement représenté par la participation détenue dans Wynn Resorts, Limited, société américaine cotée au NASDAQ. Au 31 mars 2013, le Groupe détient 0,8 million de titres à un cours de 125,1 dollars. Cet actif financier ne fait plus l'objet de couverture de change à cette date.

◆ *Juste valeur des instruments financiers*

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Instruments de change		
Instruments de taux	(2 538)	(1 628)
Instruments sur titres		
TOTAL	(2 538)	(1 628)

NOTE 20 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties (1)	69 700	59 695
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	5	5
Avals, cautions et garanties (2)	62 297	38 808
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (3)	22 702	74 517
Autres commandes fermes (4)	8 611	10 057
Ouverture de crédit et découverts confirmés inutilisés	115 000	15 000

(1) les garanties données découlent essentiellement des obligations relatives à BetClic Everest Group au titre du cautionnement de financements bancaires qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessous.

(2) les engagements reçus sont constitués principalement des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements donnés. Ces garanties sont également décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Détail des engagements et garanties donnés et reçus relatifs à BetClic Everest Group :

Les engagements donnés sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires s'élèvent à 59,7 millions d'euros et concernent les opérations de financement précédemment réalisées, à savoir :

- en août 2010, la mise en place d'un emprunt de 20 millions d'euros remboursable sur sept ans et une ouverture de crédit pour un montant maximum de 20 millions d'euros, constituant au 31 mars 2013 un engagement maximum de 31,7 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.
- en septembre 2011, la mise en place de deux crédits remboursables sur sept ans, l'un de 7,2 millions d'euros et l'autre de 15 millions d'euros, constituant globalement au 31 mars 2013 un engagement maximum de 19 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, BetClic Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home pour un montant de 18 millions d'euros au 31 mars 2013, leur remboursement est garanti de façon paritaire par les deux actionnaires de BetClic Everest Group et la garantie donnée dans ce cadre par le groupe S.B.M. porte sur un montant de 9 millions d'euros au 31 mars 2013.

En revanche, les engagements donnés à Giga Media à l'occasion de la prise de contrôle, en avril 2010, des sociétés du sous-ensemble Everest, sont devenus sans objet et une main levée de ces engagements a été obtenue le 28 mars dernier. En conséquence, le Groupe a lui-même donné mainlevée à Mangas Lov, filiale de Financière Lov, des mécanismes de contre-garantie qui avaient alors été instaurés.

Les engagements reçus relatifs à BetClic Everest Group sont constitués des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements au titre des opérations de financement. Les deux associés - le Groupe S.B.M. et Financière Lov – s'étant portés cautions solidaires en garantie des concours financiers ainsi consentis à BetClic Everest Group, et chacun des associés pouvant être appelé pour la totalité des engagements financiers, il a été instauré un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande entre les deux associés :

- à hauteur de 24 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantisements croisés de 24 000 titres BetClic Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2010,
- à hauteur de 13,5 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantisements croisés de 13 500 titres BetClic Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2011.

Ces engagements reçus comprennent aussi des garanties d'achèvement, délivrées par les établissements bancaires dans le cadre des opérations de développement.

(3) engagements passés dans le cadre des projets d'investissement.

(4) commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs. Le Groupe poursuit une relation contractuelle à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	début de bail	fin de bail
- Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31/01/1985	25/02/2043
- Société Civile Immobilière Belle Epoque	30/10/1995	29/10/2035
- Société Port View Limited avec promesse unilatérale d'extension du bail jusqu'au 30/09/2105.	25/04/1996	30/09/2094

Les engagements de retraite et indemnités de départ sont comptabilisés au bilan et au compte de résultat.

Enfin, la Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux
- contribution à l'animation artistique, culturelle et sportive de la Principauté de Monaco
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 1.2 Règles et méthodes comptables - paragraphe b - Régime juridique de certains biens immobiliers
- recrutement, formation et promotion de son personnel

Suivant les normes comptables en application, cette note reprend l'ensemble des engagements significatifs hors bilan de la Société.

NOTE 21 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières détaillées sur les filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Autres capitaux propres (avant affectation des résultats)	Quote-part détenue en %	Résultats (bénéfices ou pertes du dernier exercice)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts & Créances rattachées	Cautions et avals fournis	Dividendes encaissés
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.) - Monaco	2 000	(3 792)	96,00	179	2 352				
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.) - Monaco	150	503	99,20	96	38	38			57
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL) - Monaco	1 000	1 244	97,00	1 527	955	955			
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.) - Monaco	1 000	305	97,00	32	822	822			
S.B.M. Incorporated - New York (Etats-Unis)	525	(756)	100,00		525				
SCP - Soleil du Midi - Monaco	2		99,00		13 360	13 360	149		
Société Civile Immobilière de l'Hermitage - Monaco	150	(74)	1,00	(552)	138	138	35 785		
Monaco Sports Partenaires	150	(12 112)	40,00	(14 520)	60		9 940		
Monte-Carlo SBM International	1 000	(2 577)	100,00	(24 400)	1 000	1 000	235 136		
Monte-Carlo SBM Singapore Pte. Ltd	29	90	100,00	90	29	29			

Rapport de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes

sur les comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français.

Exercice clos le 31 mars 2013

Aux Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco établis selon les règles et principes comptables français, comprenant le bilan au 31 mars 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration et de la Direction relative aux comptes annuels

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. L'établissement et la présentation sincère de ces comptes, conformément aux règles et principes comptables français, sont de la responsabilité de la direction, tout comme l'est le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'Auditeur contractuel et des Commissaires aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments probants collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, la situation financière de la société au 31 mars 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 24 juillet 2013

L'Auditeur contractuel
Deloitte & Associés

Les Commissaires aux Comptes

François-Xavier AMEYE

Simone DUMOLLARD

André GARINO

Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

	2012/2013	2011/2012	2010/2011	2009/2010	2008/2009
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	18 160	18 160	18 160	18 128	18 062
Nombre des actions ordinaires existantes	18 160 490	18 160 490	18 160 490	18 128 220	18 062 140
II - Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	373 295	354 433	338 176	356 325	380 539
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	28 338	57 046	55 119	61 005	72 114
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(30 387)	(7 433)	8 426	13 877	38 962
Résultat distribué aux actionnaires	182	182	182	10 877	10 877
III - Résultats par action (1) (en euros)					
Résultat après impôts, avant dotations aux amortissements et provisions	1,56	3,14	3,04	3,37	3,99
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	(1,67)	(0,41)	0,46	0,77	2,16
Dividende attribué à chaque action	0,01	0,01	0,01	0,60	0,60
IV - Personnel					
Effectif inscrit au 31 mars	2 958	2 920	2 986	2 990	2 878
Montant de la masse salariale de l'exercice (2) (en milliers d'euros)	126 127	121 090	107 995	100 393	101 824
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) (3) (en milliers d'euros)	56 100	53 819	49 210	46 146	47 829

(1) division par dix du nominal des actions le 12 mars 2009

(2) hors masses et cagnottes

(3) y compris frais de retraites

Comptes consolidés du Groupe

Bilan consolidé au 31 mars 2013

Compte de résultat consolidé

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Tableau de variation des capitaux propres

Notes annexes aux comptes consolidés

Bilan consolidé au 31 mars 2013

en milliers d'euros

ACTIF		31 mars 2013	31 mars 2012
Goodwill	Note 4	32	
Immobilisations incorporelles	Note 4	8 966	5 954
Immobilisations corporelles	Note 5	558 212	543 701
Participations mises en équivalence		58 036	48 877
Actifs financiers disponibles à la vente		40 389	74 839
Autres actifs financiers		56 672	69 799
Actifs financiers non courants	Note 6	155 097	193 515
TOTAL ACTIF NON COURANT		722 307	743 170
Stocks	Note 7	13 335	13 237
Clients	Note 8	38 693	31 981
Autres débiteurs	Note 9	21 231	20 683
Autres actifs financiers	Note 10	27	54
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 11	32 517	24 366
TOTAL ACTIF COURANT		105 804	90 321
Actifs destinés à être cédés	Note 6	37 844	
TOTAL DE L'ACTIF		865 955	833 491

en milliers d'euros

PASSIF		31 mars 2013	31 mars 2012
Capital		18 160	18 160
Primes d'émission		5 374	5 374
Réserves		490 064	523 473
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres		63 567	58 603
Résultat de l'exercice		-51 398	-33 227
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		525 768	572 384
Intérêts minoritaires		166	112
CAPITAUX PROPRES		525 934	572 496
Emprunts et passifs financiers	Note 12	45 192	8 539
Avantages du personnel	Note 13	23 369	23 376
Provisions	Note 14	1 266	3 160
Autres passifs	Note 15	70 259	71 525
TOTAL PASSIF NON COURANT		666 019	679 096
Fournisseurs	Note 16	29 542	19 510
Autres crédateurs	Note 17	132 616	120 045
Provisions	Note 14	3 774	4 108
Passifs financiers	Note 12	34 004	10 731
TOTAL PASSIF COURANT		199 936	154 395
TOTAL DU PASSIF		865 955	833 491

Compte de résultat consolidé

Comptes consolidés

en milliers d'euros

		Exercice 2012 / 2013	Exercice 2011 / 2012
Produits des activités ordinaires	Note 18	424 129	372 408
Achats consommés		(50 691)	(43 259)
Autres charges externes		(108 864)	(95 802)
Impôts, taxes et versements assimilés		(28 675)	(24 342)
Charges de personnel	Note 19	(210 972)	(193 112)
Amortissements	Notes 4 & 5	(49 084)	(46 611)
Autres produits et charges opérationnels	Note 20	(9 261)	2 353
Résultat opérationnel	Note 21	(33 417)	(28 364)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		43	2 641
Coût de l'endettement financier brut		(140)	(3 541)
Coût de l'endettement financier net	Note 22	(97)	(900)
Autres produits et charges financiers	Note 22	5 596	46 203
Charges d'impôt		(2)	(2)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	(23 425)	(50 186)
RESULTAT NET CONSOLIDE		(51 344)	(33 249)
Part des intérêts minoritaires		(54)	22
RESULTAT NET CONSOLIDE PART DU GROUPE		(51 398)	(33 227)
Nombre d'actions émises		18 160 490	18 160 490
Résultat net par action (en euros)		(2,83)	(1,83)
Résultat net dilué par action (en euros)		(2,83)	(1,83)

Etat du résultat global

Résultat net consolidé - part du groupe		(51 398)	(33 227)
Autres éléments du résultat global :			
- Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)	Note 6	3 394	(31 481)
- Part des sociétés mises en équivalence	Note 6	1 538	15 061
RESULTAT GLOBAL TOTAL		(46 467)	(49 647)

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

en milliers d'euros

	Exercice 2012/2013	Exercice 2011/2012
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé - part du groupe	(51 398)	(33 227)
Part des intérêts minoritaires	54	(22)
Amortissements	49 084	46 611
Résultat des sociétés mises en équivalence	23 425	50 186
Quote part de subvention virée au cpte de résultat	(981)	(988)
Variation des provisions	(2 235)	(2 147)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(910)	2 426
Autres charges et produits calculés	11	(18)
Plus et moins values de cession	(78)	(38 380)
Capacité d'autofinancement	16 972	24 440
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	1 007	(1 570)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	17 979	22 870
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	Note 27	3 848
		3 466
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE	21 827	26 336
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	Notes 4, 5 & 6	(90 697)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations et aux dividendes reçus	Notes 4, 5 & 6	4 602
Incidences des variations de périmètre		(368)
Variation des prêts et avances consentis	Note 6	13 690
		(35 566)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(72 773)	(54 985)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés		(182)
Apports des minoritaires et variations de périmètre		(429)
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	Note 12	60 286
Intérêts financiers nets reçus (versés)	Note 22	(1 007)
		10 141
		1 570
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	59 097	11 281
VARIATION DE TRESORERIE	8 151	(17 368)
Trésorerie à l'ouverture	24 366	41 744
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	0	(11)
Trésorerie à la clôture	32 517	24 366
Trésorerie et équivalents de trésorerie - Actif	32 517	24 366
Banques - Passif		

Variation des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital	Primes	Eléments constatés directement en capitaux propres	Réserves et résultats accumulés	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
1er avril 2010	18 128	5 374	79 858	541 822	645 183	146	645 328
Dividende distribué				(592)	(592)	(24)	(617)
Augmentation de capital	32				32		32
Variation juste valeur des actifs financiers			(4 834)		(4 834)		(4 834)
Résultat de l'exercice				(17 329)	(17 329)	13	(17 315)
31 mars 2011	18 160	5 374	75 024	523 901	622 460	135	622 594
Dividende distribué				(429)	(429)	(0)	(429)
Augmentation de capital							
Variation juste valeur des actifs financiers			(16 420)		(16 420)		(16 420)
Résultat de l'exercice				(33 227)	(33 227)	(22)	(33 249)
31 mars 2012	18 160	5 374	58 603	490 245	572 384	113	572 496
Dividende distribué				(182)	(182)	(0)	(182)
Augmentation de capital							
Variation juste valeur des actifs financiers			4 964		4 964		4 964
Résultat de l'exercice				(51 398)	(51 398)	54	(51 344)
31 mars 2013	18 160	5 374	63 567	438 665	525 768	166	525 934

Notes annexes aux comptes consolidés

NOTE 1 - INFORMATIONS GENERALES

La Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco est une société anonyme de droit monégasque, ayant son siège social Place du Casino à Monte-Carlo (Principauté de Monaco).

Constituée le 1^{er} avril 1863, la société a pour principal objet l'exploitation du privilège des jeux qui lui a été consenti par l'Ordonnance Souveraine du 2 avril 1863. Concédié à l'origine pour une période de cinquante années, ce privilège a été reconduit à plusieurs reprises et sans interruption, la reconduction actuellement en cours venant à échéance le 1^{er} avril 2027, date à laquelle la société prendrait fin, sauf en cas de nouvelle prorogation.

Le capital social de la Société des Bains de Mer n'a pas évolué au cours de l'exercice. Il est constitué de 18 160 490 actions d'une valeur nominale de € 1 :

- 12 160 490 actions sont cotées sur le marché Euronext Paris, compartiment B (code Euroclear MC0000031187 - BAIN)
- 6 000 000 actions, appartenant à l'Etat monégasque, sont inaliénables en vertu de la loi monégasque n°807 du 23 juin 1966.

L'Etat monégasque détient 69,1 % du capital social au 31 mars 2013. Par notification en date du 12 mars 2012, la société QD Europe S.à.r.l., filiale de la société Qatari Diar Real Estate Investment, a indiqué détenir 1 161 102 actions, représentant 6,39 % du capital.

Droits de vote (article 30 des statuts) :

L'article 30 des statuts a été modifié par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2006 ainsi qu'il suit :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée. »

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales, s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions ».

Les comptes annuels présentés au titre de l'exercice 2012/2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société, à l'occasion de sa réunion du 13 juin 2013.

NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de la Société des Bains de Mer et de ses filiales (« le Groupe ») ont été établis conformément aux règles et principes comptables internationaux IFRS (International Financial Reporting Standards) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne. Ces comptes sont présentés avec en comparatif, l'exercice 2011/2012, appliquant le même référentiel IFRS car les normes et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} avril 2012 n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Les textes adoptés par l'Union européenne en 2012, obligatoires pour les exercices ouverts à compter de 1er janvier 2013, sont les suivants :

- les amendements à IFRS 7 relatifs à la compensation des actifs financiers et des passifs financiers.

L'application des normes et interprétations entrées en vigueur sur l'exercice au niveau européen n'a pas d'incidence sur la présentation des états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas appliqué de normes par anticipation au 31 mars 2013 et les normes et les incidences des normes non encore adoptées par l'Union Européenne qui pourraient concerner le Groupe sont actuellement en cours d'analyse.

◆ Principes de préparation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente, des instruments financiers dérivés, et de certains actifs financiers qui sont évalués à leur juste valeur.

2.2 – Méthode de consolidation

◆ 2.2.1. Périmètre et méthode de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles la Société des Bains de Mer exerce un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe a opté pour la consolidation par mise en équivalence de BetClic Everest Group, le contrôle étant conjoint entre les deux partenaires. Les éléments explicatifs de cette participation sont décrits dans les notes 3 et 6.

Les participations répondant au critère de contrôle exclusif, mais dont la consolidation n'aurait pas d'incidence significative, ne sont pas consolidées. Tel est le cas des sociétés filiales S.B.M. U.S.A. Incorporated et Monte-Carlo SBM Singapore Pte. Ltd. qui interviennent comme simples bureaux de représentation aux Etats-Unis et à Singapour.

La société Monaco Sports Partenaires, détenue à 40 %, n'est pas consolidée car le Groupe n'y exerce pas d'influence notable.

◆ 2.2.2. Sociétés consolidées au 31 mars 2013

NOM	SIEGE SOCIAL	% D'INTERET	METHODE
Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.)	2, Avenue de Monte-Carlo MC 98000 – MONACO	96,00 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S)	Les Terrasses du Casino MC 98000 – MONACO	99,20 %	Intégration globale
Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL)	38, avenue Principe Grace MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Financière et d'Encaissement (S.F.E)	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	97,00 %	Intégration globale
Société Civile Particulière Soleil du Midi	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société Civile Immobilière de l'Hermitage	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
Société à Responsabilité Limitée Café Grand Prix	1, Quai Antoine 1er MC 98000 – MONACO	100,00 %	Intégration globale
S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International.	1B Heienhaff L-1736 Senningerberg, Luxembourg	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. BetClic Everest Group	5 rue François 1 ^{er} 75008 PARIS	50,00 %	Mise en équivalence
Société Hotelière du Larvotto (S.H.L.)	Sporting d'Hiver – Place du Casino MC 98000 – MONACO	98,00 %	Intégration globale

◆ 2.2.3. Date de clôture

La date de clôture de l'ensemble des filiales est le 31 mars pour l'arrêté annuel et le 30 septembre pour l'arrêté semestriel, à l'exception des sociétés du groupe BetClic Everest Group pour lesquelles l'exercice social correspond à l'année civile. BetClic Everest Group réalise un arrêté au 31 mars ainsi qu'au 30 septembre pour les besoins de la mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

◆ 2.2.4. Estimations de la direction

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes IFRS, implique que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés au bilan et au compte de résultat au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des amortissements et dépréciations, de la valorisation des actifs corporels, incorporels et financiers, des avantages au personnel, des provisions et de certains instruments financiers. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de clôture fait également l'objet d'estimations.

◆ 2.2.5. Ecart d'acquisition – Goodwill

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets à la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Dans le cas d'une différence négative, celle-ci est portée directement en résultat.

Conformément aux dispositions d'IAS 36, la valeur des goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au moins une fois par an.

◆ 2.2.6. Opérations internes

Les comptes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés.

Les provisions pour dépréciation se rapportant à des participations ou à des créances détenues sur les sociétés consolidées sont annulées.

◆ 2.2.7. Conversion des comptes exprimés en devises

La monnaie de présentation des comptes est l'euro et les postes de bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Le Groupe réalise la presque totalité de ses opérations en euros.

2.3 - Principes comptables

◆ 2.3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût historique.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour les immobilisations à durée d'utilité définie :

- logiciels	amortissement sur 3 à 6 ans
- concessions	durée d'exploitation, complétée par une dépréciation en cas d'évolution défavorable par rapport aux perspectives initiales de rentabilité

Il n'y a pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

◆ 2.3.2. Immobilisations corporelles

a - Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient hors les frais de la main d'œuvre interne engagée dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des projets de construction. Cependant, conformément à la norme IFRS 1.17, les réévaluations pratiquées antérieurement à la date de transition au référentiel IFRS ont été considérées comme coût présumé à la date de réévaluation, car celle-ci était globalement comparable à sa juste valeur.

Les immobilisations corporelles sont reconnues en utilisant l'approche par composant. Selon celle-ci, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente des autres composants, doit être amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en tant qu'actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et qu'ils puissent être évalués de façon fiable. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

b - Contrats de location

Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Conformément à IAS 17 "Contrats de location", les immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminées au commencement du contrat de location.

Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

c - Durées d'amortissement

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

- constructions	17 à 50 ans
- installations techniques et matériels	3 à 15 ans
- autres immobilisations	3 à 10 ans

Les biens désignés au paragraphe a - "Régime juridique de certains biens immobiliers" de la note 5 "Immobilisations corporelles" sont normalement amortis sur leur durée d'utilité et non sur la durée de la concession.

◆ 2.3.3. Dépréciation des éléments d'actifs

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des circonstances ou événements indiquent qu'une immobilisation a pu perdre de la valeur, et au moins une fois par an, le Groupe procède à l'examen de la valeur recouvrable de cette immobilisation ou du groupe d'actifs

auquel elle appartient. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de cette immobilisation ou du groupe d'actifs auquel elle appartient.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix de cession, net de frais, qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché.

Une dépréciation de l'immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'immobilisation est durablement inférieure à sa valeur nette comptable.

◆ **2.3.4. Actifs financiers disponibles à la vente**

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une composante distincte des capitaux propres. En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période.

◆ **2.3.5. Autres actifs financiers**

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

◆ **2.3.6. Actifs et passifs destinés à être cédés**

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable, sont classés en actifs et passifs destinés à être cédés. Les actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession, à l'exception, comme précisé par IFRS 5, des actifs financiers entrant dans le champ d'application de *IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* qui sont évalués conformément à cette norme.

◆ **2.3.7. Stocks**

Les stocks de matières premières pour les restaurants et de fournitures sont évalués au plus bas du coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût correspond au prix de revient, calculé selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour réaliser la vente.

◆ **2.3.8. Créances clients**

Les créances clients sont valorisées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, sous la rubrique « Autres produits et charges opérationnels ».

◆ **2.3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Ces actifs consistent en des placements pouvant être rendus immédiatement disponibles, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et dont l'échéance, à l'origine, est égale ou inférieure à trois mois. Ces placements sont évalués à leur valeur de marché et les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

◆ **2.3.10. Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

◆ **2.3.11. Avantages du personnel**

Les avantages offerts par le Groupe à ses salariés et retraités sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel".

Les paiements aux régimes de prestations à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et indemnités assimilées pour les régimes à prestations définies sont comptabilisés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés et retraités, selon la méthode des unités de crédit projetées, et seraient diminués, le cas échéant, de l'évaluation des fonds disponibles.

Ces estimations, effectuées à chaque clôture, tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Des écarts actuariels sont constatés à chaque estimation, qui proviennent des changements d'hypothèses actuarielles et des écarts d'expérience. Ils sont suivis hors bilan et comptabilisés en résultat de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne des engagements, sous la rubrique « charges de personnel ».

Sont également comptabilisés sous cette même rubrique de résultat le coût des services rendus et la charge d'intérêt de la période.

◆ **2.3.12. Subventions d'investissement**

Les subventions accordées au Groupe pour le financement d'investissements sont classées au passif du bilan sous la rubrique « Autres passifs à caractère non courant ». Elles sont réintégrées en résultat au même rythme que les amortissements pour dépréciation des immobilisations qu'elles permettent de financer.

◆ **2.3.13. Instruments financiers**

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation de cours de change, de taux d'intérêt ou de cours d'actions.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et toutes les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles interviennent, et présentées au bilan sous les rubriques « Autres actifs financiers courants » ou « Passifs financiers courants ».

Les instruments dérivés qui seraient qualifiés d'instruments de couverture au sens comptable sont évalués conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39. La part des variations de valeur des éléments couverts, qui est relative à la couverture de juste valeur, est également comptabilisée en résultat de la période.

La note 24 détaille les instruments financiers utilisés par le Groupe pour assurer la gestion du risque financier.

◆ **2.3.14. Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

- les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert des risques et avantages ;
- les transactions impliquant des prestations de service sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Pour ce qui concerne le secteur des jeux, le chiffre d'affaires est constitué du montant net des recettes de jeux de tables et des appareils automatiques, augmenté de la recette des cartes d'entrées dans les salons et des commissions de change. Les redevances sur la recette brute des jeux sont inscrites sur la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés ».

Le chiffre d'affaires du secteur hôtelier correspond aux recettes hors taxes et hors service réparti au personnel.

◆ **2.3.15. Impôts différés et régime fiscal**

La Société des Bains de Mer réalisant moins de 25 % de son chiffre d'affaires en dehors de la Principauté de Monaco, il n'est pas constaté d'impôt courant sur le résultat à l'exception de celui afférent aux activités exercées sur le territoire français. De ce fait, il n'y a pas d'impôt différé pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

NOTE 3 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

▪ Participation dans BetClic Everest Group

Il est rappelé que la Société détient depuis mai 2009 une participation de 50 % dans le capital de BetClic Everest Group, à parité avec la société Mangas Lov, société contrôlée par M. Stéphane Courbit au travers de Financière Lov.

BetClic Everest Group est composé des entités suivantes :

- les sociétés des sous-ensembles Betcliv et Expekt, détenues en totalité ;
- les sociétés du sous-ensemble Bet-At-Home détenues désormais à 61 % suite au rachat en juin 2012, de 5 % d'intérêts minoritaires auprès de ses fondateurs ;

- les sociétés du sous-ensemble Everest détenues à 100 % suite au rachat en juillet dernier des 35 % d'intérêts minoritaires que détenait encore la société GigaMedia, société cotée au NASDAQ.

Reprise anticipée des actions et prêts détenus par GIGA

Des discussions avaient été engagées début 2012 avec Giga pour le rachat de leur participation résiduelle et des prêts que Giga avait consenti à Mangas Everest. Ces discussions ont abouti et le rachat est intervenu le 27 juillet 2012 pour un prix ferme pour solde de tout compte de 1,7 million de dollars.

Financement

Pour conforter la structure financière de BetClic Everest Group, ses deux actionnaires, Mangas Lov et le Groupe S.B.M., ont décidé de procéder à une augmentation de son capital, à libérer par compensation avec les prêts que chaque associé avait consenti en avril 2010 à hauteur de 30 millions d'euros chacun, augmentés des intérêts courus s'y rapportant. L'augmentation de capital a été réalisée fin décembre 2012 pour un montant total de 62,1 millions d'euros.

Par ailleurs, il est rappelé que dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, BetClic Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home, ceux-ci sont de 18 millions d'euros au 31 mars 2013. Leur remboursement est garanti de façon paritaire par les deux actionnaires de BetClic Everest Group et la garantie donnée dans ce cadre par le Groupe S.B.M. porte sur un montant de 9 millions d'euros.

Enfin, des avances en compte courant ont également été consenties au cours de l'exercice écoulé, représentant un montant total de 16,1 millions d'euros pour chaque associé. Ces avances ont notamment contribué au remboursement de 11,5 millions d'euros de financements souscrits par BetClic Everest Group auprès d'un établissement financier, ainsi qu'au rachat des 5 % d'intérêts minoritaires de Bet-At-Home auprès de ses fondateurs.

- **Reprise de l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco**

Le Groupe S.B.M. a repris le 28 juin 2012 l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco.

Le Méridien Beach Plaza est un hôtel 4 étoiles de plus de 400 chambres et suites, en bord de mer, avec une plage privée, un « business center » et un centre de remise en forme, le Monte-Carlo Sea Club.

La Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer créée à cet effet, succède ainsi à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2018. Jusqu'à cette date, le groupe Starwood continuera à assurer la gestion de cet hôtel, sous l'enseigne Le Méridien, pour le compte du Groupe Monte-Carlo SBM.

La reprise de la gérance libre a été réalisée moyennant le versement au groupe Starman d'une indemnité de 7,4 millions d'euros tenant compte des actifs et passifs repris à la date de transaction, dont un montant de trésorerie disponible de plus de 7 millions d'euros. Cette opération constitue un regroupement d'entreprise au sens de la norme IFRS 3 révisée et l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs repris a conduit à constater des actifs immobilisés pour 9,7 millions d'euros et un goodwill provisoire de 32 millions d'euros.

Pour la période courant de la date de reprise au 31 mars 2013, le chiffre d'affaires réalisé par cet établissement s'établit à 22,8 millions d'euros pour un résultat opérationnel de 0,1 million d'euros.

- **Plan d'incitation au départ à la retraite**

La Société a annoncé, le 2 octobre 2012, un plan d'incitation au départ à la retraite, ouvert, sous certaines conditions, aux salariés de plus de 57 ans occupant un poste permanent et qui acceptent de faire valoir leurs droits à la retraite avant le 30 septembre 2013.

Pour que le salarié puisse bénéficier du plan, il faut que son départ se traduise par l'économie d'un poste et c'est à la Société d'apprécier la réalité de cette économie. Il s'agit donc de départs organisés dans le cadre d'un consensus, qui requiert l'accord du salarié et celui de la Société. Les départs intervenant dans le cadre défini ci-avant donnent lieu au versement d'une indemnité spéciale.

Ce dispositif représente une charge de 4,3 millions d'euros sur l'exercice écoulé, montant qui correspond aux accords signés avant la date du 31 mars 2013 avec les salariés concernés.

- **Participation dans Wynn Resorts, Limited**

Pour mémoire, le Groupe conservait une participation de 800 000 actions dans Wynn Resorts, Limited au 31 mars 2013, dont 400 000 actions faisaient l'objet d'un dispositif de couverture contre le risque de variation du cours de l'action, avec la souscription d'instruments dérivés du type vente à terme. Le dispositif de couverture mis en place a permis de garantir un cours proche de 122 dollars pour la quotité précitée à l'échéance ultime du contrat prévue au 10 avril 2013. Complété d'une vente à terme de devises pour garantir la parité entre euro et dollar US, le dénouement de ces différents instruments est intervenu mi-avril 2013 avec l'encaissement de 38 millions d'euros, et la constatation d'une plus-value de 32,9 millions d'euros qui impactera favorablement les comptes de l'exercice 2013/2014. Ces opérations n'ont cependant pas été qualifiées d'instruments de couverture au 31 mars 2013.

Après cette transaction, le Groupe conserve une participation de 400 000 actions.

Par ailleurs, Wynn Resort, Limited a procédé à plusieurs distributions de dividendes au cours de l'exercice 2012/2013. Ces distributions se sont traduites par l'encaissement d'un produit financier total de 4,3 millions d'euros nets de retenue à la source.

Notes sur le bilan consolidé

NOTE 4 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	Goodwill	Concessions et droits similaires	Autres	Immobilisations en cours	Total Immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1er avril 2011	110	27 037	718	1 954	29 709
Entrées de périmètre					
Acquisitions		2 415		207	2 622
Cessions / sorties d'actifs		-220			-220
Valeur brute au 31 mars 2012	110	29 232	718	2 161	32 110
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2011	110	24 440	627		25 067
Entrées de périmètre					
Dotations aux Amortissement/dépréciation		1 310			1 310
Cessions / sorties d'actifs		-220			-220
Amortissement/dépréciation au 31 mars 2012	110	25 530	627		26 157
VALEURS NETTES au 31 mars 2012		3 702	90	2 161	5 953
Valeur brute au 1er avril 2012	110	29 232	718	2 161	32 110
Entrées de périmètre	32				
Acquisitions		5 781	0	-1 032	4 750
Cessions / sorties d'actifs		-4 726			-4 726
Valeur brute au 31 mars 2013	142	30 287	718	1 129	32 134
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2012	110	25 530	627		26 157
Entrées de périmètre					
Dotations aux amortissement/dépréciation		1 737			1 737
Cessions / sorties d'actifs		-4 726			-4 726
Amortissement/dépr. au 31 mars 2013	110	22 541	627		23 168
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	32	7 746	90	1 129	8 966

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres de filiales et la quote-part de la juste valeur des actifs nets des dites filiales à la date d'acquisition.

- Reprise de l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco

Comme indiqué dans la note 3, le Groupe a repris l'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza à Monaco le 28 juin 2012.

La Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer, succède ainsi à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2018.

La reprise de la gérance libre a été réalisée moyennant le versement au groupe Starman d'une indemnité de 7,4 millions d'euros tenant compte des actifs et passifs repris à la date de transaction, dont un montant de trésorerie disponible de plus de 7 millions d'euros. Cette opération constitue un regroupement d'entreprise au sens de la norme IFRS 3 révisée et l'allocation du prix d'acquisition aux actifs et passifs repris a conduit à constater des actifs immobilisés pour 9,7 millions d'euros et un goodwill provisoire de 32 milliers d'euros.

Pour la période courant de la date de reprise au 31 mars 2013, le chiffre d'affaires réalisé par cet établissement s'est établi à 22,8 millions d'euros. Après amortissements des actifs corporels, le résultat opérationnel de la filiale s'élève à 0,1 million d'euros. La Société Hôtelière du Larvotto étant consolidée par intégration globale, les comptes consolidés du Groupe intègrent désormais les données afférentes à cette nouvelle exploitation.

Les états financiers retenus au 31 mars 2013 par le groupe S.B.M. se résument comme suit :

en milliers d'euros	Actifs	Passifs (hors capitaux propres et minoritaires)	Capitaux Propres Part du Groupe	Chiffre d'affaires	Résultat Net
agrégats établis suivant le référentiel IFRS	13 061	11 905	1 156	22 762	156

Le poste "immobilisations incorporelles" comprend essentiellement :

- l'indemnité d'acquisition des droits aux bénéfices versée à la S.A.M. Loews Hotels Monaco pour 10 671 milliers d'euros, suite à la reprise de la gestion complète de l'établissement du Sun Casino par la Société des Bains de Mer en juillet 1995. Cette indemnité, qui est comptabilisée sous la rubrique "concessions et droits similaires", a été amortie en totalité sur une période courant jusqu'au 31 mars 2007
- les logiciels et développements informatiques.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en milliers d'euros	Terrains	Constru- -ctions	Installations techniques et matériels	Autres immobili- -sations	Immobi- -lisations en cours et acomptes	Total
Valeur brute au 1er avril 2011	158 574	676 796	201 106	63 052	28 403	1 127 929
Entrées de périmètre						
Acquisitions		26 509	8 510	4 670	14 791	54 480
Cessions / sorties d'actifs		-2 079	-6 324	-2 716	-1 022	-12 142
Valeur brute au 31 mars 2012	158 574	701 225	203 291	65 006	42 172	1 170 267
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2011	38 106	369 731	139 002	44 991		591 830
Entrées de périmètre						
Dotations aux Amortissement/dépréciation		24 046	15 859	5 396		45 301
Cessions / sorties d'actifs		-1 912	-5 915	-2 739		-10 566
Amortissement/dépréciation au 31 mars 2012	38 106	391 865	148 947	47 647		626 566
VALEURS NETTES au 31 mars 2012	120 467	309 360	54 344	17 358	42 172	543 701
Valeur brute au 1er avril 2012	158 574	701 225	203 291	65 006	42 172	1 170 267
Entrées de périmètre (1)				9 713		9 713
Acquisitions (2)		47 830	7 210	3 185	-1 555	56 670
Cessions / sorties d'actifs (3)		-5 411	-2 954	-888	-1 083	-10 335
Valeur brute au 31 mars 2013	158 574	743 645	207 547	77 015	39 534	1 226 315
Amortissement/dépréciation au 1er avril 2012	38 106	391 865	148 947	47 647		626 566
Entrées de périmètre						
Dotations aux amortissements		25 728	14 970	6 650		47 348
Cessions / sorties d'actifs		-3 714	-2 753	656		-5 811
Amortissement/dépr. au 31 mars 2013	38 106	413 879	161 164	54 953		668 103
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	120 467	329 765	46 383	22 062	39 534	558 212

- (1) Les entrées de périmètre correspondent aux actifs repris par la Société Hôtelière du Larvotto dans le cadre de la reprise d'exploitation du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza tel qu'indiqué dans la note 4. Le contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire comprend une clause d'indemnisation partielle de la Société Hôtelière du Larvotto en cas de rupture anticipée du bail ou en cas de non renouvellement, correspondant à 45 % de la valeur nette comptable résiduelle des immobilisations concernées.
- (2) Les travaux de construction de la nouvelle Résidence du Balmoral ont représenté des dépenses d'investissement de 7,9 M€ sur l'exercice écoulé. La mise en service de la Résidence est intervenue en juillet 2012 et le coût total de construction représente un investissement conforme au budget défini, soit 36,7 M€.
- (3) Les sorties d'actifs de la période correspondent aux dépréciations enregistrées à l'occasion de la transformation du Mood's en discothèque et de la rénovation du Casino, mais également à l'anticipation de la démolition prochaine du bâtiment du Sporting d'Hiver, dans le cadre du projet annoncé cette année..

a - Régime juridique de certains biens immobiliers

La Société des Bains de Mer s'est vu concéder le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges. Ce privilège, concédé à l'origine pour une période de cinquante années à compter du 2 avril 1863, a fait l'objet de plusieurs reconductions, dont l'avant-dernière, intervenue le 17 mars 1987, a prévu certaines dispositions en matière de régime juridique de certains biens ayant un caractère immobilier.

Un nouveau Traité de Concession signé le 21 mars 2003 avec le Gouvernement Princier, renouvelant le privilège des jeux jusqu'au 31 mars 2027, après approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 janvier 2003 et de l'Autorité Concédante le 13 mars 2003, a repris des dispositions similaires, qui sont décrites ci-après.

Le cahier des charges prévoit qu'au terme de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou, en cas de reconductions ultérieures, au terme de la dernière d'entre elles, la Société des Bains de Mer remettra gratuitement à l'Autorité Concédante, le Casino de Monte-Carlo avec ses terrasses et sa Place. Sur la base des actifs immobilisés au 31 mars 2013, la valeur résiduelle estimative de ces biens à l'échéance de l'actuelle concession serait de l'ordre de 10 millions d'euros.

Il précise également qu'à l'échéance de l'actuelle prorogation du privilège des jeux ou d'une reconduction ultérieure, la Société des Bains de Mer s'engage à céder au Gouvernement Princier, à titre onéreux, tel bien inscrit sur la liste ci-après, dont l'Autorité Concédante lui aura demandé la reprise :

- Café de Paris
- Sporting Monte-Carlo
- Hôtel de Paris et jardins
- Hôtel Hermitage.

Au cas où le Gouvernement Princier demanderait une telle reprise, ces biens seraient cédés à leur valeur vénale établie au jour de la demande précitée, le prix de cession étant fixé à dire d'expert en cas de désaccord des parties.

b - Immobilisations en contrats de location-financement

Les informations relatives aux immobilisations en contrats de location-financement sont présentées en note 31 - Engagements de location.

NOTE 6 – PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE / ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS / ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

en milliers d'euros	Participations mises en équivalence (1)	Actifs financiers disponibles à la vente (2)	Prêts à long terme	Autres actifs financiers (3)	Total Actifs financiers non courants	Actifs destinés à être cédés (4)
Valeurs brutes au 1er avril 2011	84 002	90 163	420	107 902	198 485	26 852
Acquisitions			24	32 612	32 636	
Cessions		-20 432	-24	-61 978	-82 434	-19 263
Reclassements courant / non courant			90		90	
Variation de valeur	-35 125	5 757		1 103	6 860	-7 589
Valeurs brutes au 31 mars 2012	48 877	75 488	510	79 639	155 637	
Dépréciation au 1er avril 2011		649	247	10 031	10 927	
Dotations / reprise de dépréciation			94	-21	73	
Dépréciations au 31 mars 2012		649	341	10 010	11 000	
VALEURS NETTES au 31 mars 2012	48 877	74 839	169	69 629	144 638	
Valeurs brutes au 31 mars 2012	48 877	75 488	510	79 639	155 637	
Acquisitions			48	17 940	17 988	
Classification en actifs destinés à être cédés		-37 844				37 844
Cessions			-17	-14	-31	
Reclassements	31 045			-31 045	-31 045	
Variation de valeur	-21 886	3 394			3 394	
Valeurs brutes au 31 mars 2013	58 036	41 038	541	66 521	108 099	37 844
Dépréciations au 31 mars 2012		649	341	10 010	11 000	
Dotations / reprise de dépréciation			18	21	39	
Dépréciations au 31 mars 2013		649	359	10 031	11 039	
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	58 036	40 389	181	56 490	97 060	37 844

(1) La rubrique "Participations mises en équivalence" correspond à la participation de 50 % détenue dans BetClic Everest Group. Les éléments majeurs sont exposés ci-dessous.

Comme indiqué en note n°3, pour conforter la structure financière de BetClic Everest Group, ses deux actionnaires, Mangas Lov et le Groupe S.B.M., ont décidé de procéder à une augmentation de son capital, à libérer par compensation avec les prêts que chaque associé avait consenti en avril 2010 à hauteur de 30 millions d'euros, augmentés des intérêts courus s'y rapportant. L'augmentation de capital a été réalisée fin décembre 2012 pour un montant total de 62,1 millions d'euros.

Cette augmentation de capital s'est traduite dans les comptes du Groupe par une augmentation de 31 045 milliers d'euros de la valeur des titres BetClic Everest Group mis en équivalence, comme présenté ci-dessus sous la rubrique « Participations mises en équivalence », et par une diminution d'un même montant des Prêts et Avances en Compte Courant (rubrique « Autres actifs financiers »).

▪ Evolution de la valeur des titres BetClic Everest Group mis en équivalence

en milliers d'euros	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013
Valeur des titres en début de période	84 002	48 877
Quote-part de résultat net de la période	-50 186	-23 425
Opérations comptabilisées directement en capitaux propres		
- variation des transactions portant sur les intérêts minoritaires (a) (principalement Puts et Calls sur Bet-At-Home et Everest)	18 518	964
- écarts de conversion	-3 457	574
- augmentation de capital (b)		31 045
Variation de la période	-35 125	9 159
Valeur des titres en fin de période	48 877	58 036

(a) Les variations des transactions portant sur les intérêts minoritaires correspondent à l'incidence en capitaux des :

- opérations d'acquisitions de titres détenus par les minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
 - Conformément à la norme IFRS 3 révisée, les prises de participation complémentaires dans des sociétés contrôlées sont considérées comme des transactions entre actionnaires et sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.
- changement d'estimation d'options de ventes accordées aux minoritaires d'entreprises contrôlées par les entreprises associées :
 - Lorsque le Groupe accorde aux actionnaires minoritaires d'une filiale une option de vendre leur participation, dans les conditions prévues par la norme IAS32-IAS39, une dette financière est reconnue à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. L'effet de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier. L'effet des changements d'estimation du prix d'exercice est comptabilisé en capitaux propres conformément à IAS27R et selon les recommandations de l'AMF.

Les opérations constatées ainsi en capitaux propres sur l'exercice 2011-2012 et 2012-2013 sont celles réalisées par la société BetClic Everest Group avec les minoritaires de ses filiales Bet at Home et Everest.

· Bet-At-Home

A la prise de contrôle par BetClic Everest Group en mai 2009, les fondateurs ont conservé 25 % des actions avec des options de vente partielle par tranches de 5 % en 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

Les fondateurs ont exercé une première option de 5 % en mai 2011, puis une seconde option en juin 2012.

BetClic Everest Group détient également des options d'achat sur lesdites actions sur la base de leur valorisation à la date d'exercice.

· Everest

A l'occasion de la prise de participation de BetClic Everest Group dans Everest Gaming, le groupe Giga Media avait conservé une participation de 40 % avec une option de vente totale ou partielle à BetClic Everest Group à partir de 2013. A partir de 2015, BetClic Everest avait une option d'achat sur la participation résiduelle détenue par Giga Media. Le prix d'exercice des options d'achat et de vente était déterminé sur la base de la valorisation d'Everest arrêtée à cette date, étant précisé qu'un dispositif prévoyait une réduction partielle voire totale du prix en cas de mauvaise performance d'Everest.

En juillet 2012, BetClic Everest Group a acquis l'intégralité des titres Everest Gaming détenus par Giga Media, les options de ventes et d'achat sont devenues caduques.

(b) Cf. commentaire précédent au sujet de l'augmentation de capital réalisée en décembre 2012, souscrite par compensation avec les prêts consentis par les deux actionnaires.

Le goodwill implicite constaté à la prise de participation s'élève à 76 176 milliers d'euros.

Les états financiers retenus au 31 mars 2013 par le groupe S.B.M. se résument comme suit :

en milliers d'euros	Actifs	Passifs (hors capitaux propres et minoritaires)	Capitaux Propres Part du Groupe	Produit Net des Jeux (*)	Résultat Net Part du Groupe (*)
agrégats établis suivant le référentiel IFRS	245 508	270 024	-36 267	172 771	-46 849

* ces montants correspondent à la période 1^{er} avril 2012 – 31 mars 2013.

Pour cette période, le résultat opérationnel issu de l'activité courante, avant variation nette des amortissements & provisions et déduction des frais supportés dans le cadre des restructurations et des conventions avec les parties liées, est positif de 11,9 millions d'euros au lieu d'un déficit de - 16,3 millions d'euros pour l'exercice passé.

(2) La rubrique "actifs financiers disponibles à la vente" comprend essentiellement :

- la comptabilisation des titres et des créances rattachées de la filiale S.B.M. U.S.A. Incorporated aux Etats-Unis pour une valeur brute de 641 milliers d'euros totalement dépréciée au 31 mars 2013 ;
- l'enregistrement des 400 000 titres de Wynn Resorts à leur juste valeur soit 39 097 milliers d'euros, le cours de l'action Wynn Resorts, cotée au NASDAQ étant de 125,16 dollars au 31 mars 2013 à comparer à un prix d'acquisition unitaire de 15 dollars en juin 2003. Ces 400 000 titres représentent 0,4 % environ du capital de Wynn Resorts, Limited.

Par ailleurs, les variations de juste valeur au titre de la participation dans Wynn Resorts au cours de l'exercice se sont traduites par la constatation d'une augmentation des capitaux propres pour 3 394 milliers d'euros.

Comme indiqué précédemment dans la note 3, il est important de noter l'encaissement de dividendes au cours de l'exercice 2012/2013 à hauteur de 4,3 millions d'euros net de retenue à la source. Ces dividendes ont été perçus sur la base des 800 000 actions détenues au moment des paiements.

(3) La rubrique "autres actifs financiers" comprend essentiellement :

- les avances en compte courant consenties à Betcliv Everest Group, soit 48 635 milliers d'euros, dont 16 100 milliers d'euros au cours de l'exercice écoulé.
- le solde, soit 6 150 milliers d'euros, de l'Avance en Compte Courant effectuée au bénéfice de BetClic Everest Group en juillet 2009.
- les avances en compte courant consenties à la société Monaco Sports Partenaires pour une valeur brute de 9 940 milliers d'euros, totalement dépréciées lors de l'exercice 2010/2011.

(4) La rubrique "actifs destinés à être cédés" est constituée des 400 000 titres Wynn Resorts qui ont fait l'objet d'opérations de vente à terme initiées en fin d'exercice et dont le dénouement est intervenu le 10 avril 2013. La valorisation de ces titres a été réalisée sur la base des cours et taux de change euro/dollar relevés à la date de réalisation des opérations.

NOTE 7 – STOCKS

en milliers d'euros	Stocks
Valeur brute au 31 mars 2012	13 308
Dépréciation au 31 mars 2012	71
VALEURS NETTES au 31 mars 2012	13 237
Valeur brute au 31 mars 2013	13 411
Dépréciation au 31 mars 2013	76
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	13 335

Les stocks sont essentiellement constitués de boissons - vins, alcools, etc. - conservées dans les caves des établissements.

NOTE 8 – CLIENTS

en milliers d'euros	Clients
Valeur brute au 31 mars 2012	63 101
Dépréciation au 31 mars 2012	31 119
VALEURS NETTES au 31 mars 2012	31 981
Valeur brute au 31 mars 2013	73 066
Dépréciation au 31 mars 2013	34 372
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	38 693

Les créances concernent principalement le secteur jeux.

ANALYSE PAR ANCIENNETE	
Créances à moins de 6 mois	35 199
Créances entre 6 et 12 mois	8 741
Créances à plus d'un an	29 125
TOTAL VALEUR BRUTE au 31 mars 2013	73 066

NOTE 9 – AUTRES DEBITEURS

en milliers d'euros	Avances et acomptes versés	Autres créances d'exploitation (1)	Créances diverses	Charges constatées d'avance (2)	Total
Valeur brute au 31 mars 2012	1 360	5 475	3 322	10 642	20 798
Dépréciation au 31 mars 2012			115		115
VALEURS NETTES au 31 mars 2012	1 360	5 475	3 207	10 642	20 683
Valeur brute au 31 mars 2013	2 664	8 424	3 900	6 415	21 403
Dépréciation au 31 mars 2013			172		172
VALEURS NETTES au 31 mars 2013	2 664	8 424	3 729	6 415	21 231

(1) comprend notamment les créances sociales et avances au personnel, ainsi que les créances fiscales en matière de TVA

(2) comprend notamment les facturations de partenaires (associations culturelles, administration) réalisées sur des exercices civils.

NOTE 10 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

en milliers d'euros	Prêts	Autres actifs financiers	Juste valeur des instruments dérivés (1)	Total
Valeur brute au 31 mars 2012		54		54
Dépréciation au 31 mars 2012				
VALEURS NETTES au 31 mars 2012		54		54
Valeur brute au 31 mars 2013		27		27
Dépréciation au 31 mars 2013				
VALEURS NETTES au 31 mars 2013		27		27

(1) correspond à la juste valeur - actif - des instruments dérivés (cf note n°24 Instruments financiers).

NOTE 11 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
V.M.P. ET DISPONIBILITES		
Valeurs mobilières de placement (1)		4 144
Disponibilités à terme et à vue (2)	24 366	28 372
TOTAL ACTIFS DE TRESORERIE	24 366	32 517
Banques créditrices		
TOTAL TRESORERIE	24 366	32 517
(1) dont gain (perte) de juste valeur		0

(2) la totalité des montants présentés sous la rubrique « Disponibilités à terme et à vue » est constituée de disponibilités à vue pour les deux périodes présentées.

NOTE 12 – EMPRUNTS, PASSIFS FINANCIERS ET BANQUES CREDITRICES

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ANALYSE PAR CATEGORIES		
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	11 648	70 685
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	429	299
Dettes rattachées à des participations		
Autres dettes et dépôts	4 655	6 583
Juste valeur des instruments dérivés (2)	2 538	1 628
Soldes créditeurs de banque		
TOTAL	19 271	79 196
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT		
Echéances à moins d'un an	10 731	34 004
Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans	8 539	45 192
Echéances à plus de cinq ans		
TOTAL	19 271	79 196

(1) voir tableau ci-dessous pour l'explication de cette variation.

(2) cf note n°24 Instruments financiers.

Pour assurer son financement, le Groupe dispose d'une ouverture de crédit auprès d'un pool d'établissements financiers. L'échéance finale de cette ligne de crédit est fin mars 2015, et la convention initiale de crédit prévoyait une réduction de l'encours maximum de 120 à 80 millions d'euros au 30 mars 2013, puis de 80 à 40 millions d'euros au 30 mars 2014 jusqu'au terme ultime de l'ouverture de crédit.

Par avenant en date du 10 avril 2013, le recours à un encours maximum de 120 millions d'euros a été prorogé jusqu'au 30 avril 2014.

L'ouverture de crédit étant utilisable sous forme de tirages à taux variable, un dispositif de gestion du risque de taux a été souscrit pour une durée de 5 ans à partir d'avril 2011. Ce dispositif est décrit au deuxième paragraphe de la note n°24 Instruments financiers.

L'état des lignes de crédit et découverts confirmés se présente comme suit au 31 mars 2013 :

en milliers d'euros	Disponibles	Utilisés	Non utilisés
Ouverture de crédit revolving à taux variables	80 000	70 000	10 000
Découverts confirmés	5 000		5 000
TOTAL	85 000	70 000	15 000
ANALYSE PAR ECHEANCES DE REMBOURSEMENT			
Échéances à moins d'un an	35 000	30 000	5 000
Échéances de un à cinq ans	50 000	40 000	10 000
Échéances à plus de cinq ans			

en milliers d'euros	31 mars 2012	Charge de la période	Versements	Autres variations	31 mars 2013
Indemnités de départ	9 549	1 580	-1 152		9 977
Engagements de retraite	13 698	682	-1 113		13 267
Médailles du travail	129	21	-25		125
TOTAL	23 376	2 283	-2 290		23 369

Le Groupe provisionne suivant les dispositions de la norme IAS 19 (méthode des "unités de crédit projetées") l'ensemble de ses engagements au titre des retraites, indemnités de départ et médailles du travail, déterminés en fonction des conventions et accords collectifs applicables. Ces engagements ne sont pas financés par des actifs de régime.

Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2013 sont :

- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans
- taux de revalorisation : salaires 3,0 à 3,50 % suivant les catégories - rentes 2,5 %
- probabilité de présence dans la société au terme : taux de rotation du personnel par statuts
- taux d'actualisation : taux déterminé sur la base d'un indice Reuters correspondant au taux d'obligation d'entreprise privée de la zone euro de notation AA et de maturité 15 ans (2,67 %).
- tables d'espérance de vie : T68 2008/2010 pour les indemnités de départ – TGF05 pour les engagements de retraite

L'évolution de l'engagement actuariel se décompose comme suit :

en milliers d'euros	Exercice 2012/2013
ENGAGEMENT ACTUARIEL A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	26 419
Coût des services rendus	668
Charge d'intérêt	937
Pertes / (Gains) actuariels	6 886
Prestations versées	-2 290
ENGAGEMENT ACTUARIEL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	32 620
Engagement actuariel à la clôture de l'exercice	32 620
(Pertes) / Gains actuariels non reconnus	-9 251
PROVISION FIGURANT AU BILAN	23 369

La charge de l'exercice est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	Exercice 2012/2013
Coût des services rendus	668
Charge d'intérêt	937
Amortissement des Pertes / (Gains) actuariels	678
CHARGE DE L'EXERCICE	2 283

NOTE 14 – PROVISIONS

La variation du poste des provisions à caractère non courant, au cours de l'exercice 2012/2013, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2012	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31 mars 2013
PROVISIONS A CARACTERE NON COURANT					
Litiges	450				450
Autres risques	2 710	16	-1 909		816
Charges					
TOTAL	3 160	16	-1 909		1 266

Les provisions à caractère non courant sont essentiellement composées de litiges avec le personnel.

La variation du poste des provisions à caractère courant, au cours de l'exercice 2012/2013, est constituée des éléments suivants :

en milliers d'euros	31 mars 2012	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31 mars 2013
PROVISIONS A CARACTERE COURANT					
Litiges	1 096	563	-30	-270	1 359
Autres risques	2 682	45	-26	-576	2 125
Charges	330		-41		289
TOTAL	4 108	609	-97	-846	3 774

Les provisions à caractère courant sont essentiellement composées de risques commerciaux et de risques sociaux.

NOTE 15 – AUTRES PASSIFS A CARACTERE NON COURANT

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Produits constatés d'avance à plus d'un an	62 023	61 592
Subvention d'investissement	9 502	8 667
TOTAL	71 525	70 259

La rubrique "produits constatés d'avance à plus d'un an" est constituée de la part à plus d'un an des loyers, des indemnités de droits au bail et d'autres produits perçus d'avance par le Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo, achevée en septembre 2005 pour un montant de 26 126 milliers d'euros, le Groupe a perçu du Gouvernement Princier une participation au financement sous forme de subvention d'investissement, pour un montant total de 17 535 milliers d'euros. La réintégration en résultat de cette subvention intervenant au même rythme que l'amortissement pour dépréciation des biens qu'elle sert à financer, un produit de 981 milliers d'euros a été comptabilisé en résultat au cours de l'exercice 2012/2013.

Le solde de la subvention à reprendre au cours des exercices à venir, soit 9 507 milliers d'euros se décompose en :

- 841 milliers d'euros à reprendre sur les douze prochains mois, présentés dans la rubrique "Autres créditeurs - compte de régularisation"
- 8 667 milliers d'euros à reprendre au cours des exercices 2014/2015 et suivants (rubrique "Autres passifs à caractère non courant").

NOTE 16 – FOURNISSEURS

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Dettes fournisseurs	11 675	15 770
Factures non parvenues	7 835	13 772
TOTAL	19 510	29 542

L'augmentation des dettes fournisseurs et des factures non parvenues résulte de la hausse de l'activité hôtelière et de la reprise de l'exploitation de l'Hôtel Méridien Beach Plaza (intégration des dettes pour un montant de 4,3 millions d'euros).

NOTE 17 – AUTRES CREDITEURS

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Avances et acomptes reçus (1)	24 765	30 066
Dettes fiscales et sociales (2)	68 193	75 815
Autres dettes d'exploitation (3)	5 782	5 496
Dettes sur immobilisations	5 780	7 547
Autres dettes	7 283	5 450
Comptes de régularisation (4)	8 242	8 243
TOTAL	120 045	132 616

- (1) l'augmentation des « Avances et acomptes reçus » est principalement liée pour 4 millions d'euros à la reprise de l'hôtel Méridien Beach Plaza
- (2) l'augmentation des « Dettes fiscales et sociales » fait suite au relèvement du taux de la redevance sur les recettes de jeux et à la reprise de l'hôtel Méridien Beach Plaza (impact de 2,8 millions d'euros).
- (3) la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprend notamment les jackpots progressifs en cours de constitution et les clients créditeurs.
- (4) la rubrique « Comptes de régularisation » comprend essentiellement les produits constatés d'avance à moins d'un an.

Notes sur le compte de résultat consolidé

NOTE 18 – PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE		
Secteur jeux	172 670	176 104
Secteur hôtelier	180 997	222 262
Secteur locatif	20 595	24 550
Autres	11 514	15 304
Cessions internes	-13 368	-14 092
TOTAL	372 407	424 129

Les données du secteur hôtelier pour l'exercice 2012/2013 comprennent le chiffre d'affaires réalisé par l'établissement Méridien Beach Plaza depuis le 28 juin 2012, date à laquelle le Groupe en a repris l'exploitation, soit 22,8 millions d'euros.

NOTE 19 – CHARGES DE PERSONNEL

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	133 325	145 360
Charges sociales et autres charges assimilées	57 825	63 329
Avantages du personnel (1)	1 961	2 283
TOTAL	193 112	210 972

(1) Indemnités de départ, engagements de retraite, médailles du travail.

NOTE 20 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT		
Pertes sur créances irrécouvrables	-6 288	-1 988
Reprises de provisions antérieurement constituées	13 602	5 102
Provisions pour dépréciation de l'exercice	-5 448	-7 221
TOTAL COUT NET DEPRECIATION DE L'ACTIF COURANT	1 866	-4 107
RESULTAT SUR CESSIONS ET SORTIES D'ACTIFS CORP. & INCORPORELS		
Produits de cession	528	225
Valeurs nettes des cessions et sorties d'actifs	-1 576	-4 524
RESULTAT SUR SORTIES D'ACTIFS CORPORELS & INCORPORELS	-1 049	-4 299
QUOTE-PART SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE EN RESULTAT	988	981
AUTRES PRODUITS	6 050	5 694
AUTRES CHARGES	-5 503	-7 528
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES OPERATIONNELS	2 353	-9 261

NOTE 21 – RESULTAT OPERATIONNEL

Comptes consolidés

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITE		
Secteur jeux	-7 292	-15 015
Secteur hôtelier	-8 929	920
Secteur Locatif	14 731	15 910
Autres (dont frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels)	-26 875	-35 233
TOTAL	-28 365	-33 417

La notion de résultat opérationnel par secteurs est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges et amortissements directement imputables. La nature des frais centraux non affectés aux secteurs opérationnels est précisée en note 25 – Informations sectorielles.

NOTE 22 – PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Produits perçus	2 652	43
Variation juste valeur des valeurs mobilières de placement	-11	0
TOTAL PRODUITS DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS	2 641	43
Charges et intérêts versés	-1 082	-1 050
Variation juste valeur des instruments dérivés de taux	-2 459	910
TOTAL COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-3 541	-140
Différences de change	143	-125
Résultat sur dérivés de change		
Variation juste valeur des instruments dérivés de change	-1 314	
Plus-values de cession actifs financiers disponibles à la vente (1)	39 695	
Dividendes perçus (2)	3 013	4 436
Variation juste valeur des actifs financiers et des dérivés actions	1 358	
Autres	3 308	1 285
TOTAL AUTRES PRODUITS/CHARGES FINANCIERS	46 203	5 596

(1) correspondait aux plus-values réalisées sur les ventes à terme d'actions Wynn Resorts, Limited

(2) correspond aux dividendes reçus de Wynn Resorts, Limited.

Autres notes complémentaires aux états financiers consolidés**NOTE 23 – EFFECTIFS**

Les effectifs moyens des sociétés consolidées s'établissent comme suit :

	31 mars 2012	31 mars 2013
Cadres	558	607
Agents de maîtrise	181	989
Employés	2 940	2 448
TOTAL	3 679	4 044

Au 31 mars 2013, il convient de noter la prise en compte nouvelle de l'effectif de l'établissement du Méridien Beach Plaza, soit 318 personnes.

NOTE 24 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont comptabilisés dans les rubriques "Autres actifs financiers" et "Autres passifs financiers" avec une distinction courant / non courant suivant leur échéance. Les principes comptables afférents à ces instruments sont décrits en note annexe n° 2.3.13.

◆ Instruments de taux

Compte tenu de l'évolution attendue de son endettement net, le Groupe a reconduit en avril 2011 un instrument dérivé de taux structuré, permettant de limiter le coût de sa dette future et les fluctuations provenant de la volatilité des taux d'intérêt. Cet instrument couvre une période de cinq années à compter du 1er avril 2011 et plafonne le taux d'intérêt à un maximum de 4,02 %. Le notionnel couvert est de 100 millions d'euros, jusqu'à l'échéance finale du contrat.

◆ Instruments de change

Le Groupe réalisant la presque totalité de ses opérations en euros, ses transactions ne sont pas fortement exposées au risque de change. Les activités commerciales en provenance des marchés émetteurs de la zone dollar (Etats-Unis, Canada) restent cependant sensibles à l'évolution de la parité de change. Le risque de change bilantiel est essentiellement représenté par la participation détenue dans Wynn Resorts, Limited, société américaine cotée au NASDAQ. Au 31 mars 2013, le Groupe détient 0,8 million de titres à un cours de 125,16 dollars. Cet actif financier ne fait plus l'objet de couverture de change à cette date.

◆ Instruments de titre

Le Groupe a souscrit des instruments dérivés d'actions avec la vente à terme d'actions Wynn Resorts, Ltd. Ces instruments ont été dénoués dans les premiers jours de l'exercice 2013/2014.

◆ Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers souscrits par le Groupe s'établit comme suit :

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
Instruments de change		
Instruments de taux	(2 538)	(1 628)
Instruments sur titres		
TOTAL	(2 538)	(1 628)

NOTE 25 – INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information sectorielle est présentée par secteur d'activité, et il n'est pas établi de segmentation géographique, le Groupe opérant uniquement en Principauté de Monaco et sur les communes limitrophes du territoire français.

Le Groupe a identifié quatre secteurs d'activité :

- le secteur jeux qui regroupe l'exploitation des jeux de table (jeux européens et jeux américains) et des appareils automatiques, au Casino de Monte-Carlo, au Casino du Café de Paris, au Sun Casino, au Sporting d'été sur la presqu'île du Larvotto, au Bay Casino ainsi qu'à la Rascasse. Tous ces établissements sont situés en Principauté de Monaco.
- le secteur hôtelier qui comprend l'ensemble des activités d'hébergement et de restauration, les prestations thermales et balnéaires, ainsi que toutes les prestations hôtelières annexes, délivrées dans les établissements suivants : Hôtel de Paris, Hôtel Hermitage, Monte-Carlo Bay Hotel, le Café de Paris, le Sporting d'été, le Sporting d'hiver, les Thermes Marins de Monte-Carlo, le Méridien Beach Plaza, le Casino de Monte-Carlo et le Monte-Carlo Beach, tous ces établissements étant situés en Principauté de Monaco à l'exception du dernier, situé en territoire français.
- le secteur locatif qui regroupe les activités de location de boutiques, vitrines et espaces de bureaux, la location de La Vigie, ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay et du Balmoral.
- le secteur Autres activités qui comprend notamment l'exploitation du drugstore dans la galerie du Café de Paris et de la boutique située Place du Casino ainsi que des prestations de services et des redevances de licences de marques.

Les charges communes ou non directement imputables à l'un de ces quatre secteurs sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis". Il s'agit à la fois d'éléments :

- à caractère courant comme les dépenses de siège ou les dépenses occasionnées par des projets d'entreprise non immobilisables ;
- à caractère non courant comme les dépenses de contentieux ou d'affaires sociales, les mises au rebut d'actifs immobilisés, etc.

◆ *Produits des activités ordinaires par secteur*

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Total
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES						
Exercice 2011/2012	Produits avant éliminations intra-groupe	172 670	180 997	20 595	11 514	385 775
	Opérations intra-groupe		-13 321		-47	-13 368
	Produits des activités ordinaires	172 670	167 676	20 595	11 467	372 407
Exercice 2012/2013	Produits avant éliminations intra-groupe	176 104	222 262	24 550	15 304	438 221
	Opérations intra-groupe		-14 029		-63	-14 092
	Produits des activités ordinaires	176 104	208 233	24 550	15 241	424 129
variation n/n-1	montant	3 435	40 557	3 956	3 775	51 721
variation n/n-1	%	2,0%	24,2%	19,2%	32,9%	13,9%

◆ *Résultat opérationnel par secteur*

La notion de résultat opérationnel par secteur est déterminée sur la base du chiffre d'affaires du secteur déduction faite des charges opérationnelles courantes directement imputables. Les charges communes ou non directement imputables sont présentées sous la rubrique "Résultats non répartis".

en milliers d'euros		Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Résultats non répartis	Total
RESULTAT OPERATIONNEL AVANT AMORTISSEMENTS							
Exercice 2011/2012		248	23 354	18 257	3 837	-27 450	18 246
Exercice 2012/2013		-6 596	32 893	20 956	3 636	-35 221	15 667
variation n/n-1	montant	-6 844	9 538	2 700	-201	-7 771	-2 578
AMORTISSEMENTS							
Exercice 2011/2012		-7 540	-32 283	-3 526	-730	-2 532	-46 611
Exercice 2012/2013		-8 419	-31 973	-5 046	-818	-2 828	-49 083
variation n/n-1	montant	-879	310	-1 520	-88	-297	-2 473
RESULTAT OPERATIONNEL							
Exercice 2011/2012		-7 292	-8 929	14 730	3 107	-29 982	-28 365
Exercice 2012/2013		-15 015	920	15 910	2 818	-38 050	-33 417
variation n/n-1	montant	-7 723	9 849	1 180	-289	-8 068	-5 052

◆ *Immobilisations corporelles et incorporelles par secteur*

en milliers d'euros	Secteur jeux	Secteur hôtelier	Secteur locatif	Secteur Autres activités	Services communs	Total
IMMOBILISATIONS NETTES						
au 31 mars 2012	58 084	343 006	112 001	7 979	28 586	549 655
au 31 mars 2013	61 336	331 903	136 745	9 818	27 378	567 179
variation du semestre	3 252	-11 891	24 744	1 839	-1 208	16 736
INVESTISSEMENTS						
Exercice 2011/2012	21 298	8 547	17 180	1 423	8 654	57 102
Exercice 2012/2013	12 642	21 620	31 714	2 676	-7 233	61 419

NOTE 26 – RESULTAT ET DIVIDENDE PAR ACTIONS

	31 mars 2012	31 mars 2013
Nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice	18 160 490	18 160 490
Résultat net par action (en euros)	-1,83	-2,83
Résultat net dilué par action (en euros)	-1,83	-2,83
Dividende versé dans l'exercice, intérêt statutaire compris (en euros)	0,01	0,01
Dividende proposé au titre de l'exercice, intérêt statutaire compris (en euros)	0,01	0,01

NOTE 27 – ANALYSE DES VARIATIONS DE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

La décomposition des variations du besoin en fonds de roulement au cours des deux derniers exercices se présente comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013
Stocks	149	253
Clients	-3 190	-5 319
Fournisseurs	-4 693	7 126
Autres créances et dettes	11 200	1 788
Total	3 466	3 848

NOTE 28 – PARTIES LIEES

Les informations relatives aux parties liées concernent les relations avec l'Etat monégasque, qui détient 69,1 % du capital de la Société des Bains de Mer au 31 mars 2013, les relations avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer, les rémunérations des mandataires sociaux et organes de gestion de la dite société et les relations avec BetClic Everest Group dont le Groupe S.B.M. détient 50 % du capital.

◆ *Relations avec l'Etat monégasque*

Tel qu'indiqué en note annexe 1 Informations générales, la Société des Bains de Mer s'est vu concéder par l'Etat monégasque le privilège exclusif d'exploiter les jeux sous les réserves, conditions et obligations d'un cahier des charges.

Ces obligations, contreparties du monopole concédé, sont définies par le contrat de concession et recouvrent notamment les domaines suivants :

- redevance annuelle sur les recettes brutes des jeux, soit 27 644 milliers d'euros pour l'exercice 2012/2013. Conformément au cahier des charges le taux de redevance a été porté de 13 à 15% à compter du 1^{er} avril 2012.
- contribution à l'animation artistique et culturelle de la Principauté de Monaco, avec notamment l'apport de son concours financier aux dépenses de la saison lyrique et de ballets, et du Printemps des Arts, représentant une charge de 6 471 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012/2013 ;
- participation à l'animation sportive de la Principauté de Monaco, avec l'allocation de budgets à diverses associations sportives, dont l'Automobile Club de Monaco, représentant une charge totale de 1 021 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012/2013 ;
- domaine immobilier de la Société avec les dispositions décrites dans la note annexe 5 Immobilisations corporelles - paragraphe a - Régime juridique de certains biens immobiliers ;
- recrutement, formation et promotion de son personnel.

Par ailleurs, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de l'hôtel Méridien Beach Plaza, la Société Hôtelière du Larvotto, filiale à 98 % de la Société des Bains de Mer créée à cet effet, succède à une société du groupe Starman pour la durée résiduelle du contrat de location-gérance en vigueur avec le propriétaire, la Société Nationale de Financement.

◆ **Relations avec des sociétés liées**

Il est entretenu des relations d'affaires courantes avec des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de la Société des Bains de Mer, à savoir la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis, la Banque J.Safra (Monaco) S.A., la Société des Vins de Fontfroide et le Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier.

Les transactions entre la société mère, la Société des Bains de Mer, et ses filiales, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation.

◆ **Relations avec BetClic Everest Group**

Ont été mis en place une convention de prestation de services et un contrat de licence de marques et noms de domaine, qui permettent au groupe BetClic Everest Group de bénéficier, d'une part, de l'expertise et du savoir-faire du Groupe S.B.M. dans de nombreux domaines liés notamment à l'organisation et à la mise en œuvre d'actions promotionnelles ou animations événementielles, et, d'autre part, de tirer profit dans le domaine des jeux en ligne de la notoriété et du prestige de ses marques et noms de domaine.

Comme exposé dans les notes 3 et 6, le Groupe a par ailleurs participé au financement de BetClic Everest Group par le biais d'avances en compte courant qui représentent, au 31 mars 2013, 48,6 millions d'euros.

◆ **Rémunération des mandataires sociaux et organes de gestion**

La rémunération globale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux et organes de gestion de la société mère, provenant de la société mère et de toutes les sociétés du Groupe, se sont élevés à 495 milliers d'euros au cours de l'exercice 2012/2013 contre 1 299 milliers d'euros au titre de la période précédente.

	31 mars 2012	31 mars 2013
Rémunérations, avantages et indemnités de fonction	853	305
Tantièmes	247	
Jetons de présence	199	190
TOTAL	1 299	495

Les charges patronales sur les rémunérations versées représentent un montant estimé de 94 milliers d'euros au titre de l'exercice 2012/2013.

NOTE 29 – ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Les informations présentées ci-après excluent les engagements de location, qui sont décrits distinctement en note 31.

en milliers d'euros	31 mars 2012	31 mars 2013
ENGAGEMENTS DONNES		
Avals, cautions et garanties (1)	107 200	59 695
ENGAGEMENTS RECUS		
Actions déposées par les Administrateurs	146	166
Avals, cautions et garanties (2)	63 994	39 489
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
Commandes fermes d'investissement (3)	27 339	74 910
Autres commandes fermes (4)	14 186	20 158
Ouverture de crédit et découverts autorisés non utilisés	115 000	15 000

(1) les garanties données découlent essentiellement des obligations relatives à BetClic Everest Group au titre du cautionnement de financements bancaires qui sont décrites dans le paragraphe ci-dessous.

(2) les engagements reçus sont constitués principalement des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements donnés. Ces garanties sont également décrites dans le paragraphe ci-dessous.

Détail des engagements et garanties donnés et reçus relatifs à BetClic Everest Group :

Les engagements donnés sous la forme de cautions solidaires au titre des financements bancaires s'élèvent à 59,7 millions d'euros et concernent les opérations de financement précédemment réalisées, à savoir :

- en août 2010, la mise en place d'un emprunt de 20 millions d'euros remboursable sur sept ans et une ouverture de crédit pour un montant maximum de 20 millions d'euros, constituant au 31 mars 2013 un engagement maximum de 31,7 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.
- en septembre 2011, la mise en place de deux crédits remboursables sur sept ans, l'un de 7,2 millions d'euros et l'autre de 15 millions d'euros, constituant globalement au 31 mars 2013 un engagement maximum de 19 millions d'euros compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, dans le cadre d'une gestion efficiente de sa trésorerie, BetClic Everest Group peut recevoir les placements de trésorerie excédentaire de certaines filiales. Pour ce qui concerne les placements reçus de Bet-At-Home pour un montant de 18 millions d'euros au 31 mars 2013, leur remboursement est garanti de façon paritaire par les deux actionnaires de BetClic Everest Group et la garantie donnée dans ce cadre par le groupe S.B.M. porte sur un montant de 9 millions d'euros au 31 mars 2013.

En revanche, les engagements donnés à Giga Media à l'occasion de la prise de contrôle, en avril 2010, des sociétés du sous-ensemble Everest, sont devenus sans objet et une main levée de ces engagements a été obtenue le 28 mars dernier. En conséquence, le Groupe a lui-même donné mainlevée à Mangas Lov, filiale de Financière Lov, des mécanismes de contre-garantie qui avaient alors été instaurés.

Les engagements reçus relatifs à BetClic Everest Group sont constitués des contre garanties obtenues dans le cadre des engagements au titre des opérations de financement. Les deux associés - le Groupe S.B.M. et Financière Lov - s'étant portés cautions solidaires en garantie des concours financiers ainsi consentis à BetClic Everest Group, et chacun des associés pouvant être appelé pour la totalité des engagements financiers, il a été instauré un mécanisme de contre-garanties réciproques à première demande entre les deux associés :

- à hauteur de 24 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 24 000 titres BetClic Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2010,
- à hauteur de 13,5 millions d'euros, auxquelles sont adossés des nantissements croisés de 13 500 titres BetClic Everest Group détenus par chacun d'entre eux pour les financements instaurés en 2011.

Ces engagements reçus comprennent aussi des garanties d'achèvement, délivrées par les établissements bancaires dans le cadre des opérations de développement.

(3) engagements passés dans le cadre des projets d'investissement.

(4) commandes d'achats de marchandises, matières premières, fournitures et services externes, passées auprès des fournisseurs.

Le Groupe poursuit une relation contractuelle à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

Ont été consentis par ailleurs des baux emphytéotiques :

Tiers preneurs concernés	début de bail	fin de bail
- Société d'Investissements du Centre Cardio-Thoracique de Monaco après prorogation	31/01/1985	25/02/2043
- Société Civile Immobilière Belle Epoque	30/10/1995	29/10/2035

NOTE 30 – ECHEANCIER DES ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

La nature des principaux engagements ci-dessous est présentée en note 29.

a) Obligations contractuelles

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
PAIEMENTS DÛS PAR PERIODE				
Obligations d'achat irrévocables	95 067	54 629	40 438	
TOTAL	95 067	54 629	40 438	

b) Autres engagements

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
ENGAGEMENTS DONNES				
Garanties et cautions données	59 695	20 505	36 019	3 171
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	59 695	20 505	36 019	3 171
ENGAGEMENTS RECUS				
Garanties et cautions reçues	39 655	1 713	12 195	25 747
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	39 655	1 713	12 195	25 747
ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
Ouverture de crédit et découverts confirmés non utilisés	15 000	15 000		
TOTAL ENGAGEMENTS RECIPROQUES	15 000	15 000		

NOTE 31 – ENGAGEMENTS DE LOCATION

◆ Immobilisations en contrats de location-financement

Au 31 mars 2013, les immobilisations en location-financement retraitées dans le bilan s'élèvent à 286 milliers d'euros en valeurs nettes, contre 421 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent. Il s'agit essentiellement de matériels bureautiques et informatiques.

L'échéancier des paiements actualisés relatifs aux contrats de location financement se présente comme suit au 31 mars 2013 :

- dettes à moins d'un an	146 milliers d'euros
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	171 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans	néant
- total des paiements actualisés	317 milliers d'euros

◆ Locations simples

Au 31 mars 2013, les montants des paiements futurs minimaux actualisés à payer au titre des contrats de location simple sont :

- dettes à moins d'un an	13 566 milliers d'euros
- dettes à plus d'un an et moins de cinq ans	38 450 milliers d'euros
- dettes à plus de cinq ans	28 389 milliers d'euros
- total des paiements actualisés	80 405 milliers d'euros

Ces locations concernent essentiellement du matériel d'exploitation, des logements sociaux, et les engagements à long terme avec la Société anonyme monégasque Fairmont Monte-Carlo pour la location de la salle de jeux du Sun Casino et la disposition d'un contingent de chambres au sein de l'Hôtel Fairmont.

Rapport de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés.

Exercice clos le 31 mars 2013

Aux Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, comprenant l'état de situation financière au 31 mars 2013, ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration et de la Direction relative aux comptes consolidés

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. L'établissement et la présentation sincère de ces comptes, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, sont de la responsabilité de la direction, tout comme l'est le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments probants collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la situation financière du groupe au 31 mars 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion conformément aux pratiques professionnelles en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Monaco, le 24 juillet 2013

L'Auditeur Contractuel
Deloitte & Associés

Les Commissaires aux Comptes

François-Xavier AMEYE

Simone DUMOLLARD

André GARINO

Résolutions

**soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 20 septembre 2013**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de la Société des Bains de Mer :

- le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2013, tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître un déficit net de - € 30 386 615,46.
- les opérations de l'exercice traduites dans ce bilan ou résumées dans les rapports du Conseil d'Administration ou des Commissaires aux Comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Michel Rey.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de M. Michel Rey viendra à échéance à l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016/2017.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- | | |
|--|-------------------|
| • constate que le déficit de l'exercice 2012/2013 s'élève à | - 30 386 615,46 € |
| • constate que le report à nouveau est de | 196 714 072,45 € |
| Soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de | 166 327 456,99 € |
| • décide d'affecter le total ainsi obtenu : | |
| * à l'intérêt statutaire soit € 0,01 x 18 160 490 actions | 181 604,90 € |
| * au report à nouveau | 166 145 852,09 € |

Les droits à l'intérêt statutaire seront mis en paiement par le service des titres de la Société à compter du 7 octobre 2013, le dernier jour de négociation droit attaché étant fixé au 26 septembre 2013.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie l'accord conclu, le 25 juin 2013, entre la Société des Bains de Mer et la S.A.M. d'Investissement du Centre Cardio-Thoracique et portant sur l'extension des locaux du Centre Médico-Chirurgical.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la cession à M. Eric Chauvet de deux bandes de terrain d'une contenance totale de 152 m² environ, sises Quartier Saint-Roman à Roquebrune Cap-Martin, moyennant le prix de € 304 200.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2012/2013 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Attestation du responsable du rapport financier annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Monaco, le 16 juillet 2013.

Le Président-Délégué
Jean-Luc Biamonti



**SOCIETE DES BAINS DE MER
ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO**

www.montecarlosbm.com

ISIN : MC0000031187